

*Ministère des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**BUREAU**

**MAI 2011**

*Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention - 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### VENDREDI 20 MAI 2011 - MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, vice-Président de l'AFE</b> .....	4
<b>Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée</b> .....	4
<b>Approbation des commissions administratives</b> .....	4
<b>Intervention de Monsieur Yves LE BRETON, Chef de service, adjoint au directeur de la modernisation et de l'action territoriale à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, sur le thème de la préparation des élections 2012</b> .....	7
<b>Questions-Réponses</b> .....	11
<b>Intervention de Monsieur Ramon CASAMITJANA, Président du Comité d'entraide aux Français expatriés (CEFR), sur le thème de la mise en service de l'établissement situé à Gaillac pour personnes âgées dépendantes, établissement dédié en priorité aux Français de l'étranger</b> .....	26
<b>Questions-réponses</b> .....	27

### VENDREDI 20 MAI 2011 - APRÈS-MIDI

<b>Sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, vice-Présidente de l'AFE</b> .....	31
<b>Intervention de Monsieur Christophe PENOT, Chef du service des immeubles et de la logistique au MAEE, sur le thème de la politique immobilière de l'État à l'étranger</b> .....	31
<b>Questions-réponses</b> .....	34
<b>Intervention de Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de crise</b> .....	40
<b>Questions-réponses</b> .....	43
<b>Intervention de Monsieur Éric GERARD, Chef du service de la sécurité diplomatique et de défense au MAEE</b> .....	47
<b>Questions-réponses</b> .....	51
<b>Proposition de résolution de la commission des Finances et des Affaires économiques sur la réforme fiscale</b> .....	54
<b>Questions-réponses</b> .....	55
<b>Séance des questions orales et d'actualité</b> .....	58
<b>Questions orales</b> .....	58
Question orale n°1 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative au passage de certification langue étrangère dans les établissements de l'AEFE .....	58
Question orale n°2 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la demande d'AVS .....	58
Question orale n°3 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux avantages familiaux, bourses et multiplication des instructions .....	58
Question orale n°4 de Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'intégration des frais de scolarité de la PEC dans les demandes de bourses .....	59
Question orale n°5 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'attestation de remise de dossiers PEC et bourses .....	59
Question orale n°6 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative au plafonnement de la prise en charge des classes de lycées d'établissement hors réseau ouvertes après l'année scolaire 2007 / 2008 (rythme nord) et 2008 (rythme sud) .....	60

Question orale n°7 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative au droit de travail et de résidence dans le pays d'accueil des enseignants résidents .....	60
Question orale n°8 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'exonération pour les enseignants résidents .....	61
<b>Questions d'Actualité</b> .....	<b>63</b>
Question d'actualité n°1 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative au Décret 2011 – 506 du 9 mai 2011 .....	63
Question d'actualité n°2 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au Décret du 9 mai 2011 : plafonnement de la PEC .....	64
Question orale n°9 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au renouvellement des passeports de service expirant en juin 2012 .....	64
Question orale n°10 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin, relative à la possibilité d'accès au logiciel qui permet de connaître les personnes dont les signatures sont manquantes sur la liste électorale .....	65
Question orale n°11 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la mise en place d'une cellule d'assistance pour les pères à Tokyo et Kyoto .....	65
Question orale n°12 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à l'iniquité à la CAMIEG .....	65
Question orale n°13 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative à la CCPAS en CEI : non prise en charge de l'abattement logement .....	65
Question orale n°14 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin, relative aux intentions du MAEE quant à sa participation dans la gestion de la CFE .....	66
Question orale n°15 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'accès à la formation .....	66
Question d'actualité n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au nouveau site Internet de l'AFE .....	66
Question d'actualité n°4 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à l'établissement des procurations pour les sénatoriales .....	66
Question d'actualité n°5 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative au fichier des Français disposant de plusieurs nationalités .....	67
Question d'actualité n°6 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à la traduction des lettres de relance .....	67
Question d'actualité n°7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à l'organisation des primaires socialistes à l'étranger .....	67
Question d'actualité n°8 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à la traduction des lettres d'explication pour les prochaines échéances électorales .....	67
Question d'actualité n°9 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne relative à l'imposition des résidences secondaires des non résidents ou expatriés .....	67
Question d'actualité n°10 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg relative aux codes BIC et IBAN des trésoreries .....	68
<b>Point sur le site Internet de l'AFE</b> .....	<b>68</b>
<b>Questions-réponses</b> .....	<b>69</b>
<b>Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2011</b> .....	<b>70</b>

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

### BUREAU DE MAI 2011

**VENDREDI 20 MAI 2011 - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 45 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE,  
Vice-Président de l'AFE.*

#### **Monsieur le Président**

Nous allons commencer avec un tout petit peu de retard, ce Bureau du vendredi 20 mai. Je vous propose de commencer avec un hommage à nos deux collègues disparus : Monsieur Bernard ZIPFEL et Monsieur Paul COLLAROS, qui a été élu pour la circonscription de Grèce-Turquie entre 1985 et 1992. Je vous propose une minute de silence en leur mémoire.

*(Minute de silence.)*

#### **MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE**

#### **Monsieur le Président**

Compte tenu du décès de Monsieur Bernard ZIPFEL sur la circonscription de Yaoundé, avez-vous le nom de la personne qui lui succède. Monsieur André LEMONNIER fait son entrée auprès de notre Assemblée et probablement, pourra se présenter à nous lors de l'Assemblée de septembre, parce que je ne crois pas qu'il soit parmi nous maintenant.

#### **APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

#### **Monsieur le Président**

Il y a quelques propositions de validation de commissions administratives. J'appelle les personnes de la Direction des Français de l'étranger qui vont nous transmettre les suggestions des postes qui ont déjà été ou non validés par les élus. Je comprends que ce sont celles qui figurent derrière. Quelles sont celles qui posent problème ?

Je comprends que ce sont celles qui figurent derrière. Quelles sont celles qui posent problème ?

#### **Monsieur Gérard MÉNARD, Sous-directeur de l'administration consulaire**

On va d'abord rappeler que sur les 18 que vous avez sur l'écran, toutes les propositions des postes ont reçu un avis favorable des élus de la circonscription, qu'il s'agisse d'Abou Dhabi, Dubaï, Amsterdam, Berlin, Aman, Pointe Noire, Assomption, Johannesburg, Windhoek, Guatemala, Tachkent, Kampala, Kigali, Katmandou, Téhéran, Shanghai, Varsovie et Bangui.

Comme le prévoit le décret de 2005, ces 18 propositions de modifications de la commission administrative de ces postes sont soumises à votre approbation.

En revanche, pour répondre à Monsieur le Président, nous avons deux commissions qui posent problème. Je vais d'abord très rapidement parler d'Alger, parce que tout simplement, il nous manque actuellement un candidat suppléant. Le poste a été invité à rechercher un candidat. Cette proposition vous sera faite lors de la prochaine Assemblée générale, en septembre.

Actuellement, la question porte surtout sur Quito, en Équateur, où nous avons une proposition du poste qui a été approuvée par un élu, Madame Brigitte SAIZ, conseillère dans la circonscription de Caracas, mais qui a recueilli l'avis défavorable des deux autres élus, Messieurs Gabriel LAFEVERGE et Joël DOGLIONI. Si vous me le permettez, je vais peut-être rappeler deux points. Il n'y a pas accord, donc ce sera au Bureau de trancher sur ce point. Je rappelle brièvement que l'article 24 du décret du 22 décembre 2005 prévoit que les membres des commissions administratives, les deux titulaires et les deux suppléants sont désignés par l'Assemblée des Français de l'étranger, parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale consulaire, sur proposition de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire qui tient cette liste. Les propositions sont formulées après avis des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, lorsqu'il y a un renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger ou dès qu'une vacance ou un empêchement définitif sont constatés – ce qui est le cas actuellement.

#### **Monsieur le Président**

Je suis désolé, mais n'ayant pas eu d'information sur les commissions où il y a désaccord, puisque cela ne m'a pas été transmis, je regarde...

#### **Monsieur Gérard MÉNARD**

Concernant Quito, les membres actuels étaient Madame BAILLON, épouse ZAMBRANO et Monsieur François SALAUN, qui est empêché ; les suppléants 1, Madame Alexandra VIOLET-ROBIN, épouse ABRIL-FREIRE et en suppléant 2, Ralph REBEYROL, qui est également démissionnaire.

Conformément à la réglementation et à la loi de 1976, Madame BAILLON reste titulaire et la suppléante 1 devient également titulaire. Le poste a proposé deux suppléants : Monsieur Lucien ALMONT en numéro 1 et François ANDRES en numéro 2.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

#### **Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je souhaiterais intervenir sur ce point, parce que j'ai un entretien avec Monsieur Gabriel LAFEVERGE. Il a été bien informé de ce que vous venez de nous dire, mais Monsieur LAFEVERGE m'a rappelé que lorsqu'initialement, la commission administrative avait été composée, il avait tenu, avec son collègue Monsieur DOGLIONI, à ce qu'il y ait une représentante ADFE, afin de respecter une parité. Par suite du départ, nous nous trouverions en présence, dans cette commission administrative, de deux représentantes ADFE en titulaire. Monsieur LAFEVERGE dit : « nous avons fait un effort au départ pour qu'il y ait parité ; à la suite du départ, nous nous retrouvons avec une seule sensibilité ». D'où le problème posé. Je demande donc que cette parité qui avait été établie au départ se retrouve maintenant. C'est une question de bonnes manières, qui me paraîtrait tout à fait normale. Je sais que sur place, on lui a dit que les suppléants accédaient au poste de titulaire. Lui-même et Monsieur DOGLIONI n'en sont pas d'accord ; ils souhaitent la parité, c'est-à-dire qu'il y ait une représentante qui serait Madame Florence BAILLON et que l'on nomme Monsieur François ANDRES ou Lucien ALMONT titulaire.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

#### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève**

Cette parité déclarée avec insistance me semble une très bonne chose, à renouveler un peu partout.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

Je signale que ce n'est pas le seul endroit où ce problème s'est posé. Nous avons déjà eu le cas de Mexico. Dans ma circonscription, il existe aussi de tels cas. Il s'agit d'une interprétation du décret et de la loi qui mettent en place les commissions administratives. D'une certaine manière, vous nous bloquez dans la capacité d'assurer systématiquement cette correcte représentation. À Varsovie, nous avons eu le même cas. Une personne voulait ne plus être membre de la commission administrative ; elle est restée simplement pour assurer cette parité, parce que l'administration nous imposait une non-parité, compte tenu de son interprétation des textes. Il y a donc un travail à faire. Au moment d'un renouvellement de l'Assemblée, on nous impose que les suppléants deviennent titulaires réciproquement ; si l'on considère vraiment que les quatre personnes qui sont dans la commission administrative sont les plus aptes à en être membres, une fois qu'on accepte une non-parité en titulaire ou suppléant, la fois d'après, on doit la constater à nouveau. Pour moi, c'est une interprétation et ce n'est pas exactement la loi.

Quand j'avais étudié le cas de Varsovie, c'était pareil. Je pense qu'il faudrait regarder une interprétation qui assure une représentation paritaire dans les commissions administratives.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

J'apprécie les propos de Monsieur CAPELLI et Monsieur YUNG, il faudra bien, si ce que je demande aboutit, que dans un autre sens, nous veillions à ce qu'il y ait exactement la même chose. Ces commissions administratives doivent être paritaires. Tout le monde le comprend. C'est vraiment un but à atteindre. Vous l'avez dit, il va certainement falloir apporter quelques modifications, mais c'est le but que nous devons avoir.

### **Monsieur le Président**

Comment pouvons-nous procéder dans ce cas-là ? Sachant que dans les textes, nous avons déjà eu un échange sur le sujet. Théoriquement, nous ne devons procéder à des nominations de commissions administratives qu'au moment des renouvellements de l'Assemblée ou quand il y a moins de deux personnes dans une commission. Quand ce n'est pas le cas, on peut rester dans de tels cas. À moins que vous ne changiez votre interprétation des textes.

### **Monsieur Gérard MÉNARD**

Il ne s'agit pas vraiment d'interprétation des textes. Je voudrais simplement rappeler, comme vous le savez, que ce qui importe, c'est que les membres des commissions administratives, qu'ils soient titulaires ou suppléants, aient une bonne connaissance de la communauté française. Il n'a pas été prévu que cette commission reflète les options politiques de ses membres.

Il n'y a pas vraiment d'interprétation des textes très claire, que ce soit la loi organique de 1976, qui nous dit précisément que les deux membres suppléants remplacent, dans l'ordre de leur désignation, l'un ou l'autre des titulaires, en cas d'empêchement ou de décès.

### **Monsieur le Président**

C'est une définition d'un suppléant lorsqu'une commission est nommée. Cela n'est pas la manière dont l'Assemblée doit procéder aux nominations.

### **Monsieur Gérard MÉNARD**

C'est bien dans l'ordre de leur désignation. C'est pour cela que nous proposons toujours un suppléant 1 et un suppléant 2. Mais, il n'y a pas de titulaire 1, ni de titulaire 2. L'un et l'autre des suppléants sont appelés, en cas de vacance d'un poste titulaire, à le remplacer. Évidemment, cette montée automatique peut aboutir à ce qu'une des deux opinions majoritaires ne soit pas représentée. Mais, cela découle de la loi organique et cela a été repris par l'arrêté du 20 juillet 2007, qui reprend exactement, en précisant même en détail, à l'article 4, je vais vous en lire le point :

*Les membres suppléants sont désignés dans l'ordre suivant, suppléant 1 et suppléant 2. En cas d'empêchement temporaire ou définitif d'un des membres titulaires, les deux membres suppléants remplacent, dans l'ordre de leur désignation, l'un ou l'autre des titulaires. Il est fait appel en premier lieu au suppléant 1 et en cas de défaillance du suppléant 1, au suppléant 2. Il est fait appel aux deux suppléants en cas d'empêchement temporaire ou définitif des deux membres.*

### **Monsieur le Président**

C'est dans le cadre du fonctionnement d'une commission administrative déjà nommée. Ce n'est pas au moment où l'on demande à l'Assemblée de la nommer. C'est tout le problème. Là, soit on valide la proposition du poste et donc la non-parité ; soit on la refuse.

### **Monsieur Gérard MÉNARD**

Monsieur le Président,

Je reprends cette fois-ci le décret de 2005, à l'article 24 dont je vous parlais tout à l'heure. Il est bien dit que les membres sont désignés dès qu'une vacance ou un empêchement définitif est constaté. Ce n'est pas simplement au renouvellement partiel de l'Assemblée.

**Monsieur le Président**

Monsieur le Sénateur, que proposez-vous ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Je vous l'avais dit, je pense qu'il nous faut refuser la position du poste, qui doit être revue. Peut-être qu'au moment de l'Assemblée de septembre, nous procéderons à l'élection dans le cadre de ce qui a été dit tout à l'heure. Nous serons en harmonie. Je pense que Monsieur de LAFVERGE et Monsieur DOGLIONI s'étant conduits avec beaucoup de correction au moment du départ, il faut – et je redis à nouveau combien je l'ai apprécié – que nous arrivions à cette solution.

**Monsieur le Président**

L'Assemblée refuse la suggestion du poste. Il faut raccorder soit l'interprétation des textes, soit faire une autre proposition.

**Monsieur Gérard MÉNARD**

Nous en prenons acte.

**Monsieur le Président**

Sur Alger ?

**Monsieur Gérard MÉNARD**

Nous ne pouvons pas vous présenter une composition, puisque le poste n'a pas trouvé le suppléant qu'il lui manque.

**Monsieur le Président**

Merci pour ce point.

**INTERVENTION DE M. YVES LE BRETON, CHEF DE SERVICE, ADJOINT AU DIRECTEUR  
DE LA MODERNISATION ET DE L'ACTION TERRITORIALE A L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTERE  
DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION,  
SUR LE THEME DE LA PREPARATION DES ELECTIONS 2012**

**Monsieur le Président**

Je remercie le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères de nous avoir communiqué pour analyse, avant le projet de décret relatif à l'élection législative à l'étranger. Nous allons donc étudier ce point avec Monsieur Yves LE BRETON, chef de service, adjoint au directeur de la modernisation et de l'action territoriale, à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Monsieur LE BRETON est accompagné de Monsieur POTET, qui est le chef du bureau des élections au ministère de l'Intérieur. Je vous laisse la parole pour un exposé sur le projet de décret et le cadre.

**Monsieur Yves LE BRETON, chef de service, adjoint au directeur de la modernisation et de l'action territoriale**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous. Je salue évidemment les membres du Parlement qui sont dans cette salle, les membres de l'AFE. Je suis très heureux de pouvoir répondre à cette invitation pour vous présenter l'économie du dispositif que nous sommes en train de mettre en place dans la perspective des élections législatives de 2012. Je le ferai en tant que représentant du ministère de l'Intérieur, puisque mon poste concerne la direction de modernisation et de l'action territoriale. Donc, au-delà des fonctions d'adjoint, j'assure entre autres le pilotage du secteur électoral. C'est donc en tant que responsable du droit commun et de la norme que je m'adresserai aujourd'hui à vous, pour vous présenter un dispositif qui, évidemment, est appelé à s'inscrire dans un processus national d'organisation des élections législatives, tout en tenant compte des spécificités liées à l'organisation particulière concernant ces 11 députés représentant les Français de l'étranger.

Tout d'abord, au cours d'un exposé, je vous propose de vous présenter le dispositif. Ensuite, je répondrai à vos questions – si jamais vous en aviez, mais je le pense. Je vous présenterai ce dispositif en trois parties. D'abord, le cadre juridique, tel qu'il vient d'être fixé, notamment par le « Paquet électoral », c'est-à-dire les lois du 14 avril dernier. Vous dire où nous en sommes des travaux d'application, notamment au plan réglementaire, de ces dispositions législatives et partager avec vous les enjeux ou les défis qui se présentent à nous dans la perspective de 2012.

Je serai assez bref, parce que je pense que la plupart d'entre vous ont une vision assez claire du cadre juridique, mais quelques mots de ce dernier, dans lequel se dérouleront les prochaines élections législatives pour l'élection des députés représentant les Français de l'étranger. Le droit applicable est désormais adopté au plan législatif, avec quelques mots pour vous expliquer ce que nous avons aujourd'hui en tant que corpus législatif. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a notamment modifié l'article 24 de la Constitution, en disposant désormais que les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat. L'élection de députés dans 11 circonscriptions situées à l'étranger se situe bien entendu dans la conception française traditionnelle de la souveraineté et de la représentation de la Nation. Cette représentation nouvelle permettra de prendre en compte, dans les débats parlementaires, à l'Assemblée nationale, comme cela a été le cas au Sénat, de prendre en compte les réalités vécues par nos compatriotes résidant à l'étranger. Cette innovation constitutionnelle a été ensuite traduite dans le droit électoral par deux ordonnances : l'une du 29 juillet 2009, qui introduisait dans le Code électoral, les articles L 330 à L 330-16 contenant les dispositions spécifiques aux députés élus par les Français établis hors de France ; l'ordonnance délimitant les 11 circonscriptions électorales des Français établis hors de France. Ces deux ordonnances ont été ratifiées par le Parlement, respectivement par les lois du 23 février 2010 pour ce qui concerne le périmètre des circonscriptions électorales, lois validées par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 18 février 2010 et par la loi du 14 avril 2011, pour ce qui concerne les dispositions du Code électoral régissant les élections des députés représentant les Français établis hors de France, adoptée dans ce que l'on a appelé le « paquet électoral », ensemble de trois lois traitant de divers sujets relatifs au Code électoral.

En quelques mois, le législateur a traduit sur le plan juridique, une réforme constitutionnelle tout à fait majeure. Les modalités d'élection des députés des Français établis hors de France présentent des adaptations par rapport au droit électoral commun, mais restent bien entendu dans le cadre général qui est fixé pour les élections législatives. Ces ajustements sont justifiés par les particularités d'une campagne électorale qui va se dérouler à l'étranger et dans des circonscriptions de taille considérable. Lorsqu'on regarde les contours des 11 circonscriptions qui ont été créées, on voit bien que la part des particularités géographiques est tout à fait considérable. L'exemple régulièrement cité est celui de la onzième circonscription, qui obligera les candidats à mener une campagne de Moscou à Sydney.

C'est la raison pour laquelle le dispositif a été assez largement adapté par rapport au droit commun. Sans être trop long, je voudrais souligner quelques points particuliers qui relèvent de ces adaptations. Parlons d'abord des modalités de vote. Afin de tenir compte des contraintes particulières que rencontrent les Français de l'étranger, il a été décidé d'ouvrir très largement les possibilités de vote, par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui en métropole et en Outre-mer. Il sera donc possible de voter par procuration dans des conditions plus extensives qu'en France métropolitaine ou d'Outre-mer, puisqu'un même mandataire pourra recevoir jusqu'à trois procurations contre une seule en France. Il sera également possible de voter sous forme électronique, par Internet, dans les pays où cela est possible, c'est-à-dire qui n'interdisent pas les communications chiffrées ; il sera également possible de voter par correspondance sous pli fermé ; ensuite évidemment, de voter à l'urne, dans l'un des 731 bureaux de vote ouverts à l'initiative du réseau diplomatique et consulaire français. C'est un ensemble de modalités de vote dont plusieurs ne sont pas disponibles actuellement pour les électeurs de France métropolitaine ou d'Outre-mer.

S'agissant du vote électronique, qui est évidemment une innovation tout à fait majeure dans le nouveau dispositif qui sera mis en place en 2012, il est prévu, comme vous avez pu le constater à la lecture du projet de décret auquel faisait allusion le Président, tout de suite. Ce projet prévoit que vous puissiez élire trois membres titulaires et trois remplaçants qui siégeront au sein du bureau de vote électronique, qui sera présidé par un magistrat administratif issu du Conseil d'État. Le vote électronique notamment est pour nous, avec nos collègues du Quai d'Orsay, un objectif majeur et, dans un contexte budgétaire dont je ne vous cache pas qu'il est contraint, nous mettons en place les moyens pour faire en sorte que ce vote électronique soit le plus attractif et le plus efficace possible, dans le respect des grands principes issus de l'article 3 de notre Constitution, notamment concernant la sincérité du vote.



Quelques mots des règles de financement. Les règles de droit commun servent de base pour l'encadrement des dépenses de campagne et pour la propagande électorale. Cependant, des éléments de souplesse particulièrement notables ont été introduits pour cette campagne électorale spécifique, dans le Code électoral, notamment plusieurs adaptations ou éléments de souplesse qui ont été introduits au cours de la discussion parlementaire à laquelle les Sénateurs représentant les Français de l'étranger ont notamment pris part de manière particulièrement active. Je souhaite les en remercier.

Premier élément de souplesse : la possibilité, pour le mandataire financier, de désigner une personne par pays de la circonscription, chargée de régler des dépenses qui seront ultérieurement remboursées par le mandataire. Cette disposition particulièrement judicieuse évitera au candidat de devoir systématiquement voyager avec son mandataire financier. Elle est reprise à l'article L 330-6-1 du Code électoral.

Certaines personnes désignées par le mandataire financier pourront ouvrir un compte spécial dans les pays où la monnaie n'est pas convertible, dans les pays où les transferts en France sont impossibles ou dans ceux où existe un contrôle des changes faisant obstacle en tout ou partie aux transferts nécessaires aux dépenses électorales. Toutes les informations relatives à ces comptes spéciaux seront annexées aux comptes de campagne et transmises à la commission nationale des comptes de campagne et du financement de la vie politique.

Pour tenir compte de la particularité de la campagne électorale à l'étranger, les frais de transport exposés par le candidat à l'intérieur de la circonscription ne seront pas inclus dans le plafond des dépenses, en application de l'article L 330-9 du Code électoral. À l'instar de ce qui existe déjà pour les élections de Polynésie française, où cette contrainte de déplacement se pose d'ores et déjà, le même article prévoit un remboursement par l'État de ces frais de transport, via un remboursement forfaitaire dont les plafonds seront fixés par zone géographique, dans le cadre d'un arrêté qui est en cours de préparation. Je sais également, pour avoir suivi de manière attentive les débats parlementaires, que la date fixée pour arrêter le taux de change entre l'euro et les différentes devises, pour la conversion des différentes dépenses électorales a fait l'objet de débat. Le Gouvernement a proposé d'amender le Code électoral, pour remplacer la date du 1<sup>er</sup> janvier par le premier jour du douzième mois précédant l'élection, afin que les candidats puissent connaître très en amont le taux de change applicable à leurs dépenses électorales, qui doit être tracé dans l'année qui précède l'élection. La sécurité juridique des candidats impose en effet une telle disposition. À défaut, un candidat ayant engagé de nombreuses dépenses assez tôt dans la campagne, pourrait se trouver dans une situation assez paradoxale, en fin de campagne, d'un dépassement du plafond synonyme d'inéligibilité, en raison d'une forte dépréciation de l'euro, par rapport à la monnaie locale, à quelques semaines du scrutin. Le système retenu par le législateur permet au candidat de calculer au jour le jour ses dépenses et d'être certain de ce qu'il a déjà engagé.

Enfin, je signale que les candidats pour ces élections législatives disposeront de presque quatre mois pour déposer leurs comptes de campagne auprès de la commission, contre deux mois pour les candidats en métropole et Outre-mer, ce qui laissera à ces candidats et à leurs mandataires financiers, le temps suffisant pour récupérer toutes les pièces justificatives et consolider leurs différents comptes.

Quelques mots du déroulement de la campagne tel qu'il est prévu par les textes en vigueur. La loi du 14 avril 2011 dispose, à la suite de l'adoption d'un amendement parlementaire, que pendant la durée de la campagne électorale et sous réserve des nécessités de service, l'État met à disposition ses locaux diplomatiques, consulaires, culturels et scolaires, à disposition des candidats qui en font la demande, pour la tenue des réunions électorales.

Cette première partie, relative au cadre juridique tel qu'il est désormais disponible, à la suite de l'adoption de la loi du 14 avril 2011, ce cadre ayant été tracé, je vous propose maintenant d'aborder ce qui relève du pouvoir réglementaire et de faire le point sur les travaux qui sont actuellement menés entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères et européennes, pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif législatif. Pour vous indiquer que nous avons déjà travaillé activement sur ces différents sujets, mais qu'il reste encore à faire, pour que les élections de l'année prochaine se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce qui concerne le ministère que je représente, nous avons deux types de chantiers à achever. Un chantier normatif, avec un ensemble de textes réglementaires qui restent à promulguer ; l'autre grand chantier étant la mise en œuvre du vote électronique, dont je souligne à nouveau à la fois l'innovation et les difficultés pratiques qu'il soulève. Sur le plan normatif, un certain nombre de textes restent à prendre. Il nous reste à compléter le dispositif législatif par plusieurs mesures réglementaires d'application. Nous avons souhaité le faire le plus rapidement possible, dans la foulée de l'adoption de la loi du 14 avril 2011. Des réunions interministérielles se sont déjà tenues à Matignon pour valider un certain nombre de textes, notamment le projet de décret qui a été soumis à votre Assemblée, texte qui a été transmis au Conseil d'État dès le 3 mai pour examen, puisque c'est un décret qui relève de la vie du Conseil d'État. Le texte en question, notamment sur sa partie vote électronique, a été également transmis à la Commission nationale informatique et libertés, la CNIL, puisqu'elle est compétente pour donner un avis sur la question. Notre objectif est que ce décret puisse être pris d'ici la mi-juin au plus tard, notamment pour tenir compte du délai que demandera la CNIL pour rendre son avis. Au-delà de ce décret, nous avons identifié au moins deux arrêtés complémentaires à prendre : un arrêté établissant la liste des pays dans lequel l'ouverture d'un compte spécial est autorisée ; un

autre définissant les plafonds de dépense pour le remboursement forfaitaire des frais de transport des candidats. Sur ce dernier point, nous sommes actuellement en train de travailler avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, pour définir un mode de calcul qui prenne en compte à la fois le coût des transports dans la circonscription, le nombre d'électeurs, mais aussi les distances à parcourir. Cet arrêté sera publié logiquement dans la foulée du décret d'application que j'ai mentionné. Au-delà de ce chantier normatif à définitivement parachever, nous avons également à mettre en place le vote électronique, que vous avez pu expérimenter au travers des élections propres à l'AFE, mais qui est une innovation complète pour ce qui concerne une élection nationale comme l'élection législative. C'est pour nous évidemment quelque chose de nouveau, donc qui soulève un certain nombre de difficultés. Nous profitons pleinement de l'expérience du ministère des Affaires étrangères et européennes et de la DFAE, sous l'autorité de son directeur, avec le concours de Madame SOUPISON et de son équipe, pour pouvoir ensemble construire un vote électronique qui réponde parfaitement aux objectifs qu'on lui a fixés.

Aujourd'hui, ce qu'il nous reste à faire, c'est d'abord obtenir la validation de la CNIL sur le dispositif proposé. A priori, c'est plutôt en bonne voie grâce à des contacts qui ont été noués très en amont avec cette commission, pour lui expliquer en quoi consistait le dispositif tel que nous l'envisagions. Il nous reste également à mettre au point avec les prestataires techniques, la machine de vote en elle-même. Il nous faut tester cette machine de vote avant la fin de l'année 2011 et enfin, faire homologuer l'ensemble de la procédure, afin de respecter le référentiel de sécurité applicable à toutes les applications informatiques de l'État, sous l'égide d'une agence placée auprès du Premier ministre, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

Avec ces différentes étapes et en respectant ces différentes procédures, notre objectif est bien de déboucher sur un système qui concilie à la fois les différents impératifs de sécurité, qui sont particulièrement importants dans un système comme celui-là, de confidentialité, pour que les lecteurs se sentent pleinement confiants dans la modalité de vote nouvelle qui lui est proposée et d'accessibilité par rapport à l'enjeu de participation.

Nous avons un corpus législatif désormais complet. Le corpus normatif d'application est en cours d'achèvement. Le vote électronique se prépare. Tout cela doit pouvoir être cadré dans la perspective des enjeux ou des défis que nous avons à relever collectivement. C'est là-dessus que je voudrais terminer cette intervention, pour parler de ce qui nous préoccupe ou des défis tels que nous les voyons, les anticipons, pour le parfait déroulement de ces élections législatives de 2012.

Le premier enjeu auquel nous sommes collectivement confrontés et c'est pour cela que je suis particulièrement heureux aujourd'hui de pouvoir m'exprimer devant toute votre Assemblée, parce que c'est une responsabilité que nous partageons ensemble. Ce premier enjeu est celui de la participation électorale. Traditionnellement – et je ne pense pas dévoiler un secret en le disant devant vous – la participation des Français de l'étranger est moindre que celle des Français de métropole ou d'Outre-mer. Sur beaucoup d'élections, on est dans un rapport de 1 à 2 et donc, cette donnée du système doit pouvoir évoluer dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles circonscriptions législatives : 11 députés élus par les Français de l'étranger sur 777 qui vont siéger à l'Assemblée nationale. C'est donc un effectif important. Et par ailleurs, des efforts qui sont consentis pour pouvoir offrir une palette de modalités de vote qui soit la plus large possible et qui permette la meilleure participation possible. Des campagnes de communication à l'initiative de l'administration sont d'ores et déjà envisagées, parce qu'évidemment, il faut pouvoir informer et convaincre les lecteurs de la nécessité et l'impératif d'aller voter. Mais aussi, je suis particulièrement heureux de pouvoir vous le dire aujourd'hui, chacun, à son niveau, peut faire en sorte de faire progresser cette participation, qui sera vraiment un enjeu clé de ce compartiment particulier de l'élection législative de 2012.

Le deuxième enjeu auquel nous sommes confrontés, je l'ai abordé au travers des différents points que j'ai pu vous présenter, c'est pour nous un enjeu d'organisation. L'enregistrement des candidatures, l'envoi de la propagande, la remontée des résultats seront autant de procédures administratives complexes – pour le coup, je pense que le ministère de l'Intérieur peut se prévaloir d'une certaine expérience dans l'organisation des élections – qui devront être gérées de manière conjointe avec nos collègues du ministère des Affaires étrangères et européennes, quelques semaines seulement après l'élection présidentielle, qui nous aura énormément mobilisés, sous l'œil vigilant du Conseil constitutionnel, qui est le juge des élections législatives. Donc pour nous, des enjeux d'organisation qui sont assez fondamentaux.

Voilà, Monsieur le Président, l'exposé liminaire que je pouvais faire, en vous redisant à nouveau l'honneur qui était le mien de m'exprimer devant cette Assemblée. En vous disant également et en vous confirmant toute la mobilisation qui est celle des services du ministère de l'Intérieur sur les sujets que je viens d'aborder et la parfaite collaboration que nous entretenons, très régulière et très étroite, avec nos collègues du Quai d'Orsay.

En matière électorale, vous le savez, l'administration n'a pas une obligation de moyens, mais bien une obligation de réussite. C'est en tout cas celle que nous nous fixons à chaque échéance électorale. Pour réussir, nous avons besoin de la contribution de tous ceux qui sont appelés à intervenir dans cette élection, qu'ils soient fonctionnaires, élus, électeurs, afin que 2012 soit pour les Français de l'étranger, comme pour tous les autres citoyens électeurs, un grand moment de choix démocratique auquel nous sommes bien entendu particulièrement attachés.

Merci, Monsieur le Président.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.*

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est effectivement en tant que Président de la commission des Lois que je souhaiterais intervenir et exprimer mon regret qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les élus de l'AFE avant la transmission au Conseil d'État. Il est un peu dommage que les principaux intéressés ou en tout cas ceux qui vont concourir à cet événement n'aient pas été préalablement consultés.

*(Applaudissements).*

Je voudrais aussi, si vous me le permettez, vous faire plus précisément deux ou trois observations sur le vote par correspondance électronique. Tout d'abord, sur la période pendant laquelle on pourra voter, qui n'est que de six jours, ce qui me paraît un peu bref. Nous souhaiterions pouvoir allonger ce délai au moins de deux jours. Nous en avons parlé avec la DFAE lors du Comité de suivi du vote par Internet. Je voudrais également soulever un autre point que nous avons évoqué lors de cette réunion du Comité de suivi, qui est que pour le moment, il n'y a que trois représentants de l'AFE contre quatre pour l'administration. Or, à nouveau, ce sont les élus qui sont concernés, c'est aussi l'administration, mais enfin, nous sommes ici dans une situation minoritaire qui est un peu regrettable. Je pense qu'il faudrait rééquilibrer les choses en augmentant le nombre de représentants des élus. Enfin, vous l'avez confirmé à l'instant et nous l'avons exprimé également lors de notre réunion du Comité de suivi, le test grandeur en fin d'année arrive beaucoup trop tard. S'il y a un problème technique majeur qui se révèle lors de ce test grandeur nature, je pense que nous n'aurons pas le temps de le corriger. Je vous remercie.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous poser des questions sur les aspects financiers. Vous avez parlé des plafonds de dépenses. Il y a deux types de dépenses. Sur les dépenses de transport, vous avez dit qu'elles seraient définies par région, mais il y a également d'autres dépenses de location de salle, de location de matériel, de repas, etc. Y a-t-il un plafond pour ces dépenses ? Deuxièmement, en ce qui concerne le financement, les candidats auront sans doute le droit de recevoir des dons. Ces dons sont-ils plafonnés individuellement, s'il s'agit de personnes physiques ou de personnes morales ? Y a-t-il un plafond global des dons reçus pour financer la campagne ? Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo**

Monsieur le Président, Monsieur LE BRETON, Monsieur Francis NIZET, candidat déclaré pour la onzième circonscription.

J'attire simplement votre attention : vous avez exposé les dispositifs législatifs qui étaient déjà bouclés, les dispositifs réglementaires qui sont en cours de finition, les plafonds qui vont suivre, en ce qui concerne les dépenses de voyage. J'attire votre attention sur quelque chose d'un peu plus général, sans nommer personne et en restant évidemment très discret et courtois. Nous aurons certainement, comme vous le savez, dans certaines circonscriptions, un certain nombre de membres de l'exécutif qui vont se présenter. D'une façon générale, - ce sont des observations d'un niveau supérieur - que la neutralité des postes soit respectée. Ce n'est absolument pas un reproche que je fais à l'Administration consulaire ici présente. Il est bien évident que des membres de l'exécutif ont une certaine autorité sur les fonctionnaires de l'administration consulaire. Il est vraiment très important qu'au niveau de l'éthique, la neutralité soit respectée, puisque vous l'avez dit, les principes de la démocratie sont en jeu, que chaque candidat soit mis à égalité avec les autres, de façon que cet accès à la démocratie de la représentativité puisse être observé de façon extrêmement équitable. Ce ne sont pas des choses qui se mettent dans un dispositif législatif réglementaire. Mais il est très important de le dire. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription de Munich**

Bonjour Monsieur.

J'aurai deux petites questions très précises. Ce sont vraiment des questions pour avoir une réponse. Et deux remarques de changement, je pense que d'autres personnes vont poser des questions dans le même sens.

À l'article R 177-3, c'est la composition des bureaux de vote, il est question des assesseurs et de leurs suppléants, qui doivent être inscrits sur la LEC, mais il n'est pas précisé sur laquelle. Est-ce la LEC de l'ensemble de la circonscription ou du bureau de vote ? Au niveau des procurations, c'est la sous-section 3 et cela concerne les pays qui ne sont pas très éloignés de la France, où les Français sont souvent en France, auront-ils la liberté de pouvoir faire établir leur procuration en France ? Car à chaque fois, cela pose des problèmes.

Ensuite, les deux autres choses sont beaucoup plus graves. C'est une demande de changement que nous avons vu tout à l'heure à la commission des Lois. S'agissant du vote par correspondance, on assiste à un recul fabuleux. Nous avons obtenu que tous les électeurs reçoivent les documents de vote par correspondance. Maintenant, vous décidez qu'il faudra être inscrit jusqu'au premier mars. Je peux vous dire que cela faisait consensus dans la commission des Lois et je pense qu'il en est de même dans la salle : tous les électeurs doivent recevoir les documents de vote par correspondance. On peut avoir un empêchement au dernier moment, après le 1<sup>er</sup> mars ; on peut avoir un empêchement entre les deux tours. De toute façon, vous allez envoyer les identifiants à tous les électeurs. Alors, envoyez-leur aussi les enveloppes.

Également un changement dont nous avons discuté, la clôture de ce scrutin le vendredi à midi. Pourquoi midi ? Les facteurs peuvent passer à 11 h 55 ou 12 h 30. Donc, à la fin de la journée de travail... ainsi, on m'a signalé qu'aux États-Unis, la journée de travail, c'est 19 h 00. Nous pouvons donc mettre 19 h 00. Si c'est vraiment trop court, parce que je comprends le problème de l'administration, il faut ensuite faire les listings, etc., dans ce cas, arrêtez-la le jeudi soir, mais qu'il y ait égalité pour tous les électeurs.

Il y a beaucoup d'autres questions, mais je pense que d'autres intervenants veulent aussi parler.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

**Monsieur François NICOULLAUD, personnalité qualifiée**

Merci, Monsieur le Président.

Dans la lignée de ce qu'a dit le Président de la commission des Lois, je suis amené à vous poser une question précise, Monsieur le Chef de service. Vous est-il encore loisible devant le Conseil d'État, de modifier le texte que vous avez déjà transmis le 3 mai, en fonction des observations qui vous sont présentées aujourd'hui ? Si tel n'était pas le cas, nous serions dans l'obligation, les uns et les autres, d'écrire directement au Conseil d'État pour qu'il ait au moins sous les yeux les réactions de ceux qui connaissent le mieux le terrain et les difficultés pratiques qui risquent de surgir.

Merci d'avance de votre réponse.

Pour la suite de mon propos, je vais entrer, comme Madame SCHOEPNER, dont j'approuve l'intervention sur le fond, dans des détails qui, à vrai dire, devraient être traités dans une commission et non en plénière. Mais, faute d'avoir pu travailler ce texte effectivement à un autre niveau, nous sommes forcés de le faire ainsi.

Je rejoins tout à fait Madame SCHOEPNER sur la question de ne pas être régressifs en revenant à la nécessité pour les électeurs de choisir le vote par correspondance. C'est une avancée importante qui a été réalisée, que tout le monde dispose du matériel. Vous envoyez le matériel de vote électronique à tout le monde et non pas seulement à ceux qui auraient choisi le vote électronique ; pour le vote par correspondance, il est important de faire de même.

Je rentre dans les détails, excusez-moi, en ce qui concerne le projet d'article R 177-20 sur le procès-verbal du vote électronique, je crois qu'il est important que ce dernier ne soit pas seulement papier. C'est l'occasion ou jamais qu'il soit également sous forme électronique et consultable par l'ensemble des électeurs qui pourraient, par des messages électroniques, faire part de leurs observations. C'est le seul moyen de rendre ce procès-verbal utile et de rendre utile le travail du bureau de vote électronique.

Je m'adresse maintenant au vote par correspondance. Sur les délais, je rejoins tout à fait ce qu'a dit Madame SCHOEPNER. En ce qui concerne le registre des votes par correspondance, il est tout à fait indispensable, surtout si on élargit à l'ensemble des électeurs, la possibilité de voter par correspondance, que figurent sur le registre, le nom et la signature du déposant des enveloppes de vote électronique. S'il s'agit d'arriver par la poste, qu'on inscrive le bureau de poste d'où la lettre est partie ; s'il s'agit d'un dépôt manuel, qu'il reste une signature, une trace de la personne qui a accompli ce geste. D'autant plus que ceci obligera l'administration à inscrire en temps réel les dépôts de vote par correspondance, ce qui,

nous le savons par expérience, n'a pas été le cas. Les services, on les comprend, on tendance à accumuler les dépôts, puis à les inscrire en masse à certains moments, quand ils ont le temps, quand ils peuvent se distraire de leurs autres tâches.

Il serait également utile de conserver à l'article 177-31, puisque l'on conserve déjà les enveloppes d'identification, les justificatifs prévus. En effet, ce sont des preuves en cas de contentieux. Il serait également important de conserver les enveloppes d'expédition, qui sont un élément important, qui peuvent être des éléments de preuve dans la démonstration ou non de la sincérité des votes.

Désolé d'entrer dans ces détails, nous n'avons pas pu le faire en commission. La question principale : pourrez-vous intégrer les observations que vous retiendrez devant le Conseil d'État ou faut-il nous-mêmes nous adresser directement au Conseil d'État ? Merci.

*Monsieur le Président le remercie donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

### **Monsieur Yves LE BRETON**

Je voudrais d'abord remercier chacun des intervenants et notamment le Président de la commission des Lois pour l'ensemble de ses questions.

Pour trancher d'abord un sujet qui a été soulevé au moins par deux des intervenants, sur les questions de concertation et de savoir où nous en étions dans le stade de la procédure, le projet a été rédigé en liens étroits avec le Quai d'Orsay, donc avec mes collègues qui connaissent quand même aussi les contraintes qui sont les vôtres avec le souci, comme je vous l'indiquais dans mon propos liminaire, à la fois de tenir compte de ces spécificités et de ces contraintes spécifiques, tout en restant dans un cadre qui est celui d'une élection nationale, applicable sur l'ensemble du territoire. C'est vraiment dans cet équilibre pas toujours facile qu'il nous faut travailler. Nous comprenons les contraintes qui sont celles des Français de l'étranger pour voter. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons des modalités de vote qui sont tout à fait particulières aux Français de l'étranger, qui ne sont pas offertes à nos compatriotes de métropole et d'Outre-mer, mais ces contraintes et ces spécificités doivent rester dans un cadre qui est celui d'une élection nationale.

Sur la procédure, aujourd'hui, le décret de nous appartient plus. Il est au Conseil d'État. Il a été transmis, selon les instructions qui nous avaient été données. Il vous est tout à fait loisible de saisir le rapporteur du Conseil d'État de vos observations ou propositions. Des premières réunions de travail qui ont eu lieu avec lui, l'objectif de respect d'un cadre contraint et national me semble être très clairement dans l'esprit du Rapporteur du Conseil d'État. Ce texte va être examiné par la section de l'Intérieur de manière collégiale. Un certain nombre d'observations que vous avez faites pourront faire l'objet de réponses au stade où le texte se trouve aujourd'hui.

Sur la question des délais du vote Internet, les six jours, je ne voudrais pas trop trancher, mais si nous avions mis huit jours, on aurait sans doute estimé que c'était insuffisant et qu'il en aurait fallu dix. À un moment, il faut pouvoir arrêter les compteurs. Sachant que le vote par Internet est une des modalités de vote parmi plusieurs, qui sont offertes aux Français de l'étranger. Je signale simplement que sur ces six jours ouverts pour le vote électronique, il y a un week-end, donc le temps pour que cela se déroule dans de bonnes conditions. Il nous faut bien fixer des délais, sachant que là aussi, je suis assez comptable de la manière dont les élections législatives dans leur ensemble, vont s'organiser, avec des délais qui courent aussi pour les élections métropolitaines. On a déjà allongé les délais de vote autant qu'on a pu le faire, pour tenir compte des contraintes des Français de l'étranger, pour ces circonscriptions spécifiques. Six jours nous semblaient être un bon équilibre entre le respect des délais dans leur ensemble pour l'élection nationale et ce que l'on pouvait ouvrir spécifiquement pour les Français de l'étranger.

Je suis assez sensible à la remarque du Président pour ce qui concerne le test grandeur nature. Nous souhaitons qu'il puisse se faire le plus tôt possible, en fonction des contraintes techniques qui se posent. Là aussi, le ministère de l'Intérieur a une certaine habitude des grosses applications informatiques et des lancements un peu difficiles quand on est sur une optique que les informaticiens appellent le « big bang », c'est-à-dire une toute nouvelle application qu'on n'a pas eu l'occasion de tester. C'est pour nous un vrai sujet de souci. Là, nous sommes vraiment sur une contrainte matérielle. Dès que nous aurons la possibilité de faire ce test, nous le ferons, pour pouvoir être vraiment sûrs qu'au moment où les délais seront ouverts, les électeurs pourront voter en toute sécurité.

Monsieur HUSS a posé des questions relatives au plafond des dépenses applicables aux candidats. On se situe dans le droit commun, avec un socle et une part variable liée à la taille démographique de la circonscription. Sur des sujets qui vont être assez complexes, je vous propose, sous l'égide du Président de votre Assemblée, de réunir ce type de questions pour que nous puissions vous faire une réponse écrite qui puisse être valablement utilisée. Nous avons maintenant l'habitude de faire des mémentos de candidats ou autres, pour pouvoir donner l'information en fonction de l'état du droit et de la jurisprudence la plus précise possible, sur des sujets qui ont une très grande importance pour les candidats.

Pour répondre à la question de Monsieur NIZET que j'ai pris plus comme une question de principe, je vous réponds là aussi en tant que représentant du ministère de l'Intérieur, que membre du corps préfectoral : par définition, pour tout ce qui relève des questions électorales, l'Administration adopte une attitude de stricte neutralité à l'égard de tous les candidats. Nous avons l'habitude des périodes de réserve relatives, absolues, en fonction des calendriers électoraux. Aussi bien à titre professionnel que culturel, c'est un sujet qui pour moi, ne se pose vraiment pas. C'est « génétique » pour les représentants de l'Administration.

Ensuite, j'ai eu un ensemble de questions, de Madame SCHOEPPNER notamment et de Monsieur NICOULLAUD, sur les modalités de vote soit par Internet, soit par correspondance courrier. J'ai bien compris votre opposition au principe de l'inscription préalable pour le vote par correspondance. À ce stade, je ne peux vous dire autre chose que le fait que ce principe a été validé sous l'égide du cabinet du Premier ministre. C'est bien l'orientation que nous avons prise. Je note un relatif consensus au sein de la commission des Lois pour estimer que ce point pose difficulté. Sur l'heure de clôture du vote à midi, là aussi, c'est par convention. À un moment, il faut que l'on puisse clôturer le vote. Mes collègues du Quai d'Orsay qui ont la pratique de la vie en poste, pourront le dire plus précisément que moi, mais il y a aussi cette question de pouvoir assurer l'émargement et la mise en forme des listes dans des délais qui soient compatibles avec la tenue du vote physique.

J'ai une question sur le vote électronique, sur le procès-verbal du vote électronique. Je l'interprète comme étant une demande de mise en ligne du procès-verbal établi par le bureau de vote électronique. À ce stade, puisque je crois que la question a été posée hier, nous n'avons pas d'objection à la mise en ligne. Il faut bien voir le caractère très spécifique de ce bureau de vote électronique, qui va traiter potentiellement du vote de l'ensemble des électeurs. Aujourd'hui, là aussi, nous sommes amenés à faire des comparaisons par rapport à ce qui existe dans les bureaux de vote physiques tels que nous les pratiquons. Nous faisons de l'affichage pour les PV des bureaux de vote. C'est un sujet sur lequel je m'engage à vous donner une réponse précise sur ce qui peut être fait dans des conditions à la fois de transparence, d'information des électeurs et de nécessité pratique. Nous allons regarder précisément cette question.

Sur la question de la composition du bureau de vote électronique, le Président de la commission y a fait allusion tout à l'heure, pour nous, elle est totalement équilibrée, puisque nous avons trois représentants de l'AFE, trois représentants de l'Administration et un magistrat administratif qui n'est pas un représentant de l'Administration, par définition, mais d'une autre autorité que la nôtre. Ce bureau de vote électronique va avoir un travail très important, à la fois de fiabilisation du processus et de légitimité et donc, de confiance à l'égard des électeurs qui feront appel au vote électronique. Ce bureau de vote tel que nous avons essayé de le concevoir devrait pouvoir accomplir cette tâche, c'est-à-dire à la fois comporter des représentants qui connaissent bien les spécificités des Français de l'étranger, et des représentants de l'Administration qui seront là, comme je le fais aujourd'hui devant vous, pour d'une part rappeler la norme telle qu'elle existe et aussi expliquer ce qui se pose comme contrainte dans l'ensemble du dispositif, au-delà du vote des Français de l'étranger.

Pour ce qui concerne le vote par correspondance, il y a eu plusieurs questions ponctuelles, donc je vais essayer de les prendre rapidement mais précisément. Sur l'obligation d'inscrire le nom du déposant sur le registre, un amendement d'origine parlementaire a été déposé au Parlement, qui n'a pas été adopté sur ce sujet. À l'heure actuelle, cela n'est pas une obligation dans les textes. En revanche, vous avez posé une autre question sur la conservation des enveloppes d'expédition. C'est un des apports susceptible d'être fait au travers de la discussion avec le Rapporteur du Conseil d'État. Cette question a été soulevée par ce dernier, il est possible que cela soit un des ajouts faits au texte sorti de la Haute assemblée.

Voilà, j'espère ne pas avoir oublié quoi que ce soit dans cette première salve de questions. S'il y avait des choses que j'avais oubliées, j'imagine bien qu'elles me seront reproposées dans la seconde salve.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.*

### **Madame Monique CERISIER BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je voudrais réagir sur ce que nous venons d'apprendre. Le décret a été transmis au Conseil d'État le 3 mai, il nous a été envoyé le 11 et nous débattons le 20 mai. Nous débattons le 20 mai pour quoi et avec qui ? Monsieur, je vous remercie d'être là, mais enfin, notre seul interlocuteur maintenant, est le Conseil d'État. À quoi cela sert-il que l'Assemblée des Français de l'étranger délibère maintenant, en votre présence, sur un texte dont vous n'êtes plus maître ? Je demande que nous puissions avoir un contact avec le Conseil d'État et que nous sachions qui est le Rapporteur de ce décret au Conseil d'État, afin que soit à titre individuel, soit par groupe, nous puissions entrer en contact avec lui. Ce que nous faisons entre nous n'a d'intérêt que pour une mise en commun entre nous des questions que nous nous posons. Mais, franchement, cette séquence, 3 mai, 11 mai où on nous a envoyé le texte et 20 mai où nous débattons, le 20 mai, il est trop tard avec vous Monsieur. Il faudrait que nous débattions avec le Conseil d'État. Cela n'a pas de sens, à la limite, nous pourrions arrêter si le débat n'avait pas d'intérêt réellement entre nous !

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je suis désolé, Monsieur le Président, comme vous le saviez, je voulais réagir aussi là-dessus. Je suis d'accord avec elle, mais j'avais une autre solution à proposer, ce que je ferai tout à l'heure.

Je voulais d'abord revenir sur le principe de ce décret. Nous l'avons reçu trop tard, bien sûr ; on ne nous a pas demandé notre avis, parce que nous aurions pu vous aider là-dessus. Nous avons quelques idées. Toute l'Assemblée, et vous avez entendu des questions qui étaient justifiées, nous aurions eu des idées à vous donner. Donc, nous aurions pu le modifier dans le bon sens, Monsieur le Directeur.

Quand j'ai reçu ce décret, nous avons passé plusieurs heures à essayer de le comprendre. Je vais vous donner un exemple. L'article R 177-14, et je cite, qui prévoit que :

*Pour l'application de l'article R 78, la référence à l'article R 75 s'entend de la référence R 177-13.*

Bon appétit, suivez et essayez de comprendre. Il va d'abord falloir expliquer tout cela. C'est un peu obscur ! Des choses peuvent être modifiées. Des choses sont positives, et je vais le dire. Des choses sont bien faites, d'autres non ou en tout cas, que l'on aurait pu améliorer.

Il est vrai que c'est le droit commun, les élections. Nous sommes tous d'accord et en tant que Parlementaire, j'y suis attaché, mais, Monsieur le Directeur, tout est dérogatoire pour les Français de l'étranger, pratiquement tout. Le moyen de voter,... pratiquement tout. Il y a la base, mais tout le reste est dérogatoire. Donc, il faut adapter notre décret à cela.

Les arrêtés, oui, mais il en faut beaucoup plus. Vous en avez cité deux, mais il va en falloir beaucoup plus et les faire rapidement. Sur la modalité de campagne, par exemple, je crois que les candidats vont être très attachés à cela. Il y a aussi une chose à préciser : la liste des électeurs et la communication de cette liste. On dit :

*Lorsque vous serez candidat officiel.*

Je regrette, les candidats officiels, c'est deux semaines avant le vote. Alors, les candidats vont avoir la liste deux semaines avant le vote des électeurs, pour faire campagne en deux semaines. Je pose la question. J'estime que la liste devrait être communiquée, puisque la campagne de finance commence là, au mois de juin, puisque la CNIL rendra son avis le 9 juin et que dans la foulée, en principe, le décret doit être publié. Je crois que c'est à ce moment-là que les listes doivent être... La loi le prévoit. Je vous rappelle que là, c'est la loi qui le prévoit et donc, il faut que les listes soient communicables immédiatement au mois de juin, à toutes les personnes qui en feront la demande, dans l'idée d'être candidat ou dans l'espoir d'être candidat.

L'histoire des six jours, Monsieur le Directeur, nous avons fait l'expérience... j'ai fait la loi sur le vote sur Internet et j'ai suivi cela de très près pendant tout ce temps. Si vous réduisez de moitié le temps pour voter, vous diminuez de moitié la participation. Les difficultés d'Internet, nous avons connu : 8 000 inscrits, 2 000 votants de moins parce qu'il fallait attendre l'histoire des 24 heures. Je ne rentre pas dans les détails, tout le monde connaît cela très bien. Donc, essayons d'allonger au maximum. Je sais bien que les calendriers ne le permettent pas, mais essayons d'allonger des deux jours qui ont été demandés par le Président.

Monsieur le Directeur, je voulais vous dire aussi que le vote par correspondance est un recul massif par rapport à ce qui existait. On veut et l'on souhaite, et à tous les niveaux, tous les députés de l'Assemblée, tous ceux qui sont candidats, jusqu'au Président de la République, pour ne pas le citer, tout le monde souhaiterait que la participation à l'étranger soit la plus importante possible, quels que soient les partis politiques, tous les partis vont dans ce sens. Si l'on a créé des députés des Français de l'étranger – et je suis bien placé pour savoir combien cela a été difficile – il faut que les Français de l'étranger aient toutes les possibilités de voter un maximum. Si c'est dérogatoire et que l'on garde le vote par correspondance, comme vous le savez, on ne l'a pas en France, que toutes les mesures de sécurité soient prises, je le veux bien, mais à modifier la liste... alors là, non seulement, je ne suis pas d'accord, mais je me demande pourquoi. Pourquoi a-t-on changé cela ? Je n'arrive qu'à une conclusion – et je vais en faire part à l'Assemblée – que peut-être a-t-on pensé qu'on allait avoir des difficultés sur des votes par correspondance, parce que nous avons eu deux recours, tout simplement parce qu'il n'y avait pas les signatures, parce que les listes n'étaient pas à jour pour les signatures et que les recours avaient abouti. Et l'on veut apparemment – je ne trouve pas d'autre explication, ou donnez-me-là s'il y en a une – éviter les recours dans ce domaine, parce qu'on n'arrivera pas à mettre à jour les listes électorales, il faut savoir ce que l'on veut. Ou l'on organise les élections, ou on ne les organise pas. Ou on fait un vote par correspondance et on le fait comme il était courant de le faire jusqu'à présent – on met la liste à jour – ou alors, si vous avez une raison, expliquez-moi pourquoi vous changez le système. Quelqu'un l'a dit, nous avons mis des années pour pouvoir

le changer, les Français de l'étranger sont habitués, ils vont l'attendre et lorsqu'ils ne pourront pas voter par Internet pour des raisons techniques ou autres, ils ne pourront pas se rabattre sur le vote par correspondance et vous avez des gens qui sont à 800 km d'une capitale, ou à 300 km d'un bureau de vote, qui ne voteront pas et la participation va baisser énormément. Pourquoi a-t-elle augmenté ces dernières années ? Parce que le vote par correspondance, dans certains bureaux de vote, était plus important que les gens qui votaient sur place. Dans certains bureaux, c'était énorme. Alors je crois, Monsieur le Directeur, qu'il va falloir le prendre en considération de façon urgente et importante.

Le Conseil d'État, vous avez transmis au Conseil d'État ; on aurait pu attendre la semaine prochaine pour le faire et au moins, que nous ayons pu en discuter aujourd'hui. On a voulu respecter des délais et ne pas aller trop tard pour arriver au mois de juin, on a toutes les bonnes raisons du calendrier. Mais, que faire maintenant, mes chers collègues ? Vous nous dites, nous ne pourrions pas changer, parce que le Conseil d'État l'a et c'est lui qui va dire si cela est bien ou non. Alors, nous pouvons intervenir au Conseil d'État en tant que Parlementaire. J'ai une autre idée. C'est pour cela que je voulais rebondir là-dessus tout à l'heure. Monsieur le Directeur, on peut modifier un décret par un autre décret et rien n'empêche – cela arrive tous les jours ou tous les mois – qu'un décret modifie un autre décret. On peut avoir un décret qui modifie le décret qui sera approuvé bientôt et inclure dedans les remarques qui nous seront faites par les Français de l'étranger et par les représentants des électeurs, car ce sont les représentants des électeurs, comme dans le bureau de vote par Internet. Monsieur le Directeur, je crois qu'il faut tenir compte de cela, parce que sans cela, nous allons à l'encontre de difficultés. Il y a des candidats aux élections législatives, qui vont protester, qui vont demander et faire un recours auprès du Tribunal administratif. Pour l'histoire du vote par correspondance, par exemple, puisqu'on aura limité les possibilités de vote en obligeant les gens à s'inscrire pour cela, alors que jusqu'à présent, cela n'était pas le cas, je ne suis pas sûr que le recours n'aboutisse pas. Et nous aurons des recours après. Je crois que pour éviter toutes les difficultés, devant le Tribunal administratif, mais plus tard aussi, nous pouvons faire un recours aussi contre le décret, mais je crois que vous avez intérêt à ce moment-là, à faire un décret rectificatif et à tenir compte de certains points qui nous paraissent très importants : par exemple, la correspondance, etc. Je ne veux pas vous assommer, Monsieur le Directeur. Il y a un côté qui est une bonne idée et je félicite les bulletins manuscrits entre les deux tours. Cela est bien, cela permettra de rattraper...

Je voudrais terminer, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, en vous disant que finalement, nous avons intérêt à tous collaborer et coopérer, parce que c'est dans l'intérêt de tout le monde et de cette Assemblée qui ne veut pas être « violée » en ce qui concerne des décisions qui la concernent et qui concernent leurs électeurs et les Français de l'étranger, de façon à ne pas avoir de difficultés plus tard, tant de votre côté que du nôtre. Merci de votre attention.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

### **Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Comme cela a été dit, je regrette que nous ayons été tenus complètement à l'écart de la préparation de ce texte. Ce n'est pas faute de l'avoir dit. Cela fait six mois que nous le demandons et la dernière fois, cela m'a valu une réplique assez verte du représentant de Matignon chargé de la chose, mais le fond reste là. La loi a à peu près un an, cela fait un an que nous préparons le décret, je pense que nous aurions quand même pu avoir au moins une réunion de concertation en la matière.

La proposition de notre ami DEL PICCHIA, franchement, cela fait drôle. On est un en train de parler d'un projet de décret qui n'est pas encore publié et tu dis : « Comme il est mauvais, on va tout de suite dans la foulée faire un décret rectificatif ! ». C'est quand même du travail de Gribouille ! On pourrait faire autrement. Je le regrette. Ce qui me surprend, c'est que Monsieur le représentant du ministère de l'Intérieur, votre ministère a une tradition de consultation des élus. Vos préfets, je le sais par mes amis élus de France métropolitaine, consultent souvent les députés, les sénateurs et autres. Mais, à l'étranger, il y a une espèce de mur qui fait que l'on ne consulte jamais ni les élus, ni l'AFE, ni les représentants des Français de l'étranger. C'est un problème de culture, peut-être, je ne sais pas, mais essayons de faire tomber cette muraille, même si elle est en cristal.

Je ne fais pas de remarque modificative, puisque cela ne sert à rien. Nous les passerons au Conseil d'État, mais ce dernier doit déjà être avancé dans son examen. Je pense que cela n'aura pas beaucoup d'effet et je me contente de question d'éclaircissement. Si j'ai bien compris, pour le vote électronique, le bureau de contrôle électronique aura trois représentants élus de l'AFE qui sont des élus de l'AFE... on aurait pu imaginer, parce que les élus de l'AFE, par définition, ne sont pas sur Paris, que cela soit des gens désignés par l'AFE ou autrement, des représentants des partis politiques siégeant au Parlement, ce qui aurait permis de couvrir, je pense, la plupart des candidatures. Je voulais vous demander de nous préciser quelles seront les attributions des mandataires délégués. C'est une bonne chose, nous l'avions exprimé plusieurs fois, mais quelles sont leurs attributions dans le déroulement de la campagne et dans son financement.



Sur l'aspect financier, nous avons parlé des membres du gouvernement qui seront candidats. Ma question est simple : comment est-ce que l'on prend en compte les déplacements des ministres qui sont d'ailleurs déjà en train de se dérouler ? C'est un problème que vous devez connaître en France. Je propose que l'on applique la même règle. J'avoue que je ne la connais pas.

Sur les remboursements, si j'ai bien compris, il y a un remboursement forfaitaire régional pour les frais de voyage, les déplacements. Question subsidiaire, est-ce que les frais de déplacement entre la circonscription et la France, quand il y a obligation de passer par la France, sont pris en compte dans ce forfait ? Il y a un forfait de remboursement des frais de campagne et ma question est la suivante : y a-t-il un remboursement proportionnel au nombre d'électeurs, comme c'est le cas en France, où il y a quelque chose comme 0,05 euro par électeur ? Je vous remercie des précisions sur ces points.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Très brièvement, Monsieur le Président, c'est sur l'accès des locaux scolaires. Sauf erreur de ma part, seuls les locaux en gestion directe sont accessibles. En ce qui concerne les locaux dans le cadre des homologations, ils ne le sont pas systématiquement. Tout dépend alors des associations de gestion locale. Quid d'une association de gestion locale qui donnerait l'accès à un candidat et pas à un autre ?

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.*

**Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève**

Merci, Monsieur le Président.

Ma question vient en complément de celle de mon collègue Pierre GIRAULT. Concernant la mise à disposition des locaux de l'État, dans la mesure où les comptes de campagne sont ouverts au premier juin, qu'entendez-vous par « durant la période de campagne électorale » ? Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

**Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE BRETON, je me suis étonnée, quand j'ai reçu les modalités de vote, de la différence qui apparaissait entre les trois élections : présidentielles, législatives et AFE. J'ai peur que les électeurs s'y perdent : pour l'une, la correspondance est autorisée, pour l'autre non ; le nombre de procurations n'est pas le même entre présidentielles et législatives. Je n'ai pas encore lu le décret, donc il y a peut-être des changements. Comment expliquer les différentes modalités de vote entre les trois élections ?

Vous avez parlé de 731 bureaux de vote, ce chiffre est-il définitivement arrêté ? Des négociations sont-elles encore possibles avec les postes ? Je voulais également faire part aux membres de l'Assemblée, d'une expérience que nous avons eue à Marrakech, où nous avons reçu l'autorisation du ministère de faire intervenir les consuls honoraires comme « facteurs » des votes par correspondance. Les deux semaines qu'il va y avoir entre les deux tours seront au Maroc insuffisantes pour que le courrier fasse l'aller et le retour. Les consuls honoraires pourront donc servir de facteur et ramener, pour le deuxième tour, les votes par correspondance.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.*

**Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais attirer votre attention sur un problème qui se pose dans tous les pays. Vous avez bien sûr des Français qui sont dans certains pays – je vais vous parler de la Belgique, c'est ce que je connais le mieux – qui ne parlent pas le français, qui ne comprennent qu'une seule langue. Serait-il possible, pour les candidats, de faire campagne dans la langue compréhensible locale ? Merci.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

**Monsieur Yves LE BRETON**

Je vous remercie de votre esprit de « pitié », Monsieur le Président.

Pour pouvoir répondre suffisamment précisément à l'ensemble des questions qui me sont posées, d'abord, je voudrais resituer l'ensemble des réponses que je vais vous faire maintenant, dans le même esprit que celui signalé par le Sénateur DEL PICCHIA, c'est-à-dire le souhait de faire progresser le taux de participation des Français de l'étranger au regard des échéances électorales de 2012. C'est bien dans cet esprit que nous avons travaillé, en essayant de tordre le droit au maximum de ce que nous pouvions faire, pour donner à nos compatriotes installés à l'étranger, les meilleures possibilités de voter, dans le respect d'une norme générale.

Je ne reviens pas sur la question de la concertation ou non. Nous avons préparé ce texte sur la base de la loi telle qu'elle a été adoptée définitivement le 14 avril. C'est un texte d'application et nous l'avons fait en fonction des modalités de consultation préalables, telles qu'elles étaient définies dans ces textes. Par ailleurs, nous n'avons pas ignoré l'importance de l'Assemblée qui est la vôtre. La preuve, si je viens aujourd'hui dans une discussion qui est à la fois cordiale et dynamique, c'est bien parce que votre avis et les remarques que vous pouvez nous faire ont toute leur importance. D'ailleurs, nos collègues du Quai d'Orsay nous ont régulièrement fait part des échanges qu'ils avaient pu avoir avec vous sur la question. Pour moi, j'agis dans le cadre d'un mandat qui a été fixé et je ne peux vous donner que cet élément de réponse.

Ensuite, sur des questions plus précises, notamment concernant la composition du bureau de vote électronique, je ne reviens pas sur les premiers éléments de réponse que j'ai déjà donnés. Sur le fait que ce sont des élus, ceux-ci peuvent désigner des suppléants, mais il nous a semblé important que ce soit des élus eux-mêmes qui siègent au sein de ce bureau de vote. La tradition dans la composition d'un bureau de vote est que ce sont les élus qui ont priorité et composent ce bureau de vote. Il faut quand même rappeler que le maire préside le bureau de vote et que les différents assesseurs sont en priorité choisis dans un conseil municipal, si l'on prend l'élection municipale, par exemple.

Voilà la raison pour laquelle nous avons introduit, au travers des suppléants, l'élément de souplesse qui nous paraissait important pour répondre aux préoccupations pratiques qu'exprimait notamment le Sénateur YUNG.

Sur la question de la prise en compte des frais et déplacements ministériels, pour être très simple dans la réponse, un droit commun s'applique, notamment lié à des jurisprudences aussi bien du Conseil constitutionnel que du Conseil d'État sur le sujet. Elles seront pleinement applicables aux déplacements des ministres à l'étranger, comme ils le sont en métropole. De ce point de vue-là, la question est déjà tranchée au travers d'un certain nombre de décisions jurisprudentielles. Autrement dit, cela n'est pas intégré dans les comptes de campagne. Plusieurs décisions du Conseil constitutionnel sur les élections législatives en métropole le disent clairement.

**Monsieur le Président**

Ce qui veut dire que le ministre des Transports, sur la circonscription de Mourmansk à Wellington...

**Monsieur Yves LE BRETON**

Je n'ai pas connaissance des investitures ou en tout cas des candidatures, pour parler précisément... Mais je peux vous répondre précisément qu'il y aura sans doute d'autres ministres candidats en métropole également et que la question est juridiquement bordée aujourd'hui. Sauf s'ils sont eux-mêmes candidats, mais à ce moment-là, ce n'est plus le même type de déplacement.

Sur les questions relatives aux frais de déplacement, il s'agit de plusieurs questions assez précises que je vous proposerais peut-être de me transmettre, pour que je puisse vous donner une réponse toujours dans cet esprit du memento du candidat. C'est pour cela que je voulais répondre aussi au Sénateur DEL PICCHIA. Bien entendu, pour nous, les deux arrêtés d'application qui sont dans le circuit et qui paraîtront avec ou juste après le décret principal ne sont pas suffisants en eux-mêmes. Il faut accompagner les candidats et nous ferons, comme nous l'avons fait et comme nous le faisons pour toutes les élections un memento du candidat. Je pense qu'il faudra soit un memento particulier pour les candidats aux élections législatives pour les Français de l'étranger, soit dans le memento général, une partie plus spécifiquement adressée à ces candidats, au regard des spécificités qui sont les leurs.

Il y a eu aussi un ensemble de questions relatives à l'accès aux locaux de l'État, aux locaux scolaires à l'étranger. Là, je laisserai peut-être Madame SOUPISON répondre sur ces questions, parce qu'elle a par définition une bien meilleure connaissance du sujet et du réseau que moi. Les 731 bureaux de vote, en tout cas, c'est l'engagement qui a été pris par le Quai d'Orsay, donc c'est un chiffre que je me suis contenté de reprendre.

Sur une question de Madame EL ANBASSI sur les procurations, la règle est désormais alignée entre présidentielles et législatives, ce sont trois procurations. Sur la question de Monsieur LAURENT sur le fait de pouvoir faire campagne dans la ou

les langues locales, je note d'abord que la question ne fait pas forcément consensus au sein même de votre Assemblée. Par ailleurs, nous appliquons là des règles générales qui veulent que la langue française est la langue officielle de la République. C'est dans notre Constitution et à ce titre, cette possibilité ne sera pas ouverte.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Merci, Monsieur le Président.

Sur le nombre de bureaux de vote, nous sommes à 731 ou 734 en prévision, mais c'est un chiffre prévisionnel qui est encore susceptible d'évolutions en 2012, compte tenu des évolutions de communautés françaises qui pourraient apparaître dans l'intervalle ou tout simplement pour des raisons de sécurité, qui pourraient nous amener à ne pas pouvoir tenir un bureau de vote à un endroit ou un autre. Le chiffre qui vous a été donné et la carte que nous avons préparée, sont encore à ce stade indicatifs. Mais, c'est l'ordre de grandeur vers lequel nous devrions être. Quant à vous dire si nous en aurons 735, 739 ou 731 en 2012, nous le verrons avec les évolutions qu'il pourra y avoir. Notre objectif était, comme nous l'avions annoncé à plusieurs reprises à l'Assemblée, de faire un maillage le plus proche possible des électeurs et ceci bien que les électeurs aient accès et disposent de plusieurs modalités de vote.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

**Monsieur Yves LE BRETON**

La question du Sénateur DEL PICCHIA portait sur la communication des listes électorales. S'agissant de l'inscription préalable, je vous renvoie aux éléments de réponse que j'ai faits précédemment sur ce point. L'ouverture du vote par Internet étant une modalité nouvelle, nous avons essayé de voir les conditions dans lesquelles le vote par courrier pouvait s'opérer. La question des contentieux s'est posée sur un certain nombre d'élections précédentes, dont nous avons essayé de tenir compte. L'élément de réponse général que je peux vous faire aussi, mais je sais que celui-là ne vous satisfera pas, c'est que le vote par correspondance, qui est quand même une originalité très forte dans le droit électoral national, puisqu'il a été supprimé pour ce qui concerne la métropole et l'Outre-mer depuis le début des années 1970. C'est un vote qui ne se pratique plus depuis maintenant près de 40 ans. Par ailleurs, bien que cette préoccupation ne soit pas essentielle, nous avons aussi un sujet relatif au financement de l'élection, notamment pour les questions d'envoi d'enveloppe à l'ensemble des électeurs. Ce ne sont pas exactement les mêmes coûts physiques. Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner sur ce sujet relatif aux modifications apportées au vote par correspondance.

Nous n'avons pas répondu non plus à la question sur les locaux scolaires.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Monsieur le Président.

Sur l'utilisation des locaux scolaires, le texte prévoit que pendant la durée de la campagne électorale et sous réserve des nécessités de service, l'État met ses locaux diplomatiques consulaires, culturels et scolaires à disposition des candidats qui en font la demande pour la tenue de réunions électorales.

La lecture de ces textes – et c'est dans ce sens que la discussion avait eu lieu au Parlement – signifie que ce sont les locaux sur lesquels l'État a une autorité. En matière d'établissements scolaires, cela veut dire que l'État est en mesure de mettre à disposition les locaux scolaires des établissements en gestion directe, sous réserve des nécessités du service.

S'agissant des locaux des établissements scolaires conventionnés avec lesquels l'AEFE a une convention pour permettre la délivrance de diplômes français, ce sont des établissements qui relèvent du droit local et c'est donc à ces établissements qu'il appartiendra de dire s'ils peuvent ou non répondre à telle ou telle demande pour mettre à disposition des locaux, dans le cadre du conseil d'administration de ces établissements et pour le respect du droit local. Je comprends tout à fait qu'il y a une question de respect du principe d'égalité qui se pose et je pense que nous pourrions tout à fait demander à nos chefs de postes d'inciter ces établissements à respecter le principe d'égalité de façon à ce que tous les candidats puissent bénéficier du même traitement. Après, la mise en œuvre pratique est sans doute plus compliquée, dans la mesure où le chef de poste n'a pas, à ma connaissance, d'autorité sur ces établissements. Mais, c'est un point que nous allons creuser de façon à donner une réponse plus précise.

**Monsieur le Président**

Je réagis à chaud, s'il vous plaît, sur ce point, parce que je suis étonné de ce que j'entends, dans la mesure où si vous dites « de droit local », cela signifie une entité morale de droit local qui ne peut pas apporter de concours à une campagne électorale. À mon avis, la question sur les établissements conventionnés est probablement plus complexe que la réponse que vous avez faite, puisque dès lors que c'est une entité morale différente de l'État, toute contribution devrait être intégrée aux comptes de campagne et ne peut pas être faite à titre gratuit.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Juste une précision, je n'ai pas dit que ces établissements devaient mettre à disposition. J'ai dit qu'il relevait du conseil d'administration de ces établissements d'examiner la question et les conditions dans lesquelles... le texte tel qu'il figure dans les dispositions législatives ne prévoit pas la mise à disposition de ces locaux. C'est après une décision de chaque établissement. En revanche, ce que je disais, c'est que nous pourrions, je pense, demander à nos ambassadeurs d'inviter ces établissements qui souhaiteraient participer, mettre des locaux à disposition dans les conditions qu'ils définiront, à respecter le principe d'égalité. Mais, bien entendu, il ne peut s'agir d'une mise à disposition relevant de cette disposition-là.

**Monsieur le Président**

Avant de donner la parole au Sénateur COINTAT, Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM souhaitait intervenir sur ce point précis.

**Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je souhaitais intervenir sur le point 2 du vote par correspondance. Cela me semble un point extrêmement important. Le législateur a souhaité que toutes les possibilités soient données pour faciliter la participation des électeurs français à l'étranger. Or, le fait de demander à être inscrit sur une liste pour voter par correspondance est totalement dissuasif. La pratique, pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, autrefois Conseil supérieur des Français de l'étranger, était la même. On devait demander à voter par correspondance et cette pratique a été abolie. Très honnêtement, je ne comprends pas pourquoi on la réintroduit dans ce texte. C'est un point très fort, dont bien évidemment...

**Monsieur le Président**

Si je donne la parole sur un précis, c'est sur ce point précis. Pour une intervention, on s'inscrit sur la liste des intervenants...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription de Tel Aviv**

Merci, Monsieur le Président.

Toujours sur le vote par correspondance, on sait que dans maints consulats, on a systématiquement mis tous les électeurs comme votants par correspondance. Pourquoi ? Parce que justement, la demande de l'AFE était d'essayer d'obtenir une plus grande participation. Cela serait effectivement une régression. Ma question est très précise. Pour tous ces électeurs, qui sont dans toutes les listes électorales marqués votant par correspondance, les services consulaires du monde vont-ils devoir renvoyer un courrier pour leur dire : attention, il faut reconfirmer votre demande avant le premier mars ? Cela coûterait une fortune. Mais, si on ne le fait pas, on va avoir des recours.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

**Monsieur Yves LE BRETON**

Simplement pour vous confirmer que tout ce qui relève de l'information des électeurs sera fait par l'Administration, pour leur indiquer précisément comment et dans quelles conditions ils peuvent voter, selon chacune des modalités. Cela est prévu et cela sera fait sous l'égide des postes du Quai d'Orsay. Je peux vraiment vous rassurer sur la question. Je ne reviens pas longuement sur ce que je vous ai déjà dit. On partage le même objectif, qui est celui de dynamiser la participation aux élections. Donc, tout ce qui relève de l'information préalable des électeurs est bien entendu primordial.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Monsieur le Président.

Normalement, dans la liste électorale, à ce stade, il ne devrait plus y avoir de mention du vote par correspondance, puisque cette disposition n'existe plus pour l'Assemblée des Français de l'étranger. Cela étant, nous allons regarder, dans le cas particulier qui est mentionné, s'il n'y a pas quelque chose qui a subsisté par inadvertance. Mais il y aura, pour chaque électeur, tout comme nous sommes en train de le faire actuellement sur le corps électoral, un courrier adressé à chaque électeur, nominativement, pour lui expliquer les différentes modalités de vote pour chacune des élections, qui précisera les éléments tels qu'ils ressortiront du décret qui sera publié.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève**

Je ne sais pas si c'est un avantage ou un désavantage, mais en procédant par élimination, il ne me reste plus grand-chose.

Dès lors que le financement provient d'une personne qui n'est pas imposable en France, comment pourrions-nous établir de manière sûre que l'argent provient bien d'une personne physique ?

Le début de la campagne sera le premier juin. Le décret viendra forcément après. Quid des frais qui seront engagés entre le premier juin et la date de publication du décret ?

Concernant l'envoi du matériel de vote et l'enveloppe qu'elle contiendra pour le renvoi, il convient de bien vérifier qu'elle soit au format accepté par le pays considéré et au tarif adéquat vis-à-vis du délai. Par le passé, cela a posé des problèmes. D'autre part, il est important que le matériel de vote indique clairement que l'électeur a le devoir de voter par lui-même et de transmettre dans le courrier un vote qui scellé. Par ailleurs, le registre devrait comporter une indication du procédé (par poste, par poste privée, courrier, personne privée, etc.) qui a acheminé ledit courrier avec le vote au centre de vote.

Concernant le contrôle des professions de foi, comment est-il prévu, afin qu'il ne pose pas de problème aux relations bilatérales pour la sécurité des Français ? Comment sera-t-il exercé ? Les professions de foi pourront-elles être multilingues ? Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

**Monsieur Yves LE BRETON**

Je dois une réponse depuis quelque temps sur la question de la communication des listes électorales tel que l'a soulevé le Sénateur DEL PICCHIA. Nous agissons dans le cadre du droit commun, c'est-à-dire notamment l'article L 28 du Code électorale, qui prévoit qu'à tout moment, tout parti politique, tout électeur de la circonscription en cause peut avoir accès aux listes électorales. Sur le principe, ces listes étant évidemment en l'état où elles sont disponibles dans la commune. Le Sénateur étant parti, il aurait fallu qu'il me précise un peu sa question, parce que par rapport à la date qui est indiquée, on peut y avoir accès dès maintenant, dans l'état et en fonction de la dernière révision intervenue.

**Madame Odile SOUPISON**

Pour la liste électorale de la circonscription consulaire.

**Monsieur Yves LE BRETON**

Comme une liste communale... Je fais la transposition par rapport au droit métropolitain. Un candidat à une élection législative en métropole pourra avoir, au travers de sa formation politique, par exemple, accès à toutes les listes communales des communes de sa circonscription, comme tout électeur peut avoir accès à sa liste de sa commune. Donc, si je prends le parallèle, mais là, il faut que le Quai d'Orsay puisse m'arrêter si je me trompe, parce que je comprends l'importance de la question, comme aujourd'hui tout groupement politique peut avoir accès à l'ensemble des listes, il pourra avoir accès à l'ensemble des listes de chaque circonscription au sens consulaire, constituant la circonscription au sens législatif. Voilà ce que je peux vous dire. Pour défiler complètement le raisonnement, la question que vous me posez, c'est, je suis candidat, mais je n'appartiens pas à un groupe politique, donc je ne rentre pas dans le cadre de la définition de l'article L 28 du Code électoral.

Donc, pour les candidats qui sont « en candidat libre », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas sous l'égide d'un groupement politique, peuvent-ils avoir accès dès maintenant, c'est-à-dire avant même l'ouverture de la campagne officielle, à l'ensemble des listes consulaires qui constituent leur circonscription législative ? Il faudra qu'ils attendent d'être candidats pour cela.

**Madame Odile SOUPISON**

C'est la disposition du législateur.

**Monsieur le Président**

La question est clairement posée. À l'évidence, la réponse ne te satisfait pas. Dans ce cas,...

**Monsieur Georges-Francis SEINGRY**

Nous n'avons pas entendu la réponse.

**Monsieur Yves LE BRETON**

Le droit applicable est bien l'article L 330-4 tel qu'il est issu du paquet électoral.

*Les candidats ou leurs représentants peuvent prendre communication et copie des listes électorales de la circonscription à l'ambassade ou au poste consulaire ou au ministère des Affaires étrangères. Il en est de même de tout parti ou groupement politique représenté par un mandataire dûment habilité.*

Il n'y a pas de délai dans l'article.

**Monsieur le Président**

Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de différence entre un parti politique et un candidat indépendant de ce point de vue-là.

**Monsieur Yves LE BRETON**

Sauf qu'il faut être candidat.

**Monsieur le Président**

Je suis désolé, on a...

**Monsieur Yves LE BRETON**

Je pense que cela méritera que nous fassions une réponse par écrit. Je comprends l'importance que cela peut relever. La lecture du texte fait qu'il faut avoir le statut de candidat pour avoir accès aux listes consulaires. Donc, de ce point de vue-là, tel que moi je lis le texte législatif, il y a bien une condition essentielle pour pouvoir avoir accès à l'ensemble des listes consulaires de la circonscription, c'est d'être candidat et pour être candidat, il faut que la campagne soit ouverte pour que l'on puisse acquérir le statut de candidat. Donc, la loi a bien fait la différence entre le candidat et le parti. Les électeurs ont accès, par définition, à l'ensemble de leur... nous ferons une réponse écrite là-dessus, mais il me semble que la loi se lit littéralement.

**Monsieur le Président**

Il y a à l'évidence sur ce point, un décalage et un besoin de précision. La question peut être posée par écrit. La réponse sera faite. Je crois que du côté du Secrétariat général, nous essaierons de faire en sorte que le verbatim soit fait le plus rapidement possible et que les intervenants puissent le plus rapidement possible corriger leurs interventions, pour qu'il puisse être utile, même pour l'analyse du décret auprès du Conseil d'État. Nous essaierons de faire notre maximum de ce côté-là, mais nous ne pouvons pas continuer, nous avons déjà dix minutes de retard sur ce débat, même s'il est fondamental.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Vous avez dit il y a quelques instants, que vous ne donniez pas la parole à ceux qui n'étaient pas inscrits. Vous avez fait en sorte, tout à l'heure, que Monsieur le Sénateur FRASSA – je vous parle en tant que Secrétaire général du Groupe Majorité présidentielle – et Monsieur le Sénateur COINTAT ne puissent s'exprimer, en donnant la parole à des personnes qui n'étaient pas inscrites. C'est tout ce que j'avais à dire !

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.*

**Monsieur Karim DENDENE, membre élu de la circonscription d'Alger**

Ma question portait sur la liste électorale. Il n'y a pas de réponse définitive, nous l'attendons.

À quoi faudra-t-il demander ces listes électorales ? Aux postes ou à la DFAE ?

**Monsieur Yves LE BRETON**

Les deux sont possibles.

**Monsieur Karim DENDENE**

Sous quelle forme aurons-nous la réponse ? Clé ou mail ? Merci.

**Madame Odile SOUPISON**

Les listes peuvent être données sous format papier si le demandeur le souhaite ou sous format électronique, mais pas sur clé.

**Monsieur Yves LE BRETON**

Juste pour la forme des listes, en termes de droit commun, lorsqu'on demande la liste électorale dans une commune, la commune est tenue de la fournir dans la forme où elle existe dans la commune. Vous avez des communes où elle peut être fournie en version électronique si elle existe ainsi ; mais quand elle est en version papier, la commune n'est tenue de la fournir qu'en version papier.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, comme la discussion le montre aujourd'hui, l'élection de nos députés l'année prochaine sera donc une élection nouvelle, originale, particulière et donc très difficile. Actuellement, dans tous les pays, un grand nombre de fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères s'appliquent à essayer de mettre en place le bon fonctionnement de cette élection. Or, parmi eux, un grand nombre risque de changer de poste et d'affectation avant l'élection de l'année prochaine. J'aimerais savoir s'il ne serait pas possible, parce que le ministère de l'Intérieur est également intéressé, me semble-t-il, autant que le ministère des Affaires étrangères et européennes, à ce que cette élection se déroule dans les meilleures conditions. Et je me demande s'il ne serait pas possible que les deux ministères se mettent d'accord pour geler en quelque sorte la situation des fonctionnaires qui s'occupent actuellement de l'organisation de ces élections, parce que, compte tenu du grand nombre de problèmes nouveaux qui vont se poser l'année prochaine et notamment du fait que entre l'élection du Président de la République et l'élection des députés des Français de l'étranger, les conditions de vote sont très différentes. Il y a énormément de choses qui vont différer. Je crois qu'il serait très sage que l'on gèle les fonctionnaires au moins jusqu'au premier juillet 2012. Merci.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.*

**Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Monsieur le Président.

Vous avez dit tout à l'heure que nous avons perdu un peu de temps, mais je pense qu'il y a des questions qui sont capitales et dont nous n'avons pas eu la réponse aujourd'hui. Je reviens notamment sur cette question de communication des listes. Quand on dit que c'est au moment où on est candidat, dans la loi, candidat, cela n'est qu'au moment des dépôts officiels des candidatures, c'est-à-dire un ou deux mois avant l'élection. Donc, les candidats qui ont 49 pays doivent bien évidemment avoir copie de ces listes électorales dès le mois de juin, sinon, ils ne peuvent pas faire de campagne électorale.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

### **Monsieur Yves LE BRETON**

Sur la question de Monsieur RATEAU, je me permettrai de laisser le Quai d'Orsay répondre pour ce qui concerne les mutations des personnels diplomatiques, parce que je n'ai pas vraiment vocation à le faire. Ce que je peux vous dire, c'est que pour ce qui concerne le ministère de l'Intérieur, bien entendu, les équipes qui sont en place le sont pour l'ensemble de la séquence électorale, et a priori jusqu'à la mi-2012. Je ne sais pas ce qu'il en est pour le Quai...

### **Madame Odile SOUPISON**

S'agissant des effectifs, des agents des postes diplomatiques et consulaires, le mouvement normal des affectations se poursuit. En revanche, nous sommes en train d'organiser des séances de formation. Nous avons identifié un formateur – si j'ose dire – sur les questions électorales, qui va faire le tour de l'ensemble des postes en faisant des sessions régionales par circonscription, de façon à mettre en place et à diffuser une formation de nos agents et à s'assurer que les agents seront totalement au fait pour l'échéance électorale 2012. Nous avons défini la formation, comment en définir le déroulé au plan géographique. Elle doit démarrer vers le 15 septembre, une fois que l'ensemble des mutations sera effectivement terminé. Si nous nous rendons compte qu'à un endroit ou un autre, il y a besoin de faire une nouvelle séance de formation, nous le ferons, l'objectif étant de profiter de la période de septembre jusqu'à fin mars/début avril, pour multiplier ces séances, puisque nous aurons un agent dédié à cette formation.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

### **Monsieur Yves LE BRETON**

Sur la question de Monsieur CAPELLI concernant le contrôle des dons des personnes physiques, pour les campagnes à l'étranger comme en métropole et Outre-mer, ils sont fixés à 4 600 euros par personne, sachant qu'on ne peut donner en liquide pas plus de 150 euros. Sur les modalités de contrôle, notamment la prohibition des dons par des personnes morales, c'est selon les modalités de droit commun, puisque cela fait aussi partie des aspects qui doivent être contrôlés aujourd'hui. La date d'ouverture de ces dons est bien fixée au premier juin 2011.

Sur la question de l'envoi du matériel de vote et notamment du format des enveloppes, cela est pris en compte pour que le format de l'enveloppe soit bien acceptable par le pays en question. Cela fait partie des choses qui ont été prises en compte dans la préparation des modalités d'opérations de vote de l'année prochaine.

La déclaration de Monsieur GIRAULT n'appelle pas de remarque de ma part.

À Monsieur RATEAU, je crois que nous avons répondu sur la question des mutations des personnels. Là où je rejoins parfaitement votre intervention, c'est sur le caractère innovant du vote et donc, de la nécessité, aussi bien pour le ministère de l'Intérieur que pour le ministère des Affaires étrangères et européennes, de se mobiliser. J'ai essayé de vous en faire la démonstration aujourd'hui. Nous sommes pleinement mobilisés pour que cette élection puisse remporter le succès que nous attendons collectivement. De ce point de vue-là, nous avons vraiment le même objectif.

Pour répondre à Madame DUCARME, je réserve ma réponse pour vous faire vraiment quelque chose qui soit opposable, puisque c'est sur la lecture de l'article de loi telle que je vous la donnais tout à l'heure. Savoir qui, aujourd'hui, sans avoir le statut de candidat, peut avoir accès à ces listes électorales, tel que la loi le prévoit.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPNER**

J'aurais aimé avoir ma réponse sur les procurations. À certains endroits, on a plus vite fait d'aller de l'autre côté de la frontière que d'aller au consulat pour les établir et il n'y a pas toujours des permanences. Et surtout, je voulais évoquer le



problème du bilinguisme qui a été demandé par je ne sais plus qui. Il me semble qu'en Alsace cela se passe. Les professions de foi sont aussi en allemand. Donc, à partir du moment où il y a un précédent sur le territoire de France métropolitaine...

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

### **Madame Daphna POZNANSKI**

Merci, Monsieur le Président.

Le Sénateur YUNG a évoqué les visites des ministres candidats. Il faudrait rajouter les manifestations organisées par les représentants français auprès des organisations internationales et qui sont candidates – je pense à l'OTAN notamment – et par les conseillers du Président de la République, qui sont aussi candidats.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.*

### **Monsieur François NICOULLAUD**

Simplement pour renouveler ma question, Monsieur le Rapporteur, votre réponse nous fera gagner du temps. Quel est le Rapporteur qui, au Conseil d'État, s'occupe de ce texte ? Merci beaucoup.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Yves LE BRETON.*

### **Monsieur Yves LE BRETON**

Je n'ai pas vocation à vous répondre. Si vous souhaitez faire un texte, vous écrivez au Conseil d'État qui transmettra à son Rapporteur. Il ne m'appartient pas de vous répondre sur ce sujet. Que l'on s'entende bien là-dessus, je ne veux pas non plus vous donner l'impression que je bote en touche. Nous avons respecté une procédure qui était la procédure qui est dans les textes. Par ailleurs, vous avez un certain nombre d'observations à faire sur un certain nombre de sujets, il vous est tout à fait loisible de le faire. Ce n'est pas non plus le Conseil d'État qui va signer le décret. Le Conseil d'État est là dans son rôle de conseil du Gouvernement, pour mettre en forme, au plan juridique le sujet. Mais, les questions que vous avez soulevées aujourd'hui, très clairement, sont plutôt des questions d'opportunité, plus que des questions juridiques. C'est-à-dire que ce sont les modalités elles-mêmes de vote. Ce n'est pas la manière dont on les écrit qui soulève des questions. De ce point de vue-là, c'est l'institution Conseil d'État que vous pouvez saisir si vous le souhaitez. Sachant que c'est le Gouvernement, en dernière étape, qui signera le décret et qui tranchera sur ces sujets.

Pour ce qui concerne les remarques de Madame POZNANSKI, je renvoie à ce que l'on vous disait tout à l'heure. Un certain nombre de jurisprudences concernent un certain nombre des autorités que vous avez signalées. Ce que je connais, moi, ce sont les représentants français dans des institutions internationales. Je laisserai plutôt le Quai d'Orsay, vous donner les éléments de réponse dont il dispose. Sachant que les jurisprudences n'existent que pour les ministres, qui ont un statut particulier au regard du droit électoral, tel qu'il est appliqué par le juge.

Pour ce qui concerne les documents administratifs, parce qu'il faut bien que l'on s'entende sur la question des traductions, ils sont établis en français. On a signalé une exception, très circonscrite, dans les départements d'Alsace-Moselle où l'on traduit en allemand. Mais, cela est lié à une histoire particulière et c'est une traduction littérale, dans ces seuls départements. En revanche, les candidats ont la possibilité de traduire en langue étrangère – sous-entendu du pays – leur propagande, s'il y a une traduction certifiée.

J'avais une question aussi sur les modalités de remboursement des frais de transport du Sénateur YUNG. Si pour aller d'un point à un autre de sa circonscription, il faut passer par Paris, oui, on peut intégrer dans les remboursements pris en compte par la commission des comptes de campagne, ces frais entre le circonscription et Paris. Cela avait été clairement expliqué par le ministre qui était au banc lors de la présentation de la loi du 14 avril 2011, en l'occurrence, Monsieur RICHERT, dans une réponse à une question posée par un Parlementaire.

*Monsieur le Président le remercie donne la parole à Madame Claudine SCHMIDT.*

### **Madame Claudine SCHMIDT**

Merci, juste une précision sur les langues étrangères. En 2007, nous avons reçu les professions de foi des candidats à l'élection présidentielle, pas de tous, mais au moins de cinq ou six, en plusieurs langues. Je les ai transmises à la DFAE.

*Monsieur le Président la remercie.*

### **Monsieur le Président**

Nous avons vu à quel point ce débat et ces échanges étaient importants. J'espère que vous pourrez en tenir compte avant la promulgation du décret. De notre côté, nous ferons tout pour transmettre nos remarques. Je vous remercie de votre présence et de ce long débat. Je nous excuse auprès du Président du CEFR pour le délai et je l'invite à la tribune.

*(Applaudissements).*

## **INTERVENTION DE MONSIEUR RAMON CASAMITJANA, PRÉSIDENT DU COMITE D'ENTRAIDE AUX FRANÇAIS EXPATRIÉS (CEFR), SUR LE THEME DE LA MISE EN SERVICE DE L'ETABLISSEMENT SITUÉ A GAILLAC POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES, ETABLISSEMENT DEDIE EN PRIORITE AUX FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

### **Monsieur Ramon CASAMITJANA, Président du CEFR**

Ma communication sera brève, parce que je pense que vous avez tous reçu la communication que je vous ai faite sur l'ouverture le 6 juin, de l'établissement pour personnes âgées dépendantes de Gaillac. Je pense que tout le monde l'a reçu. Il y avait, joint à mon petit mot d'information, une présentation de cet établissement.

Cet établissement est une longue affaire. Les démarches d'approche ont démarré il y a au moins cinq ans. Il est toujours très long, désormais, dans l'action sociale, de faire quelque chose, cela devient épouvantable. Pourquoi Gaillac ? Tout simplement parce que la mairie de Gaillac nous a offert un terrain à titre gracieux et que deuxièmement, ce terrain se situe dans un quartier en voie de construction, qui est le quartier des 7 fontaines, et le site est parfaitement bien adapté, d'autant plus qu'il est très proche de Toulouse, qui est une grande métropole, à 45 minutes. Il y a l'autoroute, le train, tout ce que l'on veut.

Cet établissement est destiné avant tout aux Français de l'étranger. J'espère que cela intéresse le public, puisque je rappelle quand même que les Français de l'étranger, comme les Français de France vieillissent et que le problème de trouver des établissements spécialisés pour les personnes âgées est crucial, pas seulement en France, mais également à l'étranger. Cet établissement, nous l'avons conçu d'abord et avant tout pour les Français de l'étranger. C'est un établissement de 84 lits, avec une unité Alzheimer de 12 lits. Cet établissement – c'est important à noter – est éligible aux aides sociales. C'est-à-dire que toutes les personnes, quels que soient leurs revenus, sont susceptibles d'y aller. Ceux qui ont les revenus peuvent payer plein pot. Le prix de journée sera d'environ 54 euros par jour, tarif hébergement. Là-dessus, il y a un tarif progressif selon le niveau de dépendance et les ayants droit, ce qui peut porter la tarification à 60 euros et plus. Mais, l'aide sociale – pour ceux qui ont des revenus insuffisants – permet de couvrir l'ensemble de ces frais. C'est à signaler. Comme le CEFR a pour vocation de s'occuper des Français indigents, c'est tout naturellement vers eux en priorité que s'adressera cet établissement. Mais ceux qui ont des revenus également peuvent s'y adresser. C'est un très bel établissement, de très grande qualité. Ce sera un des meilleurs établissements de la région.

Comment l'a-t-on construit ? Je dois remercier notre collègue, Madame la Sénatrice KAMMERMANN, puisque cet établissement n'était pas prévu au schéma départemental, ni au schéma régional de création d'établissement pour personnes âgées dépendantes. Ce qui veut dire que si la mairie de Gaillac nous donnait le terrain, pour les financements locaux, je n'en avais pas ou presque pas. Grâce à l'intervention de Madame KAMMERMANN, nous avons pu avoir auprès de Madame LÉTARD, une enveloppe supplémentaire qui nous a permis d'assurer cette réalisation.

Que peut-on dire de plus ? C'est un établissement classique qui aura un encadrement d'une cinquantaine de personnes, bien situé. Le prix, je vous l'ai donné. Pour plus de renseignements, j'ai laissé ici quelques plaquettes, mais je vous avais écrit. Si déjà, les gens ont perdu la plaquette et les informations, vous avez le téléphone du CEFR, le 01.64.67.68.82 et vous avez un site, que je pourrai laisser à la sortie, mais je vais quand même le dire, comme cela, si vous avez un papier, vous pouvez le noter : [www.cefr-maisonsderetraite.asso.fr](http://www.cefr-maisonsderetraite.asso.fr). Je crois que je vous ai dit l'essentiel. Personnellement, je souhaiterais que cet établissement ait vraiment une clientèle de Français de l'étranger. Je ne m'inquiète pas pour son remplissage, parce que vu la pénurie de places en maison de retraite, je remplirai l'établissement sans difficulté aucune, avec des publics de Français de France, du Tarn, de Toulouse et d'ailleurs. Mais enfin, il serait quand même dommage qu'un établissement tout neuf ne soit pas ouvert.

Je signale également que dans ce domaine, le CEFR a beaucoup fait, puisque nous venons également d'ouvrir un établissement tout neuf à Coudray Montceaux à côté d'Évry en région parisienne. Nous allons prochainement mettre en service un établissement tout neuf à Combs-la-Ville en Seine-et-Marne, que nous avons repris à une société HLM qui s'appelle Les Foyers de Seine-et-Marne. Vont démarrer également prochainement les travaux de remise entièrement à neuf de l'établissement de Feyzin dans le Rhône, juste à côté de Lyon. Cela veut dire que maintenant, le CEFR a un réseau très étoffé d'établissements pour personnes âgées dépendantes, qu'il est ouvert à tous les Français de l'étranger, indigents en priorité, mais sans distinction de revenus. Notre qualité d'accueil est reconnue, puisque notre établissement des Brullis à Vulaines-sur-Seine, d'après les enquêtes – qui valent ce qu'elles valent – est reconnu un des dix meilleurs établissements de la région parisienne en termes de rapport qualité/prix ; un peu pareil pour celui de Feyzin.

Je crois en avoir fini, pour vous dire l'essentiel, vous avez toutes les informations. S'il y a des questions, je suis prêt à répondre.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPOSES

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

### **Madame Bérangère EL ANBASSI**

Merci, Monsieur le Président.

Au niveau de l'aide sociale, pour ces Français de l'étranger qui viendront dans ces maisons de retraite, leur statut de résident étranger va changer. Parce que l'aide sociale ne sera pas la même si vous êtes Français de l'étranger ou Français résident.

### **Monsieur Ramon CASAMITJANA**

À partir du moment où vous habitez en France, que vous veniez de l'étranger, né en France ou ailleurs, vous relevez des solutions de droit commun.

### **Madame Bérangère EL ANBASSI**

Ces compatriotes seront donc de nouveau...

### **Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Nous fonctionnons entièrement avec des dispositions de droit commun. Les financements du CEFR ne sont pas spécifiques. Le seul financement spécifique, ce sont les 73 000 euros que nous allouons tous les ans le ministère des Affaires étrangères et européennes pour ce qu'on appelle l'aide à milieu ouvert, c'est-à-dire que quand les gens arrivent à l'aéroport de Roissy, on leur achète un billet de taxi, une nuit d'hôtel, etc. Pour tout le reste, nous relevons du dispositif de droit commun. Un Français de l'étranger qui vient en France peut demander à rentrer dans une maison de retraite. Toutes les coordonnées sont sur le site.

### **Madame Bérangère EL ANBASSI**

Ce n'est pas cela. Ce dont je voudrais être sûre, c'est le Français de l'étranger qui arrive dans votre maison de retraite reprend son statut de résident en France, donc a de nouveau ses droits ouverts au niveau de l'aide sociale.

### **Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Là, c'est une autre question.

### **Madame Bérangère EL ANBASSI**

C'est ma question, je me suis mal exprimée. Est-ce qu'un Français qui va venir de l'étranger pour résider dans votre maison de retraite va retrouver les droits liés à la territorialité ?

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Absolument. Vous abordez un problème qui est celui que pour rentrer dans un établissement pour personnes âgées, que l'on soit Français de l'étranger ou Français de France ou autres, il y a énormément de formalités à remplir, notamment pour bénéficier de l'aide sociale. Il n'y a pas de mystère, comme les crédits sont de plus en plus rares, les contrôles sont de plus en plus stricts et les formalités de plus en plus compliquées. Il faut donc même ouvrir, constituer le dossier très en amont, car – et là, vous avez posé un problème de fond – jusqu'à une date récente, quand les crédits d'aide sociale étaient suffisants pour les Départements et l'État, on prenait les Français de l'étranger, comme les Français de France d'ailleurs, bénéficiant de l'aide sociale, sans trop se soucier de l'état de leur dossier et on régularisait par la suite. Ensuite, les Départements ou l'État, selon, parce que vous savez que les financements sont complexes. Il y a une partie de financement, c'est l'État, une partie, c'est le Département, etc. Je ne rentre pas dans les détails et après, les différents financeurs régularisaient. Mais, maintenant, comme il n'y a pas d'argent dans les caisses, si les dossiers ne sont pas nickels dès le premier jour de leur entrée, nous ne sommes pas financés. Voilà pourquoi – c'est peut-être des échos que vous avez eus – nous sommes amenés à refuser des candidats tant que leur dossier n'est pas parfaitement rempli. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas droit – contrairement, après, à ce qu'ils peuvent dire « On m'a refusé » - ; ce n'est pas cela : on les a refusés tant que leur dossier n'était pas complet. Et ce dossier excessivement complet – par certains côtés bien normal, puisqu'il s'agit de personnes âgées avec un profil médical particulier, etc. – il faut le faire avant la rentrée en maison de retraite. Après, sinon, j'ai actuellement une personne qui, depuis un an, bénéficie de l'aide sociale. Elle ne l'a pas touchée parce que son dossier n'est pas à jour et c'est à la charge du CEFR.

**Madame Béragère EL ANBASSI**

Pour monter ce dossier, la personne ou sa famille devra-t-elle passer par le service Affaires sociales des consulats ? Dans la pratique, les gens seront à l'étranger, ils vont faire une demande au CEFR pour rentrer dans une maison de retraite. Est-ce la famille qui va devoir monter tout ce dossier ou peut-on attendre une aide des postes, dans le cas d'une personne seule, par exemple ?

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Chaque fois, c'est un cas d'espèce. La personne, appelons-là Madame DURAND, qui veut rentrer dans une maison de retraite du CEFR ; elle habite Buenos Aires ou Santiago du Chili. Elle va voir sur le site du CEFR l'ensemble des pièces dont elle a besoin.

**Madame Béragère EL ANBASSI**

Mais, elle ne peut pas les voir, parce qu'elle a 96 ans, elle a perdu la tête. Il faut être très pratique.

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Je suis très pratique, je réponds. Il y a plusieurs sous-cas. Soit elle est capable de faire ce dossier elle-même, pourquoi pas. Soit, elle n'en est pas capable. Alors, peut-être a-t-elle autour d'elle des amis, de la famille, des parents, des relations qui peuvent l'aider à constituer son dossier. Après, c'est le fil d'Ariane. Après, il y a une liste de pièces. Première pièce, un certificat d'état civil ; si elle ne l'a pas, on passe par Nantes, etc. À ce stade, c'est toujours du cas par cas, le Consulat, elle pourra le solliciter pour avoir une aide. Après, on va lui demander des informations de ressources et revenus. Peut-être n'est-elle pas au courant, mais là aussi, le CEFR, le site, etc., peuvent l'y aider, par un échange de correspondances. Également les services sociaux de la DFAE. Je vois ces cas d'espèce. Nous sommes pilotes dans cette affaire et notre rôle est de réorienter à droite et à gauche pour l'aider à constituer le dossier.

**Madame Béragère EL ANBASSI**

D'accord, mais, je vais peut-être m'adresser à Madame SOUPISON, est-ce qu'officiellement, les agents des services des Affaires sociales auront aussi cette charge « supplémentaire » d'aider à constituer des dossiers ?

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Je parle sous le contrôle des représentants de la DFAE et autres. Que je sache, le rôle des consulats à l'étranger, c'est d'aider nos compatriotes et en particulier ceux qui sont en difficultés, dans la mesure de leurs moyens, évidemment. Si vous leur demandez de décrocher la lune, je doute que les consuls, fussent-ils les meilleurs de la Terre, puissent le faire. Mais, en revanche, s'il s'agit de donner un certain nombre d'informations factuelles, d'aider, etc., je parle sous le contrôle de Madame SOUPISON, je ne vois pas pourquoi on devrait refuser ce genre de concours. Mais, vous pouvez répondre sur ce point. C'est là

où se pose le problème de l'aide que l'on peut avoir des consulats. Jusqu'ici, pour les Français de l'étranger, nous avons pris en charge. Il y a eu dernièrement une aide. Nous avons fait rentrer dans la maison de retraite, cinq Français de l'étranger par le biais de Monsieur LAROSE, qui est à la DFAE. Il a aidé à constituer les dossiers.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Nos consulats sont déjà sollicités et il n'y a aucune objection à ce qu'ils poursuivent ce travail. Tant les services des consulats que la sous-direction de l'expatriation, la scolarisation et l'aide sociale à l'administration, la DFAE était là pour aider nos compatriotes à constituer ces dossiers. C'est d'ores et déjà ce que nous vous faisons.

**Madame Bérandère EL ANBASSI**

Et la communication de votre plaquette a bien été faite dans tous les postes du monde ?

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Bonne question également. Je vous ai déjà fait communiquer à tous les délégués de l'Assemblée des Français de l'étranger l'information. Par ailleurs, j'en ai parlé avec Monsieur le Directeur, M. François SAINT-PAUL, il doit y avoir une communication également auprès de tous les postes consulaires, pour leur expliquer ces maisons de retraite et leur rappeler à l'occasion que le CEFR dispose d'un réseau étoffé de maisons de retraite. Je précise bien une chose, malheureusement, nous ne pourrions accepter des personnes que si les dossiers sont parfaitement complets. Je vous explique le pourquoi. Ce n'est pas de la mauvaise volonté.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.*

**Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais déjà remercier notre ami Ramon CASAMITJANA, qui fait un travail exemplaire pour nos personnes âgées.

J'aimerais justement parler de la présentation. Si nous pouvions les avoir, nous, avoir la liste complète des établissements dont vous vous occupez merveilleusement bien et éventuellement, vous parlez d'un dossier à monter. Souvent, nous, les représentants de l'AFE, faisons ce genre de dossiers. Donc, si nous avions une petite plaquette nous expliquant quelles sont les pièces à fournir, etc., je pense que nous pourrions aller beaucoup plus vite.

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Je vous arrête tout de suite. Tout cela figure sur le site du CEFR. Vous avez, établissement par établissement, des photos, la présentation des chambres, les tarifs, les pièces constitutives, etc. À chaque fois, je le dis, mais je le répète, vous avez toutes ces informations sur le site.

Par contre, rien n'étant parfait en ce bas monde, il se peut que les informations de ce site soient insuffisantes, incomplètes, à améliorer. Ce que j'attends en retour de votre part, c'est que vous me disiez quelles sont les améliorations à apporter. Parce qu'évidemment, un site, on peut toujours l'améliorer. Je n'ai pas dit qu'il avait atteint la perfection absolue.

**Madame Françoise LINDEMANN**

Je voulais poser simplement une toute petite question : pour les personnes qui sont à l'étranger sans revenu et sans Sécurité sociale, le fait de rentrer en France, d'avoir une aide sociale locale, elles bénéficient automatiquement d'une Sécurité sociale.

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Il faut régulariser les situations, mais en principe, tout Français qui habite en France a droit à la Sécurité sociale. Cela dit, c'est toujours la même chose. Les délais de régulation administrative d'un Français de l'étranger arrivant en France sont de plus en plus complexes. Parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'on a durci les textes sur l'immigration, entre autres, et il se trouve que maintenant, les Français de l'étranger que nous recevons sont, dans leur très grande majorité, des binationaux avec des situations très complexes. Dans le genre, la maman est étrangère, le père a disparu, mais a reconnu deux enfants sur trois. Le

troisième est père, etc., etc. donc nous avons des situations de plus en plus complexes. À tel point qu'une vieille statistique de 2005 dit qu'il fallait trois mois pour régulariser une situation administration ; désormais, cela prend parfois 18 mois.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais aussi féliciter notre collègue CASAMITJANA pour son excellent travail et ses magnifiques initiatives. Mais, je voudrais surtout attirer votre attention sur le fait qu'il y a un certain nombre d'initiatives et de maisons de retraite à l'étranger, qui ne sont pas apparemment répertoriées. En tout cas, je ne les ai pas vues sur le site et je pense que c'est très important de faire ce travail d'inventaire, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères et européennes. Je pense par exemple à une maison de retraite qui s'est ouverte au Paraguay, mais qui, faute de demandes, risque de se transformer en hôtel. Je trouverais cela absolument dramatique, parce qu'en plus, c'est une maison de retraite absolument magnifique, qui a été créée grâce à un mécénat individuel et c'est vraiment dommage, parce qu'elle est peu connue. Donc, il faudrait essayer de la faire connaître, parce que cela peut intéresser des Français de la région d'Amérique latine. Je pense aussi à une autre initiative, au Vanuatu, qui a ouvert il y a une quinzaine de jours. Notre collègue Christian COINTAT n'est pas là, il aurait pu vous en parler, parce qu'il était à son inauguration. Il est vraiment très important de pouvoir bâtir et connaître ce maillage à travers le monde, pour pouvoir vraiment donner une information très efficace à nos compatriotes et surtout, ceux qui sont isolés et qui n'ont pas de grands moyens.

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Vous abordez ici de l'arbitrage entre solution ou solution en France. Ce n'est pas à moi d'en décider. De toute façon, comme je vous l'ai dit, je ne cours pas derrière le client, puisque malheureusement, vu la pénurie de places en maisons de retraite, en France, je remplirai toujours l'établissement avec des Français de France. Sachez simplement, c'était le but de mon message, que cet établissement a été fait en priorité pour les Français de l'étranger, sans aucun souci de concurrencer qui que ce soit, bien entendu. Cela n'aurait pas de sens.

Un dernier point, quand même, que j'ai oublié, c'est que ces investissements sont très chers. Avec l'équipement, l'établissement aura coûté 7,4 millions d'euros. J'ai quand même en autofinancer plusieurs millions, parce que le CEFR a bien géré – il faut quand même bien le dire – et indépendamment des aides que nous avons eues grâce à Madame KAMMERMANN, il faut le répéter, sinon, je n'aurais pas pu le faire, j'ai quand même pu mettre dans cette opération plusieurs millions. Car le Département du Tarn, qui n'est pas très riche, n'a pu me donner qu'une subvention de 400 000 euros. C'est déjà cela !

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Je vous remercie, à la fois pour cette présentation et pour votre action.

**Monsieur Ramon CASAMITJANA**

Je laisse à l'entrée quelques plaquettes. Ce sont les mêmes que vous avez reçues, mais vous pourrez y noter le site Internet.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup pour cette intervention. Toutes mes excuses pour ce retard dans nos exposés. Nous nous retrouvons à 14 heures 30, sous la présidence de Madame REVERS-HADDAD.

*La séance est levée à 13 h 20.*

## VENDREDI 20 MAI 2011 - APRÈS-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD,  
Vice-Présidente de l'AFE.*

### **Madame la Présidente**

Nous recevons cet après-midi, Monsieur Christophe PENOT, qui est le Chef du service des immeubles et de la logistique au MAEE, sur le thème de la politique immobilière de l'État à l'étranger.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE PENOT, CHEF DU SERVICE DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE AU MAEE, SUR LE THEME DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ÉTAT A L'ETRANGER**

#### **Monsieur Christophe PENOT, Chef du service des immeubles et de la logistique au MAEE**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer devant vous. J'ai été très honoré de votre invitation. C'est une tâche un peu difficile que de vous parler de la politique immobilière du département pour trois raisons. D'abord, parce que comme vous le savez tous, c'est un secteur très affecté par les contraintes budgétaires. Cela n'est pas un secteur facile pour celui qui en a la charge. Ensuite, parce que je sais que dans notre politique immobilière et dans celle de l'État en général, il y a des aspects qui peuvent être un peu polémiques, qui sont parfois critiqués. Je ferai donc une assez large place, dans mon exposé, à la politique de cession, qui suscite de la préoccupation de la part des élus. J'essaierai d'expliquer pourquoi et comment nous menons cette politique. Troisièmement, parce que par expérience et notamment dans mes deux derniers postes à l'étranger, au Canada et au Japon, je vous sais tous extrêmement attentifs à ces questions et j'avoue que la tâche m'intimide un peu, moi qui suis novice, de m'exprimer ainsi devant un tel parterre de spécialistes.

Pour commencer, je voulais rappeler quelques caractéristiques de la politique immobilière du Ministère des Affaires étrangères et européennes. La première, c'est que notre patrimoine immobilier à l'étranger n'est pas comme les autres. Il y a une très grande diversité, à la fois par la nature des biens – près de 1 500 biens sont concernés, qui ne sont pas seulement des ambassades et des consulats. Ensuite, une très forte diversité géographique, dans la mesure où ils sont répartis dans 160 pays. Également parce que parmi ces biens, beaucoup ont une très forte valeur patrimoniale ou historique, y compris des exemples qui vous sont sans doute familiers, les Domaines nationaux de Jérusalem, les Domaines français de Sainte-Hélène, les églises, les résidences historiques que nous avons sur toute la planète. Et puis aussi, et c'est peut-être le plus important, parce que ce sont des lieux de vie pour les agents de l'État, des lieux qui reçoivent du public, les communautés françaises, les instituts qui ont une mission de rayonnement très importante et donc, des lieux que nous devons entretenir, mettre en sécurité, dont nous devons sans cesse vérifier et maintenir la sûreté, face à différents risques, y compris sismiques.

L'entretien de ce parc immobilier constitue une charge très lourde et là, j'en viens à la seconde caractéristique de notre politique immobilière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous ne disposons plus de crédits budgétaires pour financer cet entretien lourd et les opérations de reconstruction ou de rénovation/réhabilitation de nos ambassades et de nos consulats à l'étranger. Les besoins annuels du service pour les opérations que je viens de décrire, sont de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros, compte tenu de l'importance de notre parc. Ces besoins sont exclusivement – et parfois imparfaitement, parce que cela ne suffit pas – financés par la cession de biens immobiliers à l'étranger, pour laquelle nous récupérons, pas dérogation, 100 % du produit de ces cessions à l'étranger et 65 % en France.

C'est un problème, parce que notre politique de cession est dépendante de facteurs que nous ne maîtrisons pas, comme par exemple la crise immobilière de 2008, qui nous a conduits à avoir deux années très difficiles en matière de cession. À l'époque, nous avions encore quelques crédits budgétaires, donc nous avons réussi à maintenir le cap. Mais, trouver 50 ou 60 millions d'euros chaque année de cessions, cela n'est pas facile et surtout, je pense que cela n'est pas soutenable à moyen terme.

La troisième chose que je voulais souligner, qui n'est pas une particularité, c'est que nous avons aussi en commun avec toutes les autres administrations, de mettre en œuvre la nouvelle politique immobilière de l'État. C'est le cadre dans lequel nous travaillons. Il n'y a aucune raison pour que cette nouvelle politique immobilière de l'État ne s'applique pas aux biens

immobiliers à l'étranger. Elle a été définie par la circulaire du Premier ministre de janvier 2009, qui fixe à l'État des normes de performance immobilière en termes d'occupation de surface, de consommation énergétique, d'entretien de ses bâtiments, qui prévoit également une politique de cession et nous veillons tout autant à l'application d'une autre circulaire, que vous connaissez sans doute, qui est celle du 3 décembre 2008, sur l'État exemplaire, qui nous oblige à veiller sur une vingtaine de champs d'application, à mettre en œuvre des politiques de développement durable dans nos bâtiments, qu'il s'agisse de la consommation énergétique ou simplement de la consommation de papier, du parc automobile, etc. Ce double cadre n'est pas contraignant. Il nous oblige à mieux gérer, mais il est très incitatif. Nous l'appliquons de plus en plus à nos postes à l'étranger, en tenant compte des situations locales, notamment sur le plan juridique. Mais, il s'impose à nous aujourd'hui et c'est dans ce cadre que s'inscrit la politique immobilière du MAEE.

Je voulais dire un mot sur un second point, dans notre programme de cession dont je viens de vous expliquer qu'il est absolument essentiel, puisque c'est uniquement sur la base de nos cessions que nous finançons nos programmes d'investissements à l'étranger aujourd'hui, c'est une politique qui est souvent critiquée, qui est je crois mal comprise et donc, j'aimerais essayer de vous expliquer pourquoi et comment nous la menons ; et pourquoi elle me semble, à moi, indispensable, à condition de la mener avec discernement.

Pourquoi vendre ? C'est la première question que l'on nous pose. La réponse est assez simple. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la nouvelle politique immobilière de l'État prévoit que les administrations vendent, cèdent les biens qui sont devenus inutiles ou ceux qui peuvent être redimensionnés. C'est une composante essentielle qui est rappelée à chaque occasion. Une communication en Conseil des ministres, en avril, a rappelé les progrès des cessions pour les administrations en France. Mais, nous la menons évidemment à l'étranger.

Je voudrais souligner comme premier point, que ce n'est pas seulement la contrainte budgétaire qui nous a conduits à engager ce programme de cession depuis 2006, mais que c'est également la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. Si l'on prend le volume des cessions que nous avons réalisées grâce à cette politique depuis cinq ans, on arrive à peu près à 146 millions d'euros, avec des périodes un peu difficiles en 2008 et 2009 et un horizon qui a commencé à s'éclaircir l'année dernière et qui s'est éclairci cette année : 146 millions d'euros qui ont donc permis de financer des opérations de construction de nouvelles ambassades à l'étranger, des opérations de réhabilitation fonctionnelles et techniques, de rénovations de l'ensemble de nos investissements pendant toute cette période.

Il ne faut pas oublier que nous avons aussi réalisé des cessions en France pour 480 millions d'euros, dont les trois quarts de ce montant correspondent à la vente de l'avenue Kléber il y a quelques années. Nous avons également vendu la rue Monsieur, ancien ministère de la Coopération. Que vend-on aujourd'hui ? Est-ce une politique au fil de l'eau, qui se base sur des inspirations subites ? Non. Nous avons dans ce domaine, une validation par les plus hautes autorités de ce ministère, puisque le programme de cession est décidé par le Secrétaire général du ministère. C'est un programme pluriannuel, que nous déclinons chaque année dans notre programmation immobilière, qui est validée par le ministre d'État et par la Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les biens immobiliers de l'État à l'étranger, présidée par une magistrate de la Cour des comptes, qui compte dans ses rangs, des représentants du ministère du Budget, de la direction générale du Trésor et de toutes les administrations qui ont des biens à l'étranger.

Notre feuille de route est ce programme pluriannuel. Nous validons chaque opération en CIM à deux reprises. Quand nous décidons une cession, nous validons d'abord le principe de vente en CIM. Une fois que nous avons sélectionné une offre, la CIM valide l'acquisition, la vente effective du bien. Elle le fait en vérifiant que nous avons agi en parfaite conformité avec les grands principes du Code des marchés publics, c'est-à-dire la transparence, la mise en concurrence et l'égalité de traitement entre tous les candidats.

Quels biens vend-on et quelles sont les priorités qui expliquent cette politique de cession ? La première est de rationaliser notre parc immobilier à l'étranger. Ce que nous cédon en premier, ce sont des biens qui sont devenus inutiles ou qui sont surdimensionnés, mais également en application des principes de performance de la politique immobilière de l'État, nous adaptons notre réseau à la nouvelle carte de nos implantations et aux réductions d'effectifs qui sont intervenus avec la RGPP, en ayant pour objectif principal d'intensifier les opérations de regroupement des services, ce qui permet à la fois d'avoir des ambassades plus fonctionnelles et surtout, de réduire les coûts d'entretien et de fonctionnement de nos postes à l'étranger.

Nous pourrions revenir dans la discussion sur des exemples. Il y en a beaucoup. Pratiquement toutes nos opérations immobilières, aujourd'hui, sont des opérations de regroupement des services et s'accompagnent de cessions qui découlent de ces regroupements. Pas nécessairement toujours pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes. Nos collègues de la Direction générale du Trésor, lorsqu'ils rejoignent un regroupement dans une ambassade, vendent leurs bureaux ou sortent de prise à bail et donc, réduisent ainsi leurs coûts de fonctionnement.

Je peux vous citer quelques exemples, c'est que nous allons faire à Bangkok, ce que nous sommes en train de lancer à Jakarta. Nous avons également des projets similaires à Athènes, à Copenhague. Pratiquement tous nos projets sont des projets



de regroupement et de réduction de nos occupations de surface. Pratiquement tous s'accompagnent de cessions qui sont parfois mineures, mais qui nous permettent de rationaliser nos emprises à l'étranger.

Ce que nous prenons en compte également, c'est le recul, dans certains pays, de la fonction hôtelière des ambassades et surtout, les doublons qui existent parfois entre les résidences et les chancelleries, lorsque ces dernières sont dotées d'espaces de réception. Je prendrai l'exemple de Buenos Aires où nous avons une magnifique ambassade avec de très beaux espaces de réception, des salons en enfilade que nous avons décidé de restaurer, d'utiliser beaucoup plus pour y transférer l'essentiel des activités de réception qui se tenaient jusqu'ici à la résidence. Nous l'avons fait parce que la résidence, qui était un très beau bâtiment, est aujourd'hui située à 18 km du centre-ville et que l'ambassadeur ne parvient plus à l'utiliser autant qu'il le souhaiterait, pour y recevoir des invités, parce que pendant la journée ou le soir, le trajet est trop long et donc, les gens ne viennent pas. L'idée est donc de transférer nos activités de réception sur l'ambassade, qui est en plein centre-ville, et qui dispose largement des espaces nécessaires pour ces réceptions, de vendre la résidence et de racheter, pour l'ambassadeur, un appartement de grande qualité, qui lui permette de recevoir et de remplir ses obligations de représentation, mais à moindre coût d'entretien et de fonctionnement pour le budget de l'État.

Nous vendons aussi certains logements de fonction. Certains d'entre vous doivent le savoir. Il y a des pays où nous avons des logements de fonction en grand nombre et où le marché ne justifie plus que nous logions. Ils peuvent se loger eux-mêmes sur le marché. Nous vendons ainsi des logements de fonction, des logements numéro 2 en particulier, mais pas seulement au Brésil, en Corée et dans d'autres postes, au Canada ou ailleurs.

Pour terminer, je voulais rappeler que ce programme de cession nous permet de financer nos opérations immobilières à l'étranger. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous bénéficions d'une dérogation qui nous a été accordée par le Ministre du budget, puisque nous récupérons ces cessions à 100 %, ce qui n'est pas le cas des cessions en France, auxquelles s'applique une ponction de l'ordre de 15 % pour le désendettement de l'État et de 20 % pour alimenter une sorte de fonds de péréquation sur le compte d'affectation spécial immobilier (CASI), qui bénéficie à l'ensemble des ministères, et notamment à ceux qui n'ont pas de cession à réaliser.

Je veux bien revenir, je pense qu'il y aura des questions sur ce point, dans les vingt minutes que nous allons laisser pour l'échange. Avant que nous discussions, je voulais terminer sur les perspectives. Je l'ai dit tout à l'heure, en commençant notre exposé, il est bien clair pour tout le monde et pour nous en particulier, que cette politique de financement exclusif de nos investissements à l'étranger par des produits de cession n'est pas tenable sur le long terme, mais probablement même pas sur le moyen terme. Nous allons donc devoir réexaminer cet aspect de notre politique immobilière dans les prochaines années. J'ai la conviction que les opérations de rationalisation que je vous ai décrites doivent se poursuivre, parce qu'elles sont indispensables. Elles sont une bonne gestion de notre patrimoine à l'étranger, de son utilisation. J'ai également le sentiment que nous n'avons pas encore atteint la limite des cessions que nous pouvons réaliser à la faveur de ces opérations de rationalisation. Mais, je pense que nous l'atteindrons assez vite et qu'il faut anticiper le moment où nous devons sortir de ce système. Je pense que le problème va se poser d'ici quelques années, à la fois un problème de soutenabilité. Nous ne serons plus en mesure de vendre suffisamment pour financer ces 50 ou 60 millions d'euros d'opérations que j'indiquais tout à l'heure. Nous aurons aussi un problème d'emploi des ressources que nous dégageons, puisqu'au fond, il n'est pas de bonne gestion patrimoniale que la politique de cession finance par exemple la mise en sécurité de nos implantations. On ne peut pas faire dépendre la mise en sécurité de nos implantations de cessions immobilières. Il faut un budget pour cela, des crédits budgétaires. De même pour l'entretien, aujourd'hui, nous veillons à ne pas utiliser ces cessions pour financer du fonctionnement ou de l'entretien courant. Mais en fait, cet entretien courant n'étant pas effectué, nous le retrouvons, après quelques années, multiplié par quatre ou cinq, sur des opérations d'entretien lourd qui, évidemment, s'imposent à nous, à mesure que l'entretien normal de l'immeuble n'est plus assuré.

Donc, notre objectif, aujourd'hui, c'est un retour qui ne pourra être probablement que progressif, à un financement durable sur des crédits budgétaires, de l'entretien de nos immeubles. Il faut absolument que nous retrouvions des crédits pour nous permettre de faire cet entretien courant. Il faudra que nous sortions du système, dans quelques années, du financement des programmes d'investissement par les cessions et donc, que nous retrouvions des crédits budgétaires d'investissement, comme c'était le cas il y a quelques années.

Je sais que le Ministre d'État a bien l'intention de porter ces demandes et qu'il a manifesté la volonté de solliciter les arbitrages nécessaires pour que nous évoquions ce sujet dès cette année, avec la Direction du Budget dans nos discussions budgétaires en plusieurs étapes.

Je voulais conclure peut-être en abordant un dernier sujet, parce que je sais qu'il a fait l'objet de questions de votre part, qui est celui de la gestion de notre patrimoine immobilier à l'étranger par une foncière de l'État. Ce projet a été lancé il y a quelques années. Le Conseil de modernisation des politiques publiques, qui a été mis en place dans le cadre de la RGPP, avait retenu ce principe. Nous l'avons étudié pendant deux ans avec le ministère du Budget. Nous étions évidemment totalement favorables à cette idée qui aurait permis de créer une foncière susceptible de gérer avec plus d'efficacité que ne le fait une

administration, plus de réactivité, plus de moyens aussi, ce parc immobilier à l'étranger. Mais, nous n'avons pas abouti à un accord et surtout, les contraintes d'ordre juridique d'une part et la difficulté de doter cette foncière en projet des moyens nécessaires, nous a conduits à renoncer à ce projet et nous avons lancé une nouvelle expérimentation qui se substitue au projet de foncière et qui consiste à travailler avec une société anonyme à capitaux 100 % publics, qui s'appelle la SOVAFIM, qui a porté et qui porte aujourd'hui un certain nombre d'opérations immobilières pour l'État à Paris. Nous sommes donc en train de lancer une expérimentation avec la SOVAFIM pour demander à celle-ci de nous aider ou de porter, même, certaines de nos opérations immobilières de construction, voire de cession à l'étranger. Nous le faisons d'abord progressivement, sur deux ou trois pays tests. Je pense que nous serons en mesure, si cela réussit, ce qui devra être le cas, d'étendre cette expérience peut-être pas à l'ensemble de nos opérations immobilières, mais à une bonne partie d'entre elles. C'est une formule souple et donc assez pragmatique que nous recherchons, dans la mesure où, encore une fois, cet opérateur ad hoc que nous avons envisagé avec la foncière, n'est pas réalisable en l'état actuel de la réflexion et notamment, ne pourrait pas être dotée des moyens nécessaires pour mieux gérer que nous ne le faisons aujourd'hui, ce parc immobilier à l'étranger.

Je crois qu'il nous reste une vingtaine de minutes. On m'a demandé d'être un peu plus court que je l'avais prévu. Je vous propose de m'arrêter là et de répondre à vos questions, si vous en avez. Merci de votre attention.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REponses

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.*

### **Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur PENOT, j'ai été surpris d'entendre dans votre exposé, juste une référence en ce qui concerne le désendettement de la France. J'ai attendu longtemps, jusqu'au moment où vous avez annoncé que 15 % du produit des cessions était destiné au remboursement de la dette. D'abord, je suis un peu surpris ; quand on commence à vendre les bijoux de la couronne, c'est parti et 15 %, cela me semble très peu. À ce rythme, je ne pense pas que nous arriverons à faire en sorte que la dette de la France puisse revenir à un état sain. C'est ma première question, c'est fondamental.

La deuxième question : avez-vous une équipe d'analystes pour faire une étude très fine ? À un moment donné, vendre des biens est très bien, mais encore faut-il bien les vendre en fonction du marché. Or, vous avez des marchés. Le marché de Sydney n'est pas le même qu'à Istanbul ou à Tunis.

Et puis, bien sûr, qui fait une évaluation des besoins ? Il y a des endroits où, à un moment donné, vous allez vendre, et comme à Sydney, il n'y a plus rien. Nous n'avons plus de résidence consulaire, plus de résidence pour la mission économique et cela couvrirait toute l'Australie et la région. C'est quand même anormal dans un grand pays comme l'Australie. Mais, à un moment donné, que va-t-il se passer ? Il y a bien des besoins. Qui fait l'étude en ce qui concerne les besoins de ces missions consulaires et autres ? La France va être obligée de louer des bureaux et je vous souhaite bonne chance pour ce faire dans un marché immobilier tel que celui de Sydney en ce moment, en fonction des besoins. Je vois très bien que c'est une politique de court terme, vous dites vous-même que ce n'est pas soutenable, mais on prend des décisions qui vont vraiment affecter l'avenir de la présence de la France à l'étranger.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe PENOT.*

### **Monsieur Christophe PENOT**

Je réponds question par question, parce que vous soulevez des points importants. Lorsque je parlais du désendettement, je parlais de l'ensemble du compte d'affectation spécial immobilier, qui est alimenté par l'ensemble des cessions des administrations françaises. Ce qui concerne la part affectée au désendettement est une décision qui relève du ministère du Budget. Je sais que l'on réfléchit actuellement à modifier cette assiette de 15 %, qui est sans doute insuffisante, vous avez raison, mais nous contribuons à la hauteur où on nous demande de le faire. Au Ministère des Affaires étrangères et européennes, quand nous avons vendu des immeubles en France, 15 % du produit de ces ventes est allé au désendettement de l'État. C'est peu, mais il faudrait que vous interrogiez mes collègues de la Direction générale des finances publiques, qui

pourraient mieux répondre que moi pour vous expliquer pourquoi nous avons retenu ce ratio de 15 %. Je crois comprendre, notamment à travers les travaux du Conseil immobilier de l'État, que l'on envisage d'aller bien au-delà.

L'équipe d'analyse, c'est important. J'aurais dû le préciser. Lorsque nous faisons une cession, nous nous entourons de conseils. Dans tous les cas, nous recrutons un conseil immobilier, un conseil juridique, pour nous permettre d'optimiser la cession. Cela fait l'objet d'un appel d'offres de marché. Il y en a en général deux. C'est la même chose dans nos opérations de construction, parce que nous devons nous conformer à la législation locale et comme vous le dites, en tant qu'administration, nous ne sommes pas équipés pour être réactifs et efficaces sur un marché immobilier. Nous devons absolument nous entourer de conseils. Nous le faisons. Ce sont souvent ces conseils qui nous expliquent qu'il vaut mieux temporiser ou qu'il faut vendre ce bien tout de suite, etc., si le marché s'y prête. Nous avons donc des équipes ad hoc pour chaque pays. Nous n'avons pas de marché global pour toute la planète. Nous l'avons envisagé un moment avec trois grands conseils et deux grandes sociétés de conseil immobilier. Nous nous sommes aperçu que cela ne marchait pas dans tous les pays et que c'était parfois un quatrième ou un cinquième qui étaient meilleurs. Donc, dans chaque situation, nous regardons autour de nous qui est le meilleur conseil, nous le sélectionnons et je vous garantis que nous sommes entourés d'analystes qui connaissent le marché et qui savent nous guider dans nos procédures.

Dernier point, pour l'évaluation des besoins, il y a deux réponses. Cette évaluation est faite par le ministère dans son ensemble, en fonction des moyens dont il dispose. Ce n'est pas nous qui décidons des cessions. J'ai expliqué tout à l'heure que c'est le Secrétaire général, donc la plus haute autorité du ministère, qui valide le programme des cessions que nous lui proposons, après avoir pris l'avis des directions concernées. Chaque secteur, chaque direction du ministère est impliquée dans notre programme de cession et dans les décisions de cession qui sont prises. Cela correspond d'ailleurs à une partie importante de mon travail. C'est un dialogue avec la DGM ou la Direction des Français à l'étranger pour déterminer exactement quelle cession nous devons faire, si nous devons la faire ou non et à quel moment. Ce ne sont pas des décisions que nous prenons seuls, jamais. Ce sont des décisions qui engagent l'ensemble des directions du ministère.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.*

#### **Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais vous interroger, Monsieur, sur le programme immobilier à Tunis, d'une part et sur la façon dont on loge les nouveaux consulats à gestion simplifiée un peu partout ailleurs.

Sur Tunis, sans rentrer dans les détails, tous les bruits circulent. Je voudrais savoir ce qu'il en est de la résidence de l'Ambassade de France à La Marsa et du terrain du Parc, qui va jusqu'à la mer, dont on pensait vendre la partie inférieure. Sur ce parc, ont été construites il y a dix ans, les résidences du consul et du premier secrétaire. Au bas de cette partie du parc, il y a un site archéologique. Tant qu'il était possible de vendre à la famille Ben Ali, peu importait qu'il y ait un site archéologique, parce qu'eux construisaient tranquillement dessus. Maintenant, c'est fini. Je voudrais signaler que le lycée Gustave Flaubert et surtout, l'école Jacques Prévert de la Marsa éclatent dans leurs murs et que ce terrain-là, en respectant le site archéologique, serait le site idéal pour construire une école primaire supplémentaire à la Marsa. Là, nous aurions l'aide de la Banque africaine de développement, même s'il est question d'une fois tout calmé à Abidjan, elle y retourne. Mais cela mettra encore du temps.

Pour Tunis, je crois que la vente de l'immeuble du 87 avenue de la Liberté et le fait que le produit sera réinvesti dans la création de l'espace culturel, dans les bâtiments du petit lycée Carnot, je crois que c'est une affaire un peu réglée. Mais, il serait bon que nous ayons des informations précises et que l'on n'entende pas, à Tunis, que Dar Camilia va être vendue.

Deuxième point, j'arrive de Porto, j'ai vu un consulat à gestion simplifiée qui m'a fait mal au cœur, à la fois pour les 5 000 Français du nord du Portugal et pour les 4 agents qui y travaillent. On a imposé l'installation dans un local tellement petit, en tenant compte de ratios de nombre de mètres carrés par fonctionnaires. Il est vrai qu'ils sont quatre, mais ils travaillent dans un espace à la Boris Vian, cela fait peur, où il y a des meubles de bureau dépareillés, des armoires métalliques et des casiers de toute sorte qui servent à faire des cloisons, des meubles totalement inadaptés. Nous sommes dans une espèce de débarras où les agents se glissent comme ils le peuvent. Quant aux Français, ils ont un corridor de deux mètres de large où ils peuvent se glisser pour atteindre un petit guichet d'un mètre de large, où ils sont souvent à deux pour expliquer leurs affaires à deux agents. C'est totalement indigne des agents, indigne des Français. 5 000 Français dans le nord Portugal, même si un consulat à gestion simplifiée est en réalité une antenne diplomatique, on ne peut pas leur dire « allez à Lisbonne à tous les coups ». Ce n'est pas possible. C'est trop loin. Ce sont souvent des gens à revenus modestes. Je voulais vraiment témoigner de cela et dire que c'est insupportable.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe PETOT.*

Je l'ai bien compris.

Pour ce qui concerne Tunis, d'abord, très simplement, il n'est absolument pas question de vendre la résidence. Je ne comprends pas l'origine de cette rumeur, cela n'a jamais été envisagé, en tout cas à ma connaissance. Nous avons effectivement à la Marsa, un terrain qui offre peut-être des potentialités de cession, mais nous allons nous en assurer et nous ferons très attention avant de lancer quoi que ce soit. Ce que je sais, c'est qu'à Tunis, nous avons des besoins immobiliers importants qui sont très nombreux et qu'il va falloir les financer. C'est là que ma réflexion s'arrête. Après, j'ai besoin du poste et j'ai besoin des conseils dont je parlais tout à l'heure, des conseils immobiliers pour me dire que ce que nous pouvons faire avec notre patrimoine. Mais, la résidence, hors de question. C'est même un des besoins dont je vous ai parlé, puisque nous lançons une opération de rénovation qui a été longtemps retardée du fait de l'insuffisance de nos crédits budgétaires. Cela vous confirmera que nous avons bien l'intention d'y rester.

Idem pour l'ambassade, qui a besoin d'être rénovée. Plusieurs problèmes s'y posent, y compris des problèmes de structure. Idem pour le projet que vous mentionniez, qui est le regroupement sur le site du Petit Carnot, du SCAC et de l'Institut culturel, qui va coûter assez cher, peut-être un peu plus cher qu'on ne l'imagine aujourd'hui, et qui donc devra être financé in fine par la vente des deux bâtiments qu'occupent actuellement l'Institut et ce service. La vente du bâtiment qu'occupe actuellement le SCAC.

### **Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA**

Une conseillère de Tunis est là, mais nous nous sommes aperçu, à l'occasion des événements, que l'ambassade, la Chancellerie et le consulat sont placés en pleine zone extrêmement dangereuse en cas d'émeutes populaires, de manifestations. Quant au site de délivrance des visas, depuis 1984, il a toujours été au même endroit. On y a dépensés des millions et des millions pour toujours le laisser au même endroit. Il faudrait quand même penser que Tunis s'étend maintenant vers le lac, vers la Marsa, et que si enfin, on avait un service des visas distinct du service consulaire, sur le plan géographique, avec un parking, et que le consulat lui-même était éloigné de la chancellerie diplomatique, avec un parking, cela irait quand même beaucoup mieux, que d'être dans un centre-ville à la fois en danger quand il y a des émeutes – nous l'avons vu – et où il est impossible de rentrer, en réalité.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

### **Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid**

Je vais vous parler de l'Espagne, où nous avons des bâtiments remarquables, dans une rue particulière de Madrid, qui occupait le lycée français – depuis déménagé pour être agrandi dans un autre site – et cet immeuble est resté un certain temps vacant, mais toujours utilisé quand même pour l'enseignement. Un ambassadeur de passage n'a rien trouvé de mieux – je n'ai pas compris qu'il n'ait pas eu une assistance, au moins, de l'administration à Paris – que de vendre ce bâtiment. Il est contigu au consul général actuel, à l'Institut français. Ce bâtiment a été très mal vendu, parce qu'il était situé en face du Palais de justice et, lorsqu'il a voulu le vendre au prix d'un immeuble qui aurait pu servir ou en tout cas, être transformé comme centre d'affaires, donc très cher, l'administration espagnole lui a répondu que c'était impossible, parce que la rue était réservée à des utilisations administratives ou d'enseignement. Le Palais de justice s'est immédiatement précipité sur le bâtiment et l'a acheté pour un prix minime. Un bruit court maintenant de la vente de la résidence de l'ambassade. Or, c'est une résidence dont le terrain a été acheté par le Maréchal PÉTAINE, alors ambassadeur à Madrid. Cet immeuble est magnifiquement placé, très représentatif. Son terrain vaut un prix très élevé, parce qu'il est remarquablement situé dans Madrid. L'ambassadeur parle de vendre cette propriété et de chercher à louer un appartement quelque part, ce qui vraiment, pour la France et sa représentation en Espagne, serait extrêmement dommageable.

J'ai assisté à plusieurs opérations. Cela fait bientôt 35 ans que j'habite Madrid, à des positions qui m'ont permis de juger ces opérations. Je crois que certaines ont manqué totalement de vision. On achète sur le moment, on récolte de l'argent sur le moment, on l'utilise à autre chose, mais on n'a pas de vision et maintenant, on va chercher de l'argent pour acheter autre chose pour remplacer. Je critique beaucoup cette politique.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Christophe PENOT.*

### **Monsieur Christophe PENOT**

Simplement, je suis totalement en mesure de vous rassurer, comme je l'ai fait tout à l'heure pour Madame BEN GUIGA. Nous n'avons pas du tout l'intention de vendre la résidence de l'ambassadeur à Madrid, qui est remarquablement située, qui est

un outil extraordinaire pour l'ambassadeur et pour l'ambassade et que nous n'allons certainement pas vendre dans les années qui viennent. Je peux vous rassurer là-dessus.

Quant à la vente de ce bâtiment de MARQUÈS que vous évoquez, peut-être, je pense que l'on peut se tromper. C'est possible. Je n'ai pas entendu dire que cette vente avait été une grosse catastrophe. Mais si vous le dites, cela est possible. En tout cas, nous n'avons pas l'intention d'en réaliser d'autres dans cette rue, dans un avenir prévisible.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger**

Merci, Madame la Présidente.

Je représente l'Algérie. En Algérie, comme vous le savez, il paraîtrait que le parc immobilier représenterait 5 % de ce qu'il y aurait à vendre dans l'ensemble des pays. Or, il existe différents écueils pour vendre les biens des Français. Il faut des autorisations préfectorales dites « wilayales » dans ce pays pour faire les transferts. Si certains de nos biens étaient vendus, l'appareil politique algérien crierait tout de suite au départ de la France et ce serait très mal perçu. Comment comptez-vous faire ? Cela a déjà été fait.

En outre, dans la mesure où vous auriez toutes ces autorisations et où des recrutés locaux souhaiteraient acheter ces biens, y aurait-il cette préférence nationale pour les différents appartements qu'ils occupent ou qu'ils occuperaient dans un futur proche ? Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Merci.

Une première observation. Je pense qu'il serait de bonne politique que l'AFE et les élus soient informés des programmes d'achats et de cessions immobilières à l'étranger. C'est tout de même là où nous vivons. Nous connaissons les situations locales. Je ne dis pas que nous demandons un droit à la cogestion, mais il me semble qu'avant la réunion annuelle du Comité interministériel de modernisation, ce serait utile et conforme aux règles de la démocratie, que les élus en soient informés. J'en ai d'ailleurs parlé à deux de vos secrétaires généraux, qui m'ont assuré que cela serait fait. Mais, comme nous avons pu le voir, nous attendons toujours !

Deuxième élément, je voulais vous demander, sur les 146 millions de cessions qui ont été faites, combien sont effectivement revenus au Quai ? Je pose la question sans arrière-pensée, parce qu'il y a quelques années, un rapport à l'Assemblée nationale, montrait que Bercy, tout en disant « nous allons vous reverser de l'argent », instaurait toute une série de règles supplémentaires, qui empêchaient en fait le Quai d'Orsay de toucher même les 50 % qui étaient prévus.

Dernier point, vous avez parlé de l'utilisation de la SOFAVIM, si j'ai bien compris, qui est la filiale immobilière de la Caisse des Dépôts, un peu comme solution alternative à la foncière que Bercy n'a pas voulu créer, parce qu'il fallait la doter financièrement et qu'il n'y avait pas d'argent. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ? La SOFAVIM a de l'expérience pour ce qui est des cessions immobilières parisiennes et en France. Mais quand il faut couvrir des marchés aussi différents que Mexico, Brisbane et autres, comment va-t-elle faire ? Comment va-t-elle avoir le savoir-faire pour vous guider dans ces achats et ces ventes ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis**

Première question, j'agis en tant que particulier : quand on vend, on vend au meilleur prix. Or, j'ai parfois l'impression que les ventes sont un peu bâclées et pas vraiment réfléchies. Aussi, pourquoi vendre pour redevenir locataire sur une longue période ? Cela vaut-il le coût de vendre ? Locataire, ambassade de France, par exemple, en Tunisie, il y a de l'argent, donc les tarifs sont multipliés par un certain coefficient. Puisqu'on a de l'argent, pourquoi ne pas faire appel à des sponsors ? Cela est-il interdit ? Des décisions sont prises à l'emporte-pièce. Ainsi, il y a quelques années, dans un village que vous connaissez tous, Sidi Bousaïd, le conseiller culturel disposait d'une villa qui appartenait à la France. Cette villa a été vendue : valeur symbolique de l'endroit. Maintenant, ce conseiller culturel se retrouve locataire dans un quartier quelconque, qui n'a plus aucune dimension

symbolique. C'est vraiment regrettable, surtout dans un pays où la France a eu un impact dû à sa proximité géographique, à son histoire et à tous les liens qui l'y unissent.

Ensuite, reproche, il y a vingt ans, il y a eu construction d'une école primaire, qui a nécessité un budget important. Cette école a été détruite il y a deux ou trois ans, pour être reconstruite, parce qu'il s'est avéré que les normes de sécurité ne correspondaient pas. C'est aberrant !

Enfin, je rejoins John MAC COLL et le Sénateur YUNG quand ils disent que c'est de l'argent de l'État, nous sommes invités à participer et nous faisons partie d'office des commissions de bourses, des commissions d'aide sociale, nous avons notre mot à dire ; mais là, en ce qui concerne les constructions, ventes, nous ne sommes pas du tout informés, mais mis devant le fait accompli. En ce qui concerne la Tunisie, vous êtes à 2 000 kilomètres ; les diplomates en place sont souvent de passage. Ce sont des gens très compétents, certes, mais pas vraiment...

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

#### **Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, vous avez exposé, au début de votre intervention, un tableau de la situation antérieure et actuelle. Existe-t-il un rapport dans ce sens, à savoir quelles sont les dispositions qui ont été prises depuis l'année dernière par exemple ? Est-ce que les conseillers intéressés par la situation dans leur propre pays de résidence pourraient avoir accès à ces documents ?

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, vous exercez une mission impossible, c'est-à-dire la quadrature du cercle. Une chose m'a beaucoup marqué dans votre exposé, c'est que je n'ai pas entendu de façon forte le mot « gestion immobilière », mais « cession, cession, cession ». Or, la cession fait partie de la gestion et la gestion, c'est achats, ventes, locations. Et donc, une gestion harmonieuse d'un patrimoine mondial dans des domaines très différents, des pays très différents, qui allie la difficulté du prestige et de la sécurité, est une quadrature du cercle. Ainsi que l'a dit ma collègue, précédemment, je suis très surpris de voir des personnes, au demeurant fort compétentes dans leur domaine administratif ou consulaire, au niveau des ambassades, prendre des décisions dans un domaine où le professionnalisme est indispensable. L'expérience, le professionnalisme. Au niveau financier, je m'occupe d'un certain nombre d'opérations, entre autres immobilières et je peux vous dire que s'il est un domaine où l'expertise est essentielle, c'est bien celui-là et je suis un peu interpellé par l'existence de cette société que je découvre, la SOFAVIM et je m'étonne. Au niveau immobilier mondial, il y a des personnes fort compétentes et on crée ex nihilo, ex abrupto, une sorte de structure qui va coûter très cher, alors que la consultance immobilière au niveau international est quelque chose que vous prenez comme cela, en claquant des doigts. Je le vis personnellement régulièrement. Vendre ou acheter un immeuble au Brésil, je n'y connais rien, mais des gens s'y connaissent très bien, etc. J'insiste beaucoup là-dessus et sur le fait qu'au niveau gestion, je suis interpellé, ainsi que l'ont dit mes collègues, par le fait que l'on décide de vendre des biens, alors qu'on va louer à un prix extrêmement élevé – je l'ai vécu au Grand Duché du Luxembourg, j'ai bien vu ce qu'il en était – dans des structures qui ne sont pas forcément claires et où la mise à niveau de sécurité va coûter des sommes astronomiques. Alors que certains pays d'accueil sont prêts, puisque l'ambassade est quelque chose de pérenne, à faire un effort pour donner à notre pays le rang qui lui revient.

Merci.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

#### **Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, je vais faire très court, Madame la Présidente.

Je voudrais m'inscrire dans beaucoup de choses qui ont été dites par plusieurs intervenants, en particulier en ce qui concerne la situation de spectateur des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui assistent souvent avec peine, parfois avec rage, à des cessions dont ils ne comprennent pas l'intérêt et la décision qui a amené à ces cessions auxquelles ils n'ont pas

été associées. Je suis donc très heureux qu'aujourd'hui, nous ayons pris l'initiative d'une telle réunion. D'ailleurs, le nombre d'interventions montre à quel point il y a là un vrai sujet qui nous concerne tous. En nous écoutant, je me posais la question de savoir quelle était la commission compétente au sein de notre Assemblée. Madame la Présidente, c'est simplement le but de mon intervention, de demander – je pensais en moi-même que ce pourrait être la commission des Finances et des Affaires économiques, mais je n'en suis pas sûr – qu'une de nos commissions puisse véritablement se saisir de ce problème extraordinairement important. Parce qu'on ne peut pas continuer à faire un peu n'importe quoi. John MAC COLL a parlé de Sydney ; j'ai assisté impuissant et avec rage à ce qu'on y a fait. On est en train de faire une opération à Hongkong que je déplore. D'ailleurs, j'ai quelques idées sur ce que sera l'utilisation de l'argent ainsi récolté. Ce ne sera en principe pas le réseau de l'étranger qui devrait en profiter. Cela ne me peine guère ; ce qui me peine, c'est que l'on se débarrasse ainsi d'un outil de promotion exceptionnel. Et donc, véritablement, je viens après les interventions qui ont plaidé en faveur d'une association étroite des élus aux décisions. Encore une fois, je propose que notre Assemblée se saisisse véritablement et confie à une de nos commissions, le suivi de cette gestion de notre parc immobilier à l'étranger. Merci beaucoup.

### **Madame la Présidente**

Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Sénateur.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe PENOT.*

### **Monsieur Christophe PENOT**

Je vais essayer de répondre à l'ensemble des interventions. Il y en a eu six. La première concernait l'Algérie. Je vous dirai simplement deux choses : nous sommes parfaitement conscients du contexte extrêmement difficile que vous évoquez. En Algérie, nous avançons très prudemment. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'idée et que notre ambassade ne réfléchit pas. Nous avons une excellente ambassade sur le plan immobilier, avec un plan d'action que je trouve personnellement remarquable, mais nous avançons avec beaucoup de prudence. Moi-même, je me rendrai certainement sur place en septembre et en octobre et je serai heureux de vous rencontrer et de recueillir votre avis.

Monsieur le Sénateur, vous m'avez interrogé sur au moins deux points, qui sont revenus ensuite dans d'autres interventions. Je vais y répondre collectivement. D'abord, les 146 millions d'euros sont intégralement revenus au Quai d'Orsay. Nous les avons réutilisés dans leur intégralité pour financer nos investissements immobiliers, en vertu de la dérogation que je vous ai indiquée tout à l'heure, par laquelle nous récupérons 100 % des produits de cession à l'étranger. Ces 146 millions ont été réinvestis complètement dans le réseau diplomatique et consulaire Français à l'étranger.

S'agissant de l'information des élus, c'est un sujet sur lequel je n'ai pas à vous annoncer de décision. Je me rangerai bien volontiers à celle que vous pourrez prendre et je suis absolument ouvert à toute solution que vous pourriez trouver et tout à fait prêt à venir m'expliquer devant vous aussi souvent que vous le souhaitez. Simplement, je note, peut-être pas en tant que Chef du service des immeubles, mais en tant qu'ancien numéro 2 dans deux postes à l'étranger, qu'il me semble que c'est aussi le rôle des postes que d'informer les élus de l'AFE sur place. Partout où je suis passé, je me suis efforcé d'associer les ambassadeurs, les élus de l'AFE à nos décisions et en tout cas, à nos plans d'action.

La SOVAFIM existe déjà. Cela n'est pas une création nouvelle. Elle réalise déjà dans de nombreux exemples, des opérations de portage immobilier pour des opérations de l'État à Paris. Mais, il est vrai qu'elle n'a jamais travaillé à l'étranger et c'est pour cela que nous pensons l'utiliser, dans un premier temps, à titre expérimental, pour voir de quelle manière elle pourrait nous aider à mieux gérer – je reviens à la gestion dont vous parliez tout à l'heure – et la SOVAFIM n'est pas un consultant. Nous n'allons pas lui demander de travailler comme consultant immobilier. Elle va nous aider à prendre les bonnes décisions et porter les opérations. L'avantage est que la SOVAFIM est beaucoup plus réactive qu'une administration, parce que moins empêtrée dans des circuits de décision, dans des dialogues entre le poste, la centrale, etc. ; elle est plus efficace et plus rapide lorsqu'elle réalise une construction, sans toutefois s'affranchir des règles de la commande publique ; l'immense avantage est qu'elle peut porter en trésorerie des opérations. Vous parliez du Petit Carnot, tout à l'heure, quand on réalise une rénovation d'un site pour y accueillir un institut et un service culturel, ce n'est qu'une fois qu'on a déménagé le service culturel qu'on peut vendre le bâtiment. Donc, compte tenu de nos moyens assez limités, nous ne pouvons pas faire des avances de trésorerie sur l'ensemble de nos opérations à l'étranger. Si la SOVAFIM nous aide à porter financièrement certains projets, cela nous permettra d'en faire davantage.

Il y avait d'autres questions. Sur les locations, cela a pu se produire dans le passé, mais sachez que je ne vends jamais pour être ensuite locataire. Ce serait évidemment parfaitement stupide. J'imagine qu'on l'a fait parce qu'on n'avait pas d'autre choix. Quelquefois, les choix de vente ne sont pas forcément tous motivés par des décisions prises à Paris. Cela peut être aussi sous

pression locale. Je sais que depuis quelques années, nous évitons de vendre des biens pour ensuite se trouver en location. Ceci, pour nombreuses raisons, parmi lesquelles nos locations nous coûtent trop cher et nous n'arrivons pas à les financer. Donc, si nous pouvons éviter d'augmenter notre budget de location, nous nous en portons mieux.

La question sur l'école primaire, on rentre dans l'immobilier de l'AEFE. Nous n'avons pas eu le temps d'en parler, mais il y a une répartition entre nous et l'AEFE. Je ne connais pas cette école dont vous parlez. Si je me rends à Tunis, j'irai la voir volontiers. Je vous renvoie peut-être à l'AEFE pour qu'elle vous explique pourquoi ces décisions ont été prises.

En matière d'accès aux documents, je pense que nous sommes dans la même problématique que celle que j'évoquais tout à l'heure pour ce qui concerne l'information des élus. Je suis ouvert à tout ce que vous pourrez décider. J'attends la décision.

Pour terminer, il y avait la question du Sénateur FERRAND sur Hongkong. C'est un poste que je connais bien et que je connais bien également le prochain intervenant, puisqu'il a été consul général là-bas. Si nous avons pris cette décision, Monsieur le Sénateur, c'est parce que très honnêtement, de l'avis quasi unanime, ce bien n'était pas fonctionnel. Je sais que c'est un bien de prestige, qu'il était extrêmement bien situé. Je connais très bien cette résidence, mais je peux vous assurer qu'elle n'était pas fonctionnelle, qu'elle nous coûtait très cher en entretien, à cause de la mauvaise qualité du bâtiment. Et surtout, je peux vous assurer que le produit de cession va nous aider à reloger le consul général, j'en prends l'engagement devant vous, dans des conditions qui lui permettront d'exercer pleinement ses activités de représentation, qui sont extrêmement importantes à Hongkong. Il est vrai qu'au passage, nous dégagerons sans doute un surplus financier, qui nous permettra de financer d'autres opérations immobilières à l'étranger. Mais, le relogement est une condition indispensable de la vente. Elle a toujours été perçue comme telle.

Je vous remercie. J'ai pris beaucoup de temps. Je m'en excuse auprès de Serge MOSTURA.

*(Applaudissements).*

#### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur PENOT, pour cette intervention très intéressante.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de crise.*

### **INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE MOSTURA, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE**

#### **Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de crise**

Mesdames et Messieurs, bonjour, merci de m'inviter à nouveau pour ce Bureau. Je vais essayer d'être concis, de façon non seulement à vous permettre éventuellement de rattraper votre retard, si vous le souhaitez, mais surtout de laisser la place aux questions et à la discussion.

Je voudrais vous parler de deux, trois choses, sur le mode des leçons de l'expérience. La première concerne le Japon et la catastrophe qui s'y est produite, ou plus précisément l'enchaînement de catastrophes. Vous savez tous que le 11 mars, il y a eu un tremblement de terre très important. Celui-ci a entraîné un raz-de-marée, un tsunami, lequel a lui-même été la cause d'incidents dans des centrales atomiques sur des réacteurs nucléaires. C'est une catastrophe qui a peu de précédents, dans un pays industrialisé, un pays du G8. 8 600 morts, près de 13 000 disparus, un demi-million de personnes qui ont dû être déplacées. La communauté française au Japon, ce sont 9 000 personnes environ. Entre 600 et 700 habitaient dans la zone de risque critique, c'est-à-dire à proximité des centrales. Vous le savez aussi, pour la sécurité de ces Français, l'ambassade leur a d'abord demandé de se rendre dans le sud du pays, où ils étaient moins exposés à un éventuel risque nucléaire. Puis, comme beaucoup d'entre eux souhaitaient quitter le pays, nous avons mis en place des vols spéciaux, des avions gouvernementaux pour faire l'appoint de vols réguliers, de vols commerciaux qui étaient pleins.

Au final, quelle est la leçon de l'expérience de tout cela. On peut avoir d'autres conclusions, mais je retiendrai deux choses. D'abord, il faut avoir en tête que les catastrophes peuvent se produire partout, qu'elles peuvent avoir des effets désastreux dans tous les pays, y compris dans les pays développés, y compris dans les pays qui sont a priori les mieux préparés aux risques. Le Japon en est l'exemple type. Le Japon avait la réputation d'être le pays au monde le mieux préparé aux risques sismiques. Il est vrai que les Japonais y étaient parfaitement préparés. Mais, il est vrai aussi que ce séisme a été d'une ampleur inouïe.

La deuxième leçon est qu'il faut de la profondeur dans notre préparation, dans notre anticipation. Tout le monde savait qu'il y aurait un jour un séisme important au Japon. Beaucoup imaginaient que ce séisme serait suivi d'un raz-de-marée. En fait, les



raz-de-marée ont pour origine des séismes, mais comme il s'agit de séismes sous-marins, on ne s'en préoccupe pas énormément. Qui avait pensé que ce raz-de-marée pour déboucher sur des incidents atomiques ? Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours des dispositifs adaptés. Par exemple, nous avons distribué des pastilles d'iode au Japon. Nous en avons en réserve ou en stock dans tous les pays où il y a potentiellement un risque atomique. Cela étant, l'enchaînement catastrophique n'avait clairement pas été anticipé, notamment pas par les Japonais. En fait, personne ne l'avait véritablement anticipé.

La conclusion que je tire de ces deux remarques, c'est que nos plans de sécurité à l'étranger sont des outils absolument essentiels. Il est vrai que nous sommes parfois confrontés à des difficultés. Un plan de sécurité, c'est d'abord la liste des Français qui se trouvent dans un pays. Dans les pays développés, il y a beaucoup de Français et une incitation assez faible à s'inscrire, parce qu'on bénéficie des services publics locaux, on n'a pas besoin de s'inscrire à l'ambassade pour être évacué en cas d'urgence sanitaire ou autres. Il est vrai aussi que dans un grand pays développé, les Français sont sûrement moins solidaires les uns des autres que dans d'autres pays plus petits, plus difficiles et où il y a moins de Français. Ergo, c'est beaucoup plus difficile de recruter des chefs d'îlots, de trouver des personnes qui fassent la liaison, etc. En tout état de cause, toutes ces difficultés, car cela en sont, ne doivent pas faire obstacle à la préparation de bons plans de sécurité. Nous avons commencé à engager une réflexion sur ce sujet. J'en parlerai avec vous à l'occasion de nos prochains rendez-vous, éventuellement avec la commission de Sécurité en plus petit format. Mais ce sont des sujets sur lesquels il faut avancer.

Je vous donne un exemple, pour clore ce point. Je discutais la semaine dernière avec notre ambassade à Rome. Le consulat à Naples a une colonie française importante et d'énormes difficultés à recruter des chefs d'îlots. La conséquence que nous en avons tirée est que nous sommes en train de nous arranger avec les autorités régionales, préfectorales, communales italiennes, pour avoir, dans les endroits où il y a beaucoup de Français, des correspondants de l'administration locale, qui vont nous aider. Ceci est facilité par le fait que parmi nos Français, il y a beaucoup de binationaux. Dans un certain nombre de pays développés, nous pouvons faire ainsi. Ce n'est pas une solution universelle, mais une solution que nous sommes en train de tester à Naples, pour voir comment cela peut fonctionner dans ce type de pays.

Deuxième affaire que je voulais citer, également, sur le mode des leçons de l'expérience, c'est cet attentat tout à fait tragique qui s'est produit à Marrakech le 28 avril dernier. Je vous rappelle qu'il y a eu 17 morts, dont 8 de nos compatriotes. Au-delà de cela, il y a eu 9 blessés, dont certains très graves. Le Centre de crise, dans cette affaire, a joué son rôle opérationnel d'accompagnement. Nous avons envoyé une mission de renfort à Marrakech pour aider le consulat. Nous avons coordonné, parce que cela fait aussi partie de notre mission, l'action de la police, de la justice, etc., il faut signaler les arrivées, prendre des dispositions administratives, pratiques, etc. Nous avons organisé la cérémonie de retour des corps à Orly, présidée par le Président de la République ; nous avons à nouveau réuni les familles mardi à Paris. S'agissant des victimes d'attentats, depuis un certain nombre d'années, nous travaillons dans ce qu'on appelle le cadre de la loi Badinter, qui est vraiment un grand pas en avant qui a été fait. Le principe général est que nous créons une espèce de guichet unique et que si vous êtes victime d'un attentat ou ayant droit d'une victime d'attentat, ce guichet unique va vous permettre d'accéder en une seule fois à l'ensemble des indemnités, services, aides, etc., formations, dont vous pouvez bénéficier ou dont vous avez besoin. Là, c'était pratiquement une centaine de personnes. Ce guichet unique, qui a réuni une dizaine d'administrations et d'organismes publics au ministère de la Justice, a vraiment montré sa pleine efficacité.

Je voulais vous faire une remarque de portée un peu générale. Vous êtes les élus des Français qui vivent à l'étranger. Mais, vous êtes les représentants des Français de l'étranger. Parce qu'entre les deux, il y a un écart. Il y a certainement les gens qui sont résidents à l'étranger. Mais vous avez des gens qui résident brièvement à l'étranger, pour des missions de courte durée, de deux mois, de trois mois. Vous avez aussi des touristes français à l'étranger. Ces touristes ne font pas partie de votre électorat, de la population que vous avez à gérer, dont vous avez le soin des intérêts au plan administratif. Il n'empêche que pour moi, ce sont des Français de l'étranger comme les autres. Je ne trouverais pas absurde qu'il y ait une réflexion sur ce sujet. Les Français victimes de l'attentat de Marrakech sont des touristes français. Ce sont des gens qui passaient à l'étranger.

Nous réalisons en amont un gros travail d'information. Nous avons des conseils aux voyageurs qui s'adressent aussi aux résidents. Mais, c'est la cible que nous visons. Nous faisons un gros travail, aussi, avec ce qu'on appelle les opérateurs de voyages, les voyagistes, les agences, les tours opérateur, les compagnies aériennes, etc. La menace terroriste, aujourd'hui, elle est partout. Elle est spécialement au Sahel, dans des pays en crise ouverte, comme l'Afghanistan, l'Irak, mais elle existe aussi sur des lieux de villégiature beaucoup plus classiques comme le Maroc. Je pense qu'il y a des actions de sensibilisation à mener. Le travail que nous faisons a le mérite d'exister. Il a des résultats. Nous regardons régulièrement les chiffres de la consultation des conseils aux voyageurs. Vous savez peut-être que c'est le deuxième site Internet le plus consulté de toute l'administration. Nous voyons que c'est un site très réactif. Dès qu'il se passe quelque chose quelque part, immédiatement, il y a des pics de consultation. Le public sait bien que cela existe.

Cela étant, pour des raisons que nous pouvons comprendre, au fond, on ne s'intéresse pas trop aux Français qui voyagent à l'étranger – que soit pour des raisons touristiques ou professionnelles – on sait à peine s'il y a des chiffres convenables. Si vous demandez à ceux qui s'occupent du tourisme ce qui les intéresse avant tout, ce sont les étrangers qui viennent en France, pas de

savoir où les Français vont en vacances à l'étranger. Je ne sais pas s'il y a des choses à faire en plus de ce que nous faisons. Je ne peux même pas vous garantir que ces choses seront d'une efficacité totale. Qu'aurions-nous pu faire pour prévenir l'attentat de Marrakech à l'égard de ces Français de passage ? Je n'en sais rien. Mais, je pense que c'est un sujet important en soi et que cela mérite qu'on y réfléchisse, que l'on en parle. Ce n'est pas un sujet de second rang.

Cela va me faire une transition pour le point suivant, je vous signale que nous avons essayé de tirer les conséquences de ce que j'appellerais la fragilité des Français qui effectuent des séjours de courte durée à l'étranger, en ouvrant un service d'enregistrement – Ariane - sur le site du Quai d'Orsay, sur les conseils aux voyageurs, où quelqu'un qui part en voyage à l'étranger peut très simplement déclarer son nom, son prénom, son numéro de téléphone portable, l'endroit où il va et un contact en France. Ariane est toujours en phase expérimentale. Nous devrions passer en phase définitive à partir du mois de juin. En effet, au mois de juin, nous allons refondre le site Conseils aux voyageurs du Quai d'Orsay, en offrant d'abord une nouvelle présentation graphique. Cela n'a l'air de rien, mais comme c'est un de sites les plus anciens de l'administration, au plan graphique et même au plan technique, il a un petit peu vieilli, donc nous allons faire cette mise à jour et nous allons aussi travailler sérieusement sur un certain nombre de contenus. Toute une série d'éléments vont être développés, des éléments techniques, en matière législative, sanitaire, etc. Nous allons aussi essayer de faire en sorte que pour chaque pays, il y ait une carte qui n'existe pas actuellement, qui existait partiellement autrefois. Si on a retardé la validation définitive d'Ariane, c'est aussi pour cela, de façon à pouvoir, à la veille des grandes vacances 2011, l'intégrer dans un nouvel outil qui sera rénové en profondeur.

Dans la même logique, et j'en terminerai là, pour votre réunion de rentrée, je me propose de vous adresser un document nouveau. Jusqu'à présent, le Centre de crise vous faisait parvenir un rapport d'activité. C'est un effet d'inertie. Dans les services qui ont précédé le Centre de crise, il y avait la sous-direction de la sécurité des personnes, qui était un sous-ensemble de la DFAE. Comme la DFAE vous donne un rapport d'activité – ce qui est parfaitement légitime -, c'est votre direction, l'ex-SDP, le petit bout du Centre de crise qu'était autrefois la sous-direction des personnes vous donne son rapport d'activité. Un rapport fort intéressant, il se trouve que vous en avez au moins 45 % qui concernent des sujets largement extérieurs aux débats de l'Assemblée. L'assistance aux petits enfants pakistanais victimes des inondations, c'est intéressant à savoir, mais je ne sais pas si cela mérite des dégagements de plusieurs pages, pour cette Assemblée. Donc, nous ferons toujours notre rapport d'activité. Ce que nous allons vous diffuser à la rentrée, c'est un premier rapport sur la sécurité des Français de l'étranger, qui je crois est pour vous le sujet central du Centre de crise. Dans ce rapport, nous essaierons de vous dire quels sont les risques majeurs auxquels sont confrontés les Français et comment nous y avons répondu à travers un certain nombre de crises. Vous faites le bilan de l'année en cours, vous verrez que les deux principaux risques, c'est assez simple, c'est le risque sismique et le risque politico-sécuritaire. Ce sont les deux grandes sources de catastrophes. Nous vous dirons aussi ce que nous faisons, chiffres à l'appui, en matière d'information et de prévention, en matière de planification des réponses aux crises, ce qui est l'essentiel de l'activité du Centre de crise.

Enfin, on vous donnera un rapport à périodicité décalée. Si j'en restais à la logique du rapport que l'on vous donne actuellement, qui est un rapport annuel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, cela veut dire qu'à la rentrée prochaine, le premier sujet dont je vous parlerai c'est le tremblement de terre en Haïti. Donc, c'est quelque chose qui remonterait à un an et neuf mois. Je ne crois pas qu'il soit possible de s'enfermer dans un formalisme bureaucratique à ce point-là. Donc, le rapport que nous vous proposerons sera en fait un rapport de printemps à printemps, ce qui veut dire que les dernières choses que vous aurez en détail seront vieilles de trois, quatre mois au plus, étant entendu que je ferai en séance l'actualisation, s'il en faut une, sur les derniers événements.

Voilà ce que je voulais vous dire très brièvement. Simplement pour vous signifier qu'à côté du traitement des crises, de la réponse aux crises, il y a aussi un travail de fond qui se fait, un travail de réflexion, d'innovations et que je suis heureux, chaque fois que la possibilité m'en est donnée, de discuter avec vous et d'avoir vos idées et vos propositions.

Merci.

### **Madame la Présidente**

Nous en remercions, Monsieur MOSTURA.

## QUESTIONS-REPOSES

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur MOSTURA, j'étais légèrement absent au début de votre intervention, je ne sais donc pas si vous avez abordé le problème des retraités en Côte d'Ivoire. Je voudrais savoir si la situation s'est améliorée concernant les versements des pensions. Si cela n'a pas été fait, on pourrait peut-être proposer une solution. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.*

### **Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur, je voudrais vous dire que nous sommes fiers, nous, Français de l'étranger, de votre Centre de crise. Je rentre d'Abidjan, de Côte d'Ivoire et je n'ai eu que des compliments de la façon dont vous accueillez les gens au téléphone et du réconfort que vous pouvez apporter. Je vous remercie. Cela ne concerne pas que la Côte d'Ivoire, mais également beaucoup de pays, malheureusement en guerre, avec lesquels nous sommes en relation extrêmement fréquente.

Nous sommes également très fiers de notre ambassadeur en Côte d'Ivoire. Il faut le dire, parce qu'il a été très présent, très bien. D'ailleurs, il vient d'être récompensé et il le mérite bien. Nous sommes très fiers aussi de tout le consulat, de l'ambassade et surtout, de la Licorne, qui a été merveilleuse. Nos forces françaises ont été merveilleuses, toujours présentes et ont fait vraiment des choses extraordinaires. Par exemple, il n'y avait plus d'argent, la Licorne est allée à Dakar pour apporter de l'argent. Il n'y a pas eu d'eau pendant dix, douze jours, cela a été terrible et là aussi, ils ont aidé.

Ils ont un dispositif extraordinaire, un immense terrain, où ils ont eu à peu près 5 548 personnes ; quelquefois, ils donnaient 4 000 repas à la fois. Ils ont eu vraiment une organisation et une gentillesse. Ils allaient également chercher les personnes qui le voulaient à leur domicile, ce qui était dangereux et ils le faisaient. Ils ont accompagné les Français à l'aéroport, ce qui comportait aussi des risques. Ils ont accueilli 18 blessés, ils ont eu 4 accouchements – au sein de la Licorne -, que n'ont-ils pas fait ? Ils ont été merveilleux et je voudrais que tout le monde le sache, parce que nous en sommes très fiers.

*(Applaudissements).*

Il y a eu beaucoup d'appels de Libanais aussi, et la France a aidé les Libanais. Il faut dire qu'il y a beaucoup de Franco-Libanais. Il y a 100 000 Libanais à Abidjan. Ils ont été aussi terriblement aidés.

Il y a eu beaucoup de pillages. J'ai visité un immeuble de 32 appartements complètement pillés, il ne reste plus rien, même pas le dallage, pas un fil électrique. 5 familles françaises vivaient dans cet immeuble pillé. Les écoles, les bourses n'ont pas pu tenir leur commission. Elle est reportée au mois d'octobre. Notre magnifique lycée Blaise Pascal a un déficit de 180 000 euros. Là aussi, il va falloir aider. Je crois qu'il faut que maintenant, nous soyons très présents. Mon collègue et ami Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT était là-bas aussi, un petit peu avant moi et moi, un petit peu après lui. Je suis sûre qu'il aura aussi des choses à dire. Mais vraiment, félicitations, Monsieur, merci !

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

### **Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur MOSTURA, vous avez effectivement parlé du problème des Français de passage ou des touristes français dans un pays en crise. Nous nous souvenons tous de l'expérience libanaise de l'époque, qui nous avait tout de même inspiré plusieurs solutions dont nous avons parlées alors, dont le fait d'obliger tout touriste allant dans un pays dit en danger ou en crise, à devoir signifier sa présence avant même de s'y rendre. C'est une chose d'importance et peut-être pourrions-nous l'imposer. Au moins, cela nous permettrait à chaque fois de savoir quels sont les touristes français de passage.

Je vous rappelle que sur les 13 000 personnes qui ont été rapatriées du Liban à l'époque, en 2006, 9 000 étaient effectivement de passage.

Ensuite, j'aurais souhaité savoir si vous aviez quelques éléments à nous communiquer concernant des situations comme celle par exemple qui prévaut à l'heure actuelle en Syrie. Y a-t-il des éléments de réflexion qui ont été imaginés pour une éventuelle réaction vis-à-vis de cette situation d'insécurité ? Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci.

La multiplication des événements depuis le début de l'année a conduit les postes dans beaucoup de pays à devoir communiquer avec les communautés françaises, en masse depuis début janvier. Pouvez-vous nous dire exactement quels sont les outils que vous utilisez pour communiquer ? Les avez-vous établis dans chaque pays, par SMS et par mail ? Comment procédez-vous ? La question est aussi valable lorsque l'on veut faire de l'information ? Nous nous sommes posés la question, au sein du collège des vice-présidents, pour faire de l'information sur l'activité et l'actualité sur nos débats et sur ce que nous faisons. La question est aussi posée vis-à-vis des enjeux électoraux de l'année prochaine. Il y a un réel besoin d'être capable de communiquer en masse par SMS et par mail. J'ai l'impression qu'en fait, on travaille un peu au cas par cas, pays par pays et qu'il n'y a pas de règle générale du ministère sur le sujet. Pouvez-vous nous dire exactement quelles sont les lignes directrices de votre action en la matière ?

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BEN NACEUR**

La crise tunisienne a vraiment été aidée par le Centre de crise et je tenais à remercier encore une fois les intervenants expédiés de Paris, dont un est présent.

Il y a un problème : ce qui est permis en France ne l'est peut-être pas dans tous les pays, comme en matière de drogue. Pas mal de jeunes arrivent en Tunisie avec du Haschich dans leur poche et se retrouvent, non pas à l'hôtel, mais dans une prison tunisienne. Serait-il possible, sur le Centre de crise, d'indiquer que ce qui est possible en France ne l'est pas partout et qu'il faut prendre certaines précautions de sécurité.

**Madame la Présidente**

Madeline, es-tu sûre que cela est permis en France ?

*(Rires).*

**Monsieur Serge MOSTURA**

Elle a dit possible, elle a dit autorisé...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.*

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais remercier Monsieur MOSTURA et à travers lui le Centre de crise, puisque j'étais à Marrakech au moment de l'attentat et que vraiment, il y a eu une rapidité d'intervention du Centre de crise et un très grand professionnalisme qui a énormément aidé la Consule et Monsieur l'Ambassadeur. Merci beaucoup pour votre efficacité.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Madame la Présidente, mon propos sera bref.

Je viens d'entendre avec beaucoup d'intérêt le compte-rendu du voyage de mon excellente collègue Christiane KAMMERMANN. Nous avons envisagé de faire ce voyage ensemble, mais les dates ne l'ont pas permis et je l'ai devancée de quelques jours.

Elle a bien décrit la situation, Monsieur, vraiment, quand j'ai fait ce voyage, quelques jours avant elle, il y avait encore des tirs dans Abidjan, dans certaines petites poches de résistance. C'était très surprenant. Il y avait des quartiers qui étaient absolument intacts et d'autres où tout était dévasté, les voitures brûlées, les magasins pillés, etc. Comme Christiane, j'ai eu quelques contacts avec nos compatriotes français, notamment à la chambre de commerce où j'ai été reçu par Michel TISON, autour d'un certain nombre de ses amis. Vous savez que Michel TISON lui-même a été pillé dans sa petite et moyenne entreprise qu'il anime. Vraiment, c'est un moment poignant et douloureux.

Ce que je dirais, comme Christiane, c'est que la force Licorne a été exceptionnelle. Vraiment exceptionnelle ! J'ai eu des contacts avec les officiers, les colonels, avec le général en chef de la force Licorne et vraiment, ils ont été autour de notre Ambassadeur, à qui moi aussi j'adresse des félicitations tout à fait remarquables, ils ont protégé au mieux nos communautés françaises. Vous le savez, nous ne sommes pas trop mal sortis de cet horrible moment qu'a décrit Christiane, avec « seulement » l'enlèvement de deux de nos compatriotes, qui l'ont été apparemment par erreur, mais dont on n'a malheureusement aucune nouvelle et dont on peut craindre beaucoup de choses. Enlevés par erreur, parce que les forces mercenaires de GBAGBO cherchaient à l'époque des journalistes de France 2 et non les personnes qui ont été enlevées, à savoir le Directeur du NOVOTEL et Monsieur GAMBLIN, personnalité connue dans la communauté française d'Abidjan.

Bref, nos compatriotes ont traversé des moments extrêmement difficiles. Ils ont été très courageux. Vraiment, je rends hommage aux forces françaises, qui les ont protégés et aidés à passer ce moment très difficile.

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA.*

### **Monsieur Serge MOSTURA**

Merci, Madame la Présidente.

À Madame KAMMERMANN et aux autres orateurs, je voudrais les remercier pour leurs remerciements et leurs félicitations, qui s'adressent à l'ensemble des agents du Centre de crise, du Quai d'Orsay, à l'ensemble des agents de l'État, civils et militaires qui ont servi de façon tout à fait remarquable, dans des conditions extraordinairement difficiles, chacun dans sa mission. C'est pour moi l'occasion de souligner à quel point, dans la gestion des crises, aujourd'hui, les différents services de l'État sont imbriqués. Par exemple, la préparation du plan de sécurité d'Abidjan, l'accueil à Port-Bouët a été fait par des personnels du Centre de crise. Nous travaillons tous ensemble, de façon extrêmement solidaire et cette solidarité, parfois, permet de résoudre des problèmes qui, autrement, pourraient conduire à la catastrophe.

Je vais vous en donner un exemple. Comme vous l'avez fort justement indiqué, la guerre civile régnait à Abidjan, les balles sifflaient ; conséquence pratique, nos collègues au consulat qui étaient en charge de la réponse téléphonique d'urgence ne pouvaient plus rester assis devant les téléphones, c'était trop dangereux. La réponse téléphonique d'urgence, c'est quand on téléphone et qu'on dit : « voilà, je suis menacé, il y a des types qui arrivent dans la rue, ils sont armés, ils sont en train de forcer la porte de ma maison ». Ce que nous avons fait – parce qu'aujourd'hui, nous savons techniquement le faire – c'est que nous avons basculé l'ensemble des appels téléphoniques adressés à notre ambassade et à notre consulat à Abidjan sur le Centre de crise à Paris. Le Centre de crise appelant ensuite la force Licorne sur place, pour déclencher les interventions que vous évoquiez. Cela a fait presque deux semaines de travail de nuit, parce que comme vous le savez sans doute, les pics d'anxiété et les pics d'agression se produisaient à partir de la tombée de la nuit.

Je soulignerai comme vous le caractère tout à fait remarquable des interventions de Licorne. Licorne s'est engagée pour venir en aide à nos compatriotes, mais elle est allée bien au-delà. En fait, pour parler simplement, je ne veux pas vous donner d'explications diplomatiques, toute personne en difficulté réelle a pu bénéficier de l'aide de Licorne, qu'il soit Européen ou non. Nous sommes même allés protéger un groupe de 80 réfugiés libériens qui étaient pris à partie en ville. Vous savez qu'il y a eu des rumeurs, etc., les Libériens étaient particulièrement exposés. J'insiste sur cela, parce que dans ce contexte extrêmement difficile, il n'allait pas de soi que Licorne puisse simplement répondre à toutes les sollicitations. Elle l'a fait et bien fait.

S'agissant de l'assistance à la Côte d'Ivoire, dès que possible, et en réalité avant même la fin des combats, nous nous sommes mobilisés pour aider les Ivoiriens, et plus particulièrement ceux d'Abidjan, qui étaient dans une situation très difficile. Nous avons envoyé, aussi vite que possible, c'était un samedi, je n'ai plus la date en tête, quelques dizaines de tonnes de médicaments à Abidjan, l'objectif étant de remettre en route la Pharmacie centrale d'Abidjan. C'est un office public qui a pour mission d'approvisionner les hôpitaux de la ville. Nous avons injecté des stocks massifs de médicaments et nous avons envoyé avec du personnel, c'est-à-dire des pharmaciens, des logisticiens, pour remettre le système en route.

Après, il y a le temps de la reprise, du développement, de l'aide budgétaire que nous avons décaissée très rapidement. Mais, je m'arrêterai là parce que ce ne sont pas mes sujets. Simplement pour vous dire qu'au-delà de l'aide aux Français, aux étrangers, bien évidemment, tout de suite, nous avons en tête l'assistance aux Ivoiriens en difficulté.

Pour Monsieur MAINGUY, rapidement, sur la question de l'enregistrement des Français qui partent à l'étranger, l'outil existe, je l'ai cité tout à l'heure, c'est Ariane. La difficulté existe aussi et dans le mot que vous avez employé « forcer », on ne peut pas créer d'obligation à l'enregistrement, sauf par une loi, et il faudrait concilier cela avec un certain nombre d'impératifs constitutionnels. C'est un sujet. Il faut y réfléchir. S'il y a des idées, je suis tout à fait prêt à en discuter. Il ne s'agit pas de mettre en péril la liberté d'aller et venir, ce n'est pas le sujet ; mais, il faudrait certainement trouver une incitation forte pour que les personnes qui vont dans des pays à risque se déclarent. C'est le bon sens.

S'agissant de la Syrie, nos conseils aux voyageurs ont été mis à jour et à niveau, surtout, régulièrement. Nous en sommes aujourd'hui à l'étape -1 ou -2 avant l'évacuation. Actuellement, nous avons demandé aux Français dont la présence dans le pays n'avait pas un caractère indispensable ou obligatoire de quitter la Syrie par leurs propres moyens, entendez en voiture, par des vols commerciaux. Dans le même temps, nous avons rehaussé les moyens de notre Ambassade : renforts en personnel de sécurité, d'abord, qui ne sert pas seulement à protéger l'Ambassade, mais qui peut servir aussi à organiser la gestion de la communauté française sur place et éventuellement à protéger des sites où sont regroupés des Français. Envoi de tentes et de systèmes provisoires d'hiver, de rations, d'eau, etc., de choses que l'on ne peut trouver sur place. Envoi de téléphones satellites, d'ordinateurs, etc. Nous avons vraiment fait l'effort de mettre à niveau les moyens du poste. En termes ensuite de scénario, c'est un petit peu plus compliqué. Nous avons organisé une réunion régionale Moyen-Orient à la fin de l'année dernière, à laquelle étaient présents les collègues de Damas. Un certain nombre de scénarios sont à l'étude. Nous allons renvoyer une mission commune Centre de crise / Centre de commandement opérationnel du ministère de la Défense dans les jours ou les semaines qui viennent en Syrie pour réviser nos scénarios et les réponses à y apporter en fonction de l'évolution de la situation.

Je prends un exemple simple pour que vous compreniez l'intérêt de ce genre de déplacement. Dans nos plans de sécurité originaux, un des principaux points de sortie de la Syrie est la ville de Dehra, à la frontière jordanienne, le grand point de passage touristique entre les deux pays. Or, aujourd'hui, vous lisez les journaux, Dehra est une des villes où il y a des troubles extrêmement importants.

Monsieur LECONTE, sur la communication de masse, oui, la situation est celle-là : nous répondons pays par pays. Premièrement, tous les outils de communication ne sont pas adaptés à toutes les situations. Un SMS, c'est bien pour envoyer un numéro de téléphone, un petit message, mais cela fait 255 caractères. On devra utiliser d'autres moyens, qui peuvent être les courriels, la télévision ou la radio. Nous allons renouveler cette semaine la convention avec RFI qui nous permet de passer des messages généraux aux Français en cas de difficulté.

Deuxième problème sur lequel nous butons : la bonne volonté déclaratoire des Français. Nous avons des fichiers ou des masques de saisie pour nos fichiers, dans lesquels, sur une base volontaire, on peut inscrire tout un tas de choses : son numéro de téléphone, son adresse mail. On peut même donner, si on le souhaite, ses coordonnées de géo localisation. Beaucoup ne le font pas. À ce jour, il ne saurait y avoir d'approche systématique. Nous ne sommes pas capables d'éditer une liste absolue, avec toutes les adresses mails. Nous mettons en place un processus par incrément, qui n'est pas satisfaisant, mais qui a le mérite de fonctionner. Nous utilisons ce que nous avons ou complétons quand nous pouvons compléter, par réduction successive, jusqu'à isoler la poignée de personnes quand nous n'avons pas d'autre solution que d'aller les voir en voiture. C'est ce que nous avons fait dans les pays du Sahel, parce que compte tenu du risque sécuritaire qui pesait et continue de peser sur les Français au Sahel, nous avons mis à jour les listes de Français, personne par personne, en allant voir, à la fin de l'exercice, plusieurs dizaines de Français, qui habitaient dans des endroits reculés, qui n'avaient pas de portable, pas d'Internet, etc. Il faut être conscient qu'en dehors des problèmes juridiques, administratifs, techniques, etc., il y a fondamentalement deux grandes limitations à notre action : c'est d'abord la bonne volonté des gens qui vont ou ne vont pas se déclarer – c'est le sujet précédent – et les capacités techniques du pays considéré. Il y a des tas de pays où l'accès Internet reste compliqué.

S'agissant de la crise tunisienne, effectivement, là aussi, nous avons fait beaucoup d'efforts. Ces efforts étaient à la fois tournés vers nos compatriotes, vers une population comme la population égyptienne, puisque beaucoup d'Égyptiens quittaient la Libye, que nous avons essayé de rapatrier chez eux en intervenant en appui de l'Organisation internationale des migrations et du HCR.

Les signaux d'alarme que vous avez mentionnés existent. Les feux ne sont pas allumés spécialement pour les choses qui seraient permises en France et non ailleurs, quelles qu'elles soient, mais premièrement, il y a un certain nombre de paragraphes précis sur ce type de sujets, c'est-à-dire les infractions, les délits à l'étranger et les peines encourues. Régulièrement, nous publions aussi, pays par pays, quand il se passe quelque chose, une alerte. Je vous donne un exemple. Vous avez peut-être vu, dans les journaux, j'ai vu cela hier, avant-hier, c'est tout récent, l'affaire d'un couple de Français qui avait embauché une mère porteuse en Ukraine. Cela n'est pas permis en Ukraine et l'on s'y expose à des peines de prison. Les enfants ne peuvent pas sortir du territoire, en aucune façon. Depuis plusieurs mois, déjà, nous avons observé une recrudescence de couples français se rendant en Ukraine, manifestement pour trouver des mères porteuses. Il y a déjà plusieurs mois que nous avons mis une alerte sur ce sujet, sur les conseils aux voyageurs. S'agissant de la consommation de drogues, etc., elle est quasiment partout dans le monde strictement prohibée. Je mets à part les Pays-Bas, peut-être, quelques pays européens qui bénéficient d'un encadrement réglementaire. Chaque fois que nous le pouvons, nous attirons l'attention sur ces sujets. Nous y avons pensé, dans la refonte du

site Conseils aux voyageurs que nous allons faire à la veille de cet été, à mieux mettre en valeur tous ces éléments qui sont vraiment importants pour les Français qui se rendent à l'étranger.

Je crois avoir répondu aux questions. Je vous remercie encore une fois.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur MOSTURA. Il reste une question, celle de Monsieur SAVERY. Madame SOUPISON va vous répondre sur les retraites.

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Il y a eu effectivement une inquiétude sur le versement des pensions à nos retraités en Côte d'Ivoire, mais la question est désormais réglée, tout est rentré dans l'ordre.

**Madame la Présidente**

Merci. Je remercie Monsieur MOSTURA pour son intervention, toujours très intéressante pour nous.

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Éric GÉRARD, Chef du service de la sécurité diplomatique et de défense au MAEE.*

**INTERVENTION DE MONSIEUR ÉRIC GERARD,  
CHEF DU SERVICE DE LA SECURITE DIPLOMATIQUE ET DE DEFENSE AU MAEE**

**Monsieur Éric GÉRARD, Chef du service de la sécurité diplomatique et de défense au MAEE**

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à toutes et à tous.

Quelques minutes, d'abord, avec vous, pour vous présenter et balayer les questions de sécurité diplomatique et vous présenter ce service qui a été créé assez récemment, en 2007 et vous exposer les contraintes aujourd'hui, nos défis et également nos orientations.

C'est en 2007 que le département s'est engagé dans une réforme en profondeur des questions de sécurité, notamment en touchant le réseau diplomatique et consulaire, ayant fait le constat qu'il y avait, au sein de l'administration, une trop grande dispersion des pôles qui étaient appelés à traiter de cette sécurité. La démarche a consisté à mettre en place un service qui puisse avoir une vision d'ensemble du réseau, proposer des mesures de sécurité qui soient homogènes et qui ait une véritable capacité d'action, réconcilier les recommandations et les moyens, pouvoir définir une politique de sécurité, mettre en place des normes, pouvoir en fait faire des choix, lorsqu'il y en a à faire, en matière de rationalisation des moyens notamment, mais qui aient un sens et qui soient organisés par rapport aux différentes menaces auxquelles nous pouvons être confrontés sur le réseau. C'est une réforme, très simplement, qui s'est faite en deux temps. D'abord, en mai 2007 avec la création du Service de sécurité diplomatique stricto sensu, c'est-à-dire traitant uniquement du réseau ; et une fusion en 2009 qui a rapatrié cette dimension du réseau avec toutes les autres questions de sécurité et de défense, qui étaient traitées par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, qui donne naissance aujourd'hui au HFCDS, haut fonctionnaire de défense en titre, aussi Directeur général de l'administration. Il y a donc à la fois la norme et les moyens qui sont sous une autorité.

Je ne rentre pas dans les détails. Aujourd'hui, le service, ce sont 86 personnes, un service multiculturel. Il y a à peu près 50 % d'agents issus de notre maison et 50 % issus de tous les services de l'État, pouvant traiter de sécurité, DGSE, DCRI, Police, gendarmerie, spécialistes en infrastructures et autres qui croisent avec toute l'équipe, au quotidien, les regards pour apporter des réponses précises et innover face à la menace à laquelle nous sommes confrontés jour après jour.

Sur les fondamentaux et les contraintes que nous devons prendre en compte, il y a bien sûr l'universalité du réseau. Nous avons un réseau très étendu, le deuxième réseau au monde, avec des Ambassades, des Consulats répartis sur l'ensemble du pôle. Mais surtout, le premier problème que nous avons, c'est par rapport à notre devoir de modernisation, à notre mission de

mise à niveau, la nécessité de conduire un programme qui a été évalué sur 8 ans. Nous sommes à peu près à 50 % de ce programme de remise à niveau, avec évidemment, les contraintes qui sont liées aux urgences, puisque très vite, alors que nous lançons cette modernisation, il a fallu reprendre les structures de sécurité de nos postes, le blindage d'une ambassade comme Kaboul, etc.

Nous avons également, parmi les fondamentaux et les contraintes, une contradiction à gérer au quotidien, en matière de sécurité diplomatique et c'est quelque chose qui doit vivre, c'est tout simplement le décalage qu'il peut y avoir entre l'exercice de l'activité diplomatique et consulaire, qui a besoin d'ouverture, d'échanges, de relations et tout ce qui touche à la sécurité, qui est plutôt dans le contrôle.

Toute la difficulté c'est d'adapter pour chaque poste, pour chaque situation géopolitique, pour chaque risque, pour chaque menace, le dispositif et de pouvoir, lorsque l'on remet à niveau ce dispositif, lui donner toute la capacité d'aller beaucoup plus vers le contrôle ou beaucoup plus vers l'ouverture. Mais, c'est quelque chose qui véritablement, aujourd'hui, doit vivre et c'est l'établissement d'un dialogue de sécurité permanent avec le poste.

Parmi les contraintes – et c'est ce qui est le facteur le plus dimensionnant, celui qui a perturbé notre programme – c'est la prise en compte des menaces. Nous sommes confrontés à quatre familles de menaces, principalement. La première est souvent la moins connue, la sécurité de l'information. Les atteintes à l'information, on oublie souvent que l'on manie une matière qui peut être sensible et on observe, depuis quelques années, un regain d'agressivité des services d'États étrangers. Des pays sont clairement identifiés ; d'autres le sont moins. Wikileaks a démontré combien certains pays que l'on croyait proches recherchaient des tas d'informations sur nos diplomates, sur nos agents qui travaillent dans des représentations permanentes, y compris à New York. Bien sûr, il y a des pays pour lesquels c'est clairement déclaré et pour lesquels il peut y avoir une forte pression sur nos agents. Nous devons traiter avec la DRH, les postes, régulièrement, des tentatives d'influence sur nos agents, avec parfois de fortes pressions qui peuvent passer par des enlèvements, des kidnappings pendant deux jours.

En matière de sécurité de l'information, il y a toujours deux aspects auxquels on n'échappe pas, c'est l'ingénierie humaine, c'est-à-dire ce travail sur la personne, son environnement, la capacité à la manipuler, qui se fait d'autant plus facilement, aujourd'hui, que tous ces services d'État ou toutes ces sociétés privées de renseignements qui se développent beaucoup, ont des outils fantastiques : les réseaux sociaux, Google, des tas de moyens d'accès, qui leur permettent de faire un environnement très rapidement et de savoir quels sont les points faibles, les habitudes des uns et des autres, les familles, les ascendants, etc.

Le deuxième aspect, en sécurité de l'information, qui peut être aussi un souci pour nous, ce sont bien sûr toutes les technologies modernes. Notre position ne consiste surtout pas à s'interdire l'usage de ces technologies modernes, cela serait irréaliste, mais plutôt à prendre connaissance des risques et conscience de leurs limites. Nous sommes beaucoup plus sur l'information, la sensibilisation et la responsabilisation des agents et nous avons un programme de formation sur lequel je reviendrai quelques instants.

Le deuxième grand type de menaces, ou les grandes familles de menaces, c'est la menace terroriste. Vous le voyez tous les jours de manière claire dans la presse, nous avons vu ce qu'il s'est passé récemment, le convoi de notre chargé d'affaires à Bagdad avait fait l'objet d'un attentat, d'une bombe d'accotement, qui a été déclenchée à son passage. On ne pense pas que le convoi ait été systématiquement visé, on pense que c'était plutôt d'autres, mais le fait est que cela s'est déclaré.

Le risque terroriste, nous en voyons une évolution extrêmement rapide depuis 2007/2008 et les capacités de l'adversaire à observer, tirer des enseignements, faire des rapprochements, modéliser, utiliser les outils modernes de vulgarisation. L'Internet fonctionne très bien. Ils ont une communauté d'apprentissage remarquable et surtout, ils ont la possibilité, d'un pays à l'autre, que ce soient toutes les franchises Al Qaïda, en péninsule arabique ou au Maghreb islamique, de fusionner ce savoir et ils conduisent de plus en plus des opérations complexes et combinées. C'est-à-dire, vous avez une action principale, vous avez une action secondaire, des diversions, etc. Nous savons aujourd'hui que nos postes n'échappent pas à la règle et sont visés par ces différentes personnes qui, si nous avons l'heure, elles, ont le temps. Il y a donc ce défi dans lequel nous sommes engagés. Par rapport aux risques d'attentats, nous ne pouvons pas conserver les mêmes postures, les mêmes infrastructures, les mêmes bâtiments. Il y a donc à la fois des réactions dans l'urgence et des modifications structurelles de nos postes dans le temps.

Sur le troisième type de menaces dont on parle un peu moins, mais qui pour nous est aussi un véritable souci, c'est le risque criminel. Nous allons régulièrement au contact des postes et notamment on le voit remonter par rapport à des agents en Afrique du Sud, dans certaines zones d'instabilité, en Amérique centrale, en Amérique latine, notre cellule qui fait du retour d'expérience et de la veille en la matière détecte de plus en plus de cas d'agressions de nos agents. Autant, dans des pays où il y a un risque terroriste, on fait face à une menace dont on sait qu'elle peut intervenir, mais on développe des tas de moyens, on les structure, etc. ; dans des pays où c'est moins évident, où le risque criminel est permanent, cela crée un stress indirect permanent, des tensions sur nos agents, qui passe pour nous par une prise en compte largement en amont dans des formations très spécifiques. C'est quelque chose qui est montant et pour lequel nous essaierons de trouver d'autres solutions, y compris concrètement, sur place.



Nous avons également la quatrième famille de risque, ce sont les violences politiques. Je ne reviendrai pas dessus, tous les risques de manifestations, de mouvements de populations, etc. Vous évoquiez tout à l'heure à juste titre l'action remarquable des agents qui ont été détachés en Côte d'Ivoire. On sait que dans la nuit du 6 au 7 avril, de mémoire, la résidence de notre chef de poste, avec tous les personnels qui s'étaient réfugié là et qui étaient isolés, a fait l'objet de 20 assauts au bas mot, pour essayer de pénétrer, etc. Ce que nous disait le numéro 2, c'est qu'ils doivent leur survie à l'action du GIGN qui avait été dépêché sur place pour les protéger et de la force Licorne, qui a repoussé systématiquement ces assauts. Donc, contrairement à ce qu'on aurait pu croire au départ, on n'est pas forcément à l'abri, en analyse générale de la situation.

La méthode, comment procède-t-on pour la sécurisation du réseau ? Notre action en complément de celle de Serge MOSTURA et du Centre de crise, est plutôt en anticipation et en prévention. C'est véritablement 80 % de notre travail, c'est au quotidien, c'est un programme de fond pour prendre en compte les événements.

Nous avons un gros travail d'audit. Nous procédons à peu près à 40 audits de postes dans le réseau (Ambassades, Consulats, différents services culturels), ce qui doit nous amener encore à quatre ans pour avoir fait le tour de tous ces postes et les avoir modernisés. Il faut sortir de cette ancienne construction, qui était issue de la Guerre froide, où tout était réuni en un seul centre. Aujourd'hui, il faut beaucoup plus une organisation dynamique, fluide, qui permette à nos postes de vivre tous ces risques, ces différents types de menaces, sans les perturber dans leur action.

Le deuxième point, c'est un gros travail qui est engagé en liaison avec le service immobilier, donc Christophe PENOT, que vous avez vu tout à l'heure, qui traite de la protection des infrastructures. Nous avons un budget en hausse. Le Département fait de très gros efforts en la matière et donc, systématiquement, nous reprenons les postes par ordre de priorité, bien évidemment, pour leur donner cette protection générale et globale, avec des systèmes, des enceintes, des protections, des points de recueil ou des points de regroupement, lorsque l'Ambassade est dans un plan de sécurité, tout ceci étant bien sûr coordonné avec l'équipe de Serge. C'est un travail de longue haleine et c'est un engagement qui nous amène à retrouver, là aussi, des solutions innovantes dans les matériaux, dans des protections particulières.

Le deuxième pilier, dans cette protection, c'est tout notre dispositif de garde de sécurité diplomatique. Nous avons la chance de pouvoir déployer, dans le réseau diplomatique, en gros 440 policiers et gendarmes qui ont été sélectionnés par leur maison d'origine, qui sont formés chez nous. Ils passent tous une semaine pour les questions de sécurité au sein du service sécurité diplomatique. Et qui sont en poste pour une période qui peut aller de deux à quatre ans. La répartition de ces gardes de sécurité diplomatique, au départ, elle était un peu historique ; depuis quatre ans, au titre de la rationalisation des moyens, nous sommes engagés dans une redistribution, un redéploiement de ces gardes, en fonction de la menace, de l'analyse que l'on peut en faire et du niveau de sécurité de nos postes. Cela a été l'un des points essentiels, en 2007, 2008, qui a consisté à sanctuariser cette équipe. 40 ETP avaient été supprimés dans le cadre du contrat de modernisation auparavant. Cela avait fragilisé nos postes. Au moment de la création du service, tout cela a été sanctuarisé. Notre mission est véritablement, aujourd'hui, de les redéployer. Je vous donne un exemple, à Madrid, nous avons six gendarmes ; à Islamabad, nous n'en avons que trois il y a quelques mois. Il y a donc bien des choses à redistribuer, des mesures d'ajustement qui nous ont permis de réagir très vite, mais pour ce qui est du repositionnement de notre posture de sécurité dans le fond, il faut faire cela dans le temps.

Voilà pour la sécurité active. Je compte, dans la sécurité active, les vigiles. Ces agents qui sont soit des agents de droit local, qui effectuent des missions de sécurité en complément de nos gardes de sécurité ou en compensation parfois. Et puis, les vigiles qui sont prestés par différentes sociétés. Là aussi, c'est un véritable défi parce qu'on sait par nos services que les vigiles sont la première voie de récupération d'informations pour les services locaux, que ce soient des services d'État ou des services privés, qui sont généralement débriefés quand ils rentrent chez eux le soir. C'est véritablement sur les procédures qu'il faut pouvoir travailler avec eux et sur la réorganisation de l'espace, pour qu'ils puissent faire leur travail, sans être tentés d'aller trop loin ou sans pouvoir aller trop loin.

Nous avons également parmi ce travail, d'autres moyens qui sont mis à la disposition des postes, notamment les moyens spéciaux. Je citerai principalement les véhicules blindés. Nous avons un parc de 65 véhicules blindés déployés dans le réseau, avec une nouvelle gamme. Les petits derniers, si je puis dire, ce sont des véhicules qui ont été spécialement définis contre le risque de bombes d'accotements, ce qu'avait notre chargé d'affaires à Bagdad, heureusement. Ils l'ont à Kaboul aussi. Ce sont des véhicules dits « normes STANAG » qui résistent à un IED, donc un engin explosif improvisé de 15 kg à 3 m, ce qui est colossal. Ces véhicules sont de plus en plus mis en place et déployés dans les zones. On en a déployé dans le Sahel, évidemment, en priorité, et également dans la zone du Maghreb. Un ordre d'idée, un véhicule blindé, c'est normalement 150 000 euros ; un véhicule blindé à ce niveau, ce sont 270 000 euros. Donc, le budget, lui, doit suivre, mais ne peut pas forcément suivre au rythme du besoin, aujourd'hui, qui se fait jour.

Nous avons également un gros travail de sensibilisation. Nous nous sommes rendu compte que reprendre la sécurité de nos emprises, avec tous les moyens (sécurité passive, gares, etc.) c'est une bonne chose, mais cela ne vaut pas grand-chose si chacun ne joue pas et ne tient pas sa place dans ce dispositif. Il est donc impératif, en parallèle, de développer une culture de sécurité. Imposer des règles, quelles qu'elles soient, si on ne s'est pas approprié ces règles, si on n'a pas compris, elles ne

passeront pas. Nous avons donc engagé un programme de réformes profondes. Nous avons 24 sessions de sensibilisation à l'année, ce qui nous permet d'avoir entre 400 et 600 agents. Tous les agents qui partent à l'étranger passent entre nos mains, si je puis dire, pour des sessions qui vont de 2 heures à 5 jours. Nous recevons les nouveaux ambassadeurs, les consuls généraux, les officiers de sécurité, les conjoints, les secrétaires d'ambassadeurs, etc. Avec des points particuliers, qui sont bien sûr développés en fonction du besoin. Toutes nos formations sont revues tous les six mois, en fonction des modes opératoires. Nous faisons une veille sur les modes opératoires, nous adaptons, nous retravaillons et nous retranscrivons.

Ce que vous voyez derrière vous, ce sont quelques images des mises en situation que nous faisons, avec le partenariat de la gendarmerie, du GIGN en l'occurrence. Vous avez quelques ambassadeurs qui sont en train de passer en image. On les amène sur place, on leur démontre ce que sont les effets des armes ; il faut absolument balayer les faux sens de ce point de vue-là. On les met en situation, parfois délicates, pas uniquement, nos autres agents aussi. Également, on leur explique l'importance qu'il y a à travailler, à savoir travailler avec des experts. Il ne s'agit pas d'avoir uniquement l'arrivée d'équipes de protection, de personnalités ; il faut savoir travailler avec. Cela peut être très perturbant, pour un chef de poste, qui a une équipe, qui va lui demander son agenda, qui va essayer d'anticiper, de repérer les trajets, qui va vivre à la résidence 24h/24, qui va lui faire faire des exercices, etc. Cela se prépare. Et ces passerelles que l'on crée en amont, en partenariat avec les autres ministères, sont essentielles au moment d'une crise. Les gens se connaissent, s'apprécient et à demi-mot, ils savent gérer tout ce que cela peut représenter. Là, vous avez les évacuations qui sont présentées, vous avez vu ce que cela pouvait représenter avec un enlèvement par hélicoptère.

En termes de formation, il y a trois secteurs. On peut faire de l'information, donner des éléments de méthode, mais rien ne vaut l'expérimentation et, en tout état de cause, ce que l'on veut, c'est donner l'autonomie à nos agents, pour qu'ils puissent se réorganiser en postes et s'approprier ce savoir, parce que les situations sont toutes foncièrement différentes les unes des autres.

Nous avons également le recours aux experts. Nous travaillons évidemment face aux risques terroristes et aux attentats, avec de nombreux experts, qui ne sont pas forcément dans nos rangs, que nous sommes allés chercher à l'extérieur. Tous ont un passé très qualifié en la matière. Notamment, là, vous avez un bâtiment, chaque fois que nous allons prendre en compte un bâtiment, on le modélise. Il est travaillé, mais quand il est modélisé, ce sont des épaisseurs de murs, etc., et nous définissons, par rapport à une charge potentielle, les effets sur ce bâtiment. Ce que vous avez en rouge, par exemple, c'est un de nos bâtiments que nous avons fait dans la zone AFPAQ, et tout ce qui est en rouge, la zone de totale de létalité. Cela veut dire que toute personne qui se trouve à l'intérieur est immédiatement morte. À partir de là, on reconstruit, on met en place des mesures et on introduit différents dispositifs que l'on revalide après par ces modélisations et avec les procédures qui sont derrière.

Également, sur les vitrages, beaucoup de recherche se fait avec les fameux films que l'on met dessus. Là aussi, nous sommes très vigilants parce que beaucoup de choses se vendent à l'étranger, qui ne sont pas à la hauteur. De la même façon qu'il y a des gilets pare-balles achetés par les uns et les autres. Nous le démontrons très clairement sur nos sites : un mauvais gilet pare-balle est pire que tout. Mieux vaut ne pas en avoir, dans certains cas. Il y a donc aussi tout un travail de mise en place et un marché en train d'être passé pour mettre en place, dans tous nos postes, en priorité ceux qui sont exposés, des gilets pare-balles, pour les agents, pour les points de regroupement, etc., et au plus haut niveau de protection.

Une fois que l'on a passé la partie prévention et anticipation, il nous reste les 20 % d'actions du service au moment d'une crise. Lorsqu'une crise est déclenchée ou frêmit, le Centre de crise monte en puissance et nous avons une capacité d'ajustement de notre dispositif, qui est à la marge malgré tout. Là encore, nous pouvons bénéficier de nos policiers, gendarmes, mais cette fois dans des composantes un peu plus particulières. Ce sont des missionnaires et nous déployons au jour le jour, à peu près 154 gardes de sécurité diplomatique spécialisés. Spécialisés dans la protection de sites, dans la protection de personnalités, également dans la construction de sites. Lorsque nous construisons aujourd'hui des ambassades dans des zones très exposées au risque de sécurité d'information, nous avons des gens qui ont été formés pour surveiller et détecter les poses de produits, micros, etc. Ces 154 peuvent donc être déployés très vite, dans toutes les zones de crise, aujourd'hui, on en a engagé et on les récupère souvent pour les redéployer quelques jours après, parce qu'on a une forte montée en pression et en puissance de ces besoins.

D'un point de vue structurel, on voit fleurir des dispositifs de protection physiques, qui sont soit ce que l'on appelle des Bastion wall ou des T-wall, ce sont des dispositifs que l'on peut déployer aux alentours de nos ambassades et qui, immédiatement, vont protéger le poste contre le risque d'une explosion. À titre d'exemple, à Sanaa, à l'époque, en 2008, lorsque nous avons visité le poste, nous avons pris en compte la sécurité du poste, nous nous attendions à des développements, mais pas forcément aussi rapidement que ce qui a pu se passer, puisque nous avons eu la tentative d'attentat contre l'ambassade des États-Unis, avec une action complexe, très lourde, deux véhicules chargés d'explosifs, etc. Et donc, pour les travaux, on a tout de suite déployé ce que vous voyez, donc du Bastion wall, ces espèces de sacs de sable qui font 1m<sup>3</sup> et qui permettent de composer très rapidement des murs. Ce n'est pas joli. C'est réversible, mais cela permet de faire des travaux et de protéger l'emprise, quelle qu'elle soit. Le T-wall, c'est quelque chose d'un peu plus lourd, mais cela peut se faire très vite aussi. C'est un T inversé. Là, vous avez Bagdad qui vous est présenté. Ce sont des murs absorbeurs de souffle en cas d'explosion, qui

permettent d'absorber des grosses charges. Généralement, le principe est la multiplication des dispositifs, parce qu'il faut tenir la menace au plus loin.

Pour finir, je passe sur les procédures, il y en a plusieurs, on est bien sûr en assistance des postes. Quelques perspectives. Depuis la création de ce service, nous avons identifié des zones grises : la sécurité des agents et de leurs familles à l'extérieur du poste. À la différence des Anglo-saxons, par exemple, qui logent leurs agents, les protègent souvent avec des sociétés privées, etc., ce n'est pas une démarche qui est prise en compte par le Département au départ. L'agent peut se retrouver dans une zone, on peut lui conseiller des zones, mais aujourd'hui, ce n'est pas pris en compte directement. Pour autant, on a des solutions et des avancées en la matière, systématiquement par la prévention, l'information, l'engagement sur le terrain et on met en place des dispositifs en travaillant au besoin avec des sociétés privées de sécurité, par exemple à Prétoria, l'ambassade finance le premier lot dit « de sécurité » de chaque agent qui vient s'installer dans le pays. Là, on dit si le domicile est dans une zone sécurisée, suffisamment sécurisée ou non, si le dispositif de sécurité de la maison est conforme avec un certain nombre de règles, etc. Nous sommes en train de développer cela dans d'autres pays et nous réfléchissons, aujourd'hui, par exemple à Kaboul, à la mise en place d'un camp, pour pouvoir loger tous nos agents de manière sécurisée, comme on le fait à Alger. À Alger, dans le parc Peltzer, tous nos agents sont logés. Ce n'est pas toujours facile. Parfois, il y a des solutions d'hébergement et des agents qui n'en veulent pas, préférant rester à l'extérieur, etc. Cela pose là aussi un problème de gestion, d'obligation. Nous travaillons beaucoup là-dessus.

L'autre point, c'est la sécurité des sites autres que diplomatiques et consulaires. Il est bien évident que la menace, lorsqu'elle se présente, ne vise pas uniquement, de notre fait, les ambassades, les consulats, etc. Même si l'on a été dimensionné pour traiter cette question, très rapidement, la question s'est posée pour les centres culturels, les instituts, d'autres services, etc. Progressivement, nous les prenons en compte. Nous ne sommes pas encore capables d'absorber cette charge. C'est multiplier par trois, finalement, la programmation du service, mais une réflexion est en cours, à la demande du Secrétaire général et du directeur de cabinet précédent, qui se poursuit sur la prise en compte de la sécurité des instituts français, centres culturels et la possibilité d'aller vers les lycées, donner des avis de sécurité. Par exemple, lorsque l'on avait, au Sahel, au Niger et au Mali, renforcé la sécurité de notre dispositif et vérifié ce qui était en place, on en a profité pour aller à la rencontre du lycée, du centre culturel. Là aussi, il y a des doctrines à mettre en place. Ce ne sont pas des ambassades. Il y a d'autres contraintes. On y travaille, on doit fournir pour la rentrée une analyse complète en impacts budgétaires, financiers et humains de cette prise en compte qui nous est commandée par l'administration.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute et je reste à votre disposition pour toutes vos questions.

*(Applaudissements).*

## QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur, je souhaitais vous remercier pour cet exposé très complet et aussi vous féliciter des progrès qui ont de toute évidence, été apportés à la sécurité de nos ambassades et tout notre système de protection diplomatique.

Mais, j'aimerais vous interroger sur deux points précis. Le premier concerne le personnel. Vous en avez parlé. Vous avez évoqué ces 440 gendarmes, policiers. J'ai pu constater récemment, d'ailleurs j'étais intervenue aussi à ce sujet au Sénat, qu'il y avait peut-être un certain relâchement possible de la sécurité en matière de gardes dans certaines ambassades, avec l'externalisation. Bien évidemment, nous sommes favorables à l'externalisation dans la mesure où elle peut réduire des coûts. Mais, quand dans des postes sensibles, nous voyons disparaître des postes de gendarmes au profit de sociétés étrangères, j'avoue que je ne peux que m'interroger à ce sujet. Donc, si vous pouviez nous en parler et faire peut-être un peu le point là-dessus, je vous en serais très reconnaissante.

Le deuxième aspect concerne les risques informatiques, qui sont bien sûr très importants. Je suis sûre que vous vous en préoccupez, mais j'avais une petite suggestion à faire : je pense que nous aussi, élus, enfin membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, nous pouvons être une cible potentielle d'attaques informatiques et je crois qu'il serait très important que vos services organisent peut-être un séminaire de formation, de sensibilisation à ces possibilités de piratage ou de veille informatique.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric GÉRARD.*

### **Monsieur Éric GÉRARD**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Sénatrice. En ce qui concerne le personnel, s'il y a un relâchement de nos gardes, il faut vite nous le signaler, nous interviendrons. Évidemment, l'externalisation est un risque. Nous l'avons stoppée. C'est aussi pour cela que ce service a été créé. Le Département s'est engagé en toute la réforme que l'on connaît. Il y avait eu le contrat de modernisation, avant, qui avait prévu la suppression de gardes de sécurité, entre 2005 et 2008. Il y avait entre 40 et 50 ETP de gardes de sécurité et très rapidement, avec des concepts qui avaient été proposés, de CSO, un peu à l'anglaise. C'est parce qu'il y a eu ce constat et cette espèce d'ouverture à des sociétés privées que l'on ne peut pas maîtriser, puisqu'elles sont issues localement et souvent en lien avec des services qui ne sont pas forcément les plus recommandables, que l'on a donc décidé de stopper cette hémorragie. Et, dans le cadre de la RGPP, le dispositif de nos gardes de sécurité est totalement sanctuarisé. Nous en avons 440, nous n'en supprimerons pas et nous avons une ouverture complète sur les missionnaires. Par exemple, quand je vous parlais d'Islamabad, nous avons autour de notre emprise, des vigiles, des personnes comme cela, une société qui s'appelle Phénix, peu importe. À l'intérieur, nous avons nos trois gardes, nous avons renforcé d'un, mais nous en avons envoyé six en missionnaires qui, tout de suite, ont tenu et mis à niveau le dispositif. Parce que nous savons qu'ils tiennent l'ambassade, évidemment, mais qu'ils ont un rôle à jouer dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de sécurité et que la sécurité, elle n'est pas compartimentée ou pas compartimentable. Il faut la voir vraiment de manière transverse et avoir une vision d'ensemble.

Ce qui a été très perturbant pour nos gendarmes et nos policiers, avant 2007 et même en 2008, c'était de se retrouver dans des situations où il fallait travailler à un ou deux alors qu'ils étaient quatre avant et on leur demandait par exemple de faire du 24h/24, alors qu'ils étaient toujours à effectifs réduits. Mais, il ne pouvait pas en être autrement, parce que les dispositifs techniques de l'ambassade ne pouvaient pas fonctionner en dehors de 24h/24. Tout notre travail a été de mettre en œuvre un concept de sécurité, des guides au profit des postes, des agents, etc., de mieux former nos gardes à cela et de modifier nos ambassades et consulats, pour qu'ils puissent répondre à des dispositifs un peu plus allégés, mais pour que nos gardes aient une action plus dynamique. Dans ce dynamisme, on leur demande aujourd'hui d'aller contrôler ces vigiles et on s'arrange pour que les espaces, quand ils sont redéfinis, les laissent à leur endroit, mais uniquement à leur endroit.

Un exemple simple : lorsque vous avez un poste de garde extérieur, cette première sentinelle, ce premier bâtiment à l'entrée de l'ambassade, on a souvent des vigiles ; ils n'ont en retour d'image que ce qu'ils ont le droit d'avoir. Le reste, les images essentielles, fondamentales, avec les enregistrements sont tenus à l'intérieur strictement par des agents français, gardes de sécurité, pour ne pas qu'il puisse y avoir de récupération ou disparition. Ce travail est en cours. Il y a encore des postes à faire, à voir. Aujourd'hui, nous rattrapons tout cela en mettant un peu plus de missionnaires, en attendant que nous ayons modifié et en mettant en place des procédures : règlements intérieurs de sécurité, etc. ; nous avons une chaîne de sécurité qui vraiment, répond bien, avec nos officiers de sécurité dans les postes, que l'on a en formation tous cinq jours, de manière systématique. Ce dialogue existe et nous allons beaucoup à leur contact.

Sur l'autre aspect, les risques informatiques, il y a tous les risques liés à l'information en général et à la sécurité de l'information. Nous avons un memento de sécurité de l'information qui sortira en juillet, qui regroupe tous les aspects de sécurité, tous les risques. Nous avons pris le parti de présenter tous les risques qui pouvaient exister, soit dans le cadre du travail, soit chez soi, à l'extérieur ou en mission, sachant qu'on peut être attendu de manière différente à chaque fois. À chaque risque associé, nous proposons des bonnes pratiques et nous attirons l'attention sur la menace principale. Cela sera à disposition. Monsieur SELLAL, lors du dernier CORINTE, a proposé que ce memento soit étendu à l'ensemble des ministères et des implantations à l'étranger. Nous sommes prêts à l'ouvrir, parce que plus on le diffusera, plus on sensibilisera, mieux cela sera.

Par ailleurs, nous sommes toujours disposés, en liaison avec la DRH, à faire des opérations de sensibilisation, avec des choses très démonstratives. À titre d'exemple, tous nos agents qui reviennent de postes en central bénéficient de trois heures d'information avec la Direction centrale du renseignement intérieur, qui leur fait des démonstrations extrêmement troublantes sur ce qu'il peut se passer avec les réseaux sociaux, avec une clé USB que vous branchez sur votre ordinateur et qui vous prend absolument tout ce que vous avez, etc. Mais, là aussi, il y a des parades. Il y a une prise de conscience à avoir et on peut très bien l'ouvrir, lors d'un autre séminaire ou autres, avec une organisation un peu en amont, on peut les solliciter, ils nous suivront. C'est véritablement un partenariat qui est en place et qui fonctionne bien.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.*

### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU**

Merci, Madame la Présidente.

Je suppose que cette protection dont vous nous avez parlé doit avoir un coût considérable au niveau des différents postes. Or, vous n'en avez pas tellement parlé. Cela étant, je pense aussi que la plupart des États membres de l'Union européenne ont une problématique à peu près voisine. Peut-être les Français ont-ils une image un peu particulière, mais grosso modo, nous sommes dans le même cas de figure. Je voulais savoir où en était la coopération au niveau de l'Union européenne, y a-t-il une certaine coordination, un rapprochement de nos établissements, etc. ? Merci beaucoup.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Éric GÉRARD.*

### **Monsieur Éric GÉRARD**

Merci, Madame la Présidente.

Cela coûte très cher. Nous avons en fait défini trois types d'ambassades, qui sont pris en compte lorsque l'on crée un poste ou lorsque l'on le remet à niveau. Il y a l'ambassade standard : aujourd'hui, concevoir un dispositif de sécurité pour une ambassade standard, tout compris, les systèmes anti-intrusion, les protections, les portes blindées, etc., on peut considérer que ce sont environ 800 000 euros. Le deuxième niveau, ce sont des ambassades en zone d'instabilité régulière, où il peut y avoir des tirs, etc. Je ne parle que du coût de la sécurité. Après, il y a tout l'aspect immobilier à prendre en compte. En zone d'instabilité, le risque, ce sont souvent des situations qui basculent très vite, avec des ouvertures du feu, donc la réponse est souvent dans l'organisation du dispositif, la réorganisation parfois à l'intérieur des bureaux et également dans les murs. La qualité des murs est fondamentale. Cela peut aller plus cher, on peut être à un million d'euros tout compris, pour l'ensemble du site. C'est variable selon l'étendue du site, le périmètre, etc.

Là où c'est vraiment très cher, c'est lorsque l'on est confronté au risque terroriste, avec des menaces d'attentats régulières. Le renforcement de la sécurité de notre poste à Kaboul, donc ne serait-ce que le portail qui a été défini en France, qui résiste à 80 tonnes de poussée, des vitrages qui résistent à des explosifs et à des tirs, souvent combinés – on voit ce qui se passe très vite au nord de Kaboul ou autres -, pour vous donner un ordre d'idée, un vitrage antiblast résistant à la fois à une explosion, c'est près de 20 000 euros le m<sup>2</sup>. Un vitrage ne vaut que s'il est fixé dans un châssis qui, lui-même, est parfaitement assujéti. Sinon, il devient lui-même un projectile, donc cela nous oblige souvent à reprendre avec le service immobilier, des dispositifs. Donc, Kaboul, entre la projection des moyens, plus de 500 m<sup>3</sup> de matériel, 200 tonnes, cela a représenté à peu près 3,4 millions d'euros. Je pense qu'avec l'achèvement des filets que l'on est en train de poser, anti-snipper, etc., on sera à peu près à 3,8 millions d'euros pour la resécurisation de notre site.

Le Département a développé et mis en place des budgets. Pour la sécurité des sites à l'étranger, nous avons un budget en base de 9 à 10 millions d'euros par an pour l'ensemble du réseau. Depuis deux, trois ans, l'État a fait de gros efforts, puisqu'on a bénéficié de lois de finances rectificatives et nous sommes plutôt aujourd'hui sur un rythme de croisière à 18, 19 millions d'euros par an. Nous ne pouvons pas absorber plus de toute façon, mais cela nous permet d'apporter les réponses qu'il faut et notamment de reprendre en compte la sécurité de nos ambassades qui, pendant longtemps étaient de belles ambassades, faites pour accueillir, avec le geste architectural, beaucoup de produits verriers, beaucoup d'ombrières métalliques. Mais, tous ces dispositifs, avec le moindre effet de souffle, deviennent extrêmement dangereux et peuvent être mortels. Il y a donc un gros travail et un budget, c'est un effort. Cette année, avec le service immobilier, le Centre de crise, nous devons être les deux, trois services à avoir un budget en progression, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur le Département.

Pour nos renforts, les 154 policiers et gendarmes déployés tous les jours pour soutenir tout cela, cela représente à peu près 6 millions d'euros par an. Je veux juste vous donner une comparaison : la délégation de l'Union européenne à Kaboul, pour sa seule sécurité active, loue les services d'une société privée dont elle n'est pas forcément contente, pour 6 millions d'euros par an ; l'ambassade américaine à Kaboul loue les services d'une société qui s'appelle G4S, de 450 vigiles armés, pour 480 millions de dollars par an. Voilà, à peu près, dans les ordres de grandeur, non pas pour dire qu'on n'a pas les moyens. Nous n'avons pas forcément la même façon de fonctionner ou de s'insérer dans l'espace. Dès lors que l'on a des questions de sécurité, le ministère, au niveau de la taille, a une forte mobilisation. Nous avons besoin de cette mobilisation pour continuer à avancer. Lorsqu'on sait que par exemple, dans certains endroits, on nous annonce entre 500 kg et une tonne d'explosifs qui menacent ou qui tournent dans le pays, vous imaginez ce que cela représente en termes de protection et d'engagement ou de déploiement de moyens dans l'urgence. Dès lors qu'il faut mettre une deuxième couche de murs autour d'un grand site, prenons par exemple Nouakchott, il faut engager 2,5 millions d'euros. Ce sont des dispositifs qui n'étaient pas forcément envisagés comme cela auparavant. Le Département se mobilise vraiment beaucoup là-dessus et nous avons énormément de contacts avec les autres administrations, notamment la Direction général du Trésor, etc., pour les rapatrier soit dans nos sites lorsque c'est très exposé et prendre en compte leurs besoins.

La coopération est constante. Dès lors que nous allons dans un pays, nous rencontrons systématiquement la Délégation de l'Union européenne, nos collègues allemands, anglais, parfois les Américains. Les échanges sont réguliers. Il n'y a pas longtemps, l'Union européenne voulait envoyer une mission en Afrique. Elle nous a demandé notre appui en cas de crise, pouvoir les récupérer et autres. À Sanaa, la Délégation de l'Union européenne jouxte notre ambassade. Nous avons mis en place une porte blindée entre les deux sites, avec des procédures, qui nous permettraient, en cas de crise, de pouvoir basculer de l'un à l'autre, avec des dispositifs très clairs. La relation avec le service d'action extérieure, aujourd'hui, est évidente et nous avons le projet de conduire l'année prochaine, si le temps ne nous manque pas, parce que nous sommes souvent rattrapés par des urgences, un séminaire des unités d'intervention européennes, pour pouvoir prendre des thèmes, la formation, le risque d'explosions, les mesures, les parades, etc.

*(Applaudissements).*

#### **Madame la Présidente**

Merci, Monsieur GÉRARD, toutes vos explications sont impressionnantes. Merci beaucoup.

### **PROPOSITION DE RESOLUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES SUR LA REFORME FISCALE**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.*

#### **Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Nous sommes ici pour vous présenter une proposition de résolution sur le projet de taxes sur les résidences secondaires des non-résidents. Le texte est en train de vous être distribué. Je pense que nous pourrions l'afficher sur les écrans derrière nous.

Vous avez été informés que le projet rectificatif de la loi de Finances 2011 prévoyait l'institution de ce que l'on a appelé une « deuxième taxe immobilière » pour les résidences dites secondaires des Français à l'étranger, dans le but de financer les infrastructures nationales, que Français de l'étranger, nous utilisons lors de nos séjours en France. Il nous a paru important d'intervenir et de faire une résolution, non seulement parce que les dernières dispositions fiscales qui sont prises à l'encontre des Français de l'étranger nous stigmatisent et nous montrent du doigt comme étant de mauvais Français qui ne participent pas à l'effort général et au budget de la Nation, ce qui est faux. Ensuite, parce que cette mesure tend à aller à l'encontre, déjà dans son esprit, de la décision qui avait été prise, si je me souviens bien, par la loi de Finances de 2006, qui considérait la résidence principale des Français de l'étranger comme une résidence unique et exonérée du paiement de l'impôt sur les plus-values en cas de cession. Voilà un peu dans quel esprit nous avons rédigé cette résolution que vous avez, je vais demander à notre rapporteur de vous la lire.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT, Rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques.*

#### **Monsieur Claude GIRAULT, Rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Présidente.

Voici la proposition de résolution sur le projet de taxe sur les résidences secondaires des non-résidents :

*L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,*

*Vu l'article 17 du projet de loi de finances rectificative pour 2011, qui tend à instituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une taxe de 20 % sur la valeur locative cadastrale des logements dont les non-résidents ont la libre disposition, et pour lesquels ils acquittent déjà les taxes d'habitation et foncières,*

*Rappelant que leur habitation en France permet aux Français établis à l'étranger de conserver un lien avec la France et est également leur lieu de retraite ou leur lieu de repli en cas de départ précipité du pays de résidence ;*

*Déplorant que cette mesure fiscale n'ait fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les élus représentant les Français établis hors de France ;*

*Déplorant que l'argumentaire de ces nouvelles mesures laisse entendre que les non-résidents ne participent pas aux recettes fiscales françaises alors qu'ils contribuent pour plus d'un demi-milliard d'euros annuellement au budget de l'État auprès du Centre des Impôts des non-résidents,*

*Considérant que cette disposition discrimine les Français établis hors de France en rompant avec le principe d'égalité devant l'impôt ;*

*Considérant que cette disposition assimile l'habitation unique en France à une résidence secondaire ;*

*Rappelant que la loi de Finances pour 2011 a abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les dispositions du Code général des impôts prévoyant l'exonération de la plus-value issue de la seconde cession de l'habitation unique en France des non-résidents (2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 150-U du Code général des impôts, loi de Finances 2006) ;*

*DEMANDE :*

*- que l'habitation unique en France soit soumise aux mêmes règles d'imposition que la résidence principale ou secondaire des résidents, en abandonnant le projet de loi de Finances rectificative, l'article 17 ;*

*- à être systématiquement consultée sur tous les projets touchant à la fiscalité des Français établis hors de France ainsi que le prévoit l'article 1a de la loi 82-471 du 7 juin 1982.*

Voici le projet de résolution tel que nous l'avons établi, sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD.

## QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA.*

### **Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais remercier la commission des Finances de ce texte. Il traduit parfaitement ce que la très large majorité des élus ici présents ressentent avec cette mesure. J'ai simplement une suggestion à vous faire pour un troisième tiret dans la demande, puisqu'en fait, on ne dit pas à qui est destinée cette résolution. Je dirais :

*Et charge le collège des vice-présidents de transmettre la présente résolution au Ministre du budget, des comptes publics et la suite.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Votre idée est excellente.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

### **Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Une remarque et une question. Bien entendu, je suis d'accord avec cette résolution. Depuis le début de l'année, nous avons quand même vu un pays, la Côte d'Ivoire, où dans l'absolu, avoir une résidence secondaire en France n'était franchement pas un luxe. Il n'y a donc pas que la retraite. Pour un certain nombre de pays, pour ceux qui peuvent se le permettre, il est logique de leur permettre d'avoir une résidence en France aux meilleures conditions possibles.

Ensuite, je n'ai pas tout suivi sur ce projet de loi, mais il me semble qu'il y a une indication pour les Français qui sont pas sortis de France pas pour des raisons strictement professionnelle. C'est-à-dire que l'on introduit en plus une discrimination entre les Français de l'étranger, compte tenu du fait qu'ils sont partis ou non pour raisons professionnelles. Qu'est-ce que cela signifie pour les expatriés, les Français qui sont là depuis longtemps, etc. ? Je pense qu'il faudrait l'indiquer dans la résolution.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Ce serait trop élargir le débat. En ce qui concerne le centre de repli, nous l'avons dit dans le deuxième paragraphe où nous disons que cette habitation peut servir de lieu de repli en cas de départ précipité. Nous répondons donc à la question.

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Tout à fait, mais nous pourrions peut-être rajouter que depuis le début de l'année, cela a été absolument nécessaire pour un certain nombre de pays.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Hélas, il y en aura d'autres.

**Monsieur Marc VILLARD**

Nous avons abordé plusieurs aspects de cette proposition. Effectivement, l'expatriation pour raison professionnelle dès six ans, nous ne l'avons pas incluse, parce que nous pensons qu'à partir du moment où l'on demande purement et simplement la suppression de cette disposition, ce serait peut-être alourdir le texte de la résolution.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Nous souhaitons que cela demeure sur une page et que le message soit vif, court, compréhensif par tous et se référant précisément à la question.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA.*

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA**

Lors du passage de la loi de Finances rectificative au Sénat, ce sera le rôle des Parlementaires des Français de l'étranger de déposer un premier amendement de suppression totale de la disposition ; si nous sommes battus, ce qui est quand même à envisager, nous pourrions alors faire un amendement de repli sur le fait qu'il y a discrimination entre des Français qui partent pour des raisons matrimoniales, pour suivre un conjoint ou autres, mais qui ne sont pas des détachés. Comment va-t-on faire la différence ? On sent la volonté, dans cette rédaction, de protéger les détachés des grandes entreprises.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

Merci.

Je pense que là où vous écrivez, au premier paragraphe :

*Ils acquittent déjà les taxes d'habitation et foncières.*

Il serait plus précis de dire :

*Ils acquittent déjà la taxe d'habitation et l'impôt foncier.*

Je crois que cela s'appelle l'impôt foncier et non la taxe.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Madame la Présidente.

Pour ma part, je souhaiterais simplement préciser la raison du départ du repli en cas de départ précipité du pays de résidence et j'ajouterais peut-être :



*Suite à un état d'insécurité dans ledit pays.*

Parce que sinon, les raisons de départ sont nombreuses et elles peuvent être personnelles.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Très honnêtement, je pense que c'est un peu...

**Madame la Présidente**

Départ obligé...

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

C'est juste une toute petite suggestion rédactionnelle. Dans le premier alinéa de la demande, je n'aime pas beaucoup le fait que l'on parle de l'habitation unique soumise :

*En abandonnant le projet de loi de Finances rectificative, l'article 17.*

Je pense simplement que la rédaction serait peut-être meilleure, si l'on demandait que :

*L'article 17 du projet de loi de Finances rectificative soit abrogé, afin que l'habitation unique en France, reste soumise aux mêmes règles d'imposition.*

C'est simplement plus logique, plus cohérent, un peu plus juridique.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Nous allons corriger dans ce sens.

**Monsieur Marc VILLARD**

Madame la Sénatrice, pouvez-vous le redicter, que nous le prenions en note, s'il vous plaît ?

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

*Demande que l'article 17 du projet de loi de Finances rectificative soit abrogé, afin que l'habitation unique en France, reste soumise aux mêmes règles d'imposition que la résidence principale ou secondaire des résidents en France.*

**Madame la Présidente**

Je mets la résolution aux voix.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Attendez, nous allons rajouter, au deuxième paragraphe, suite à la demande de Monsieur MAINGUY :

*Départ précipité du pays de résidence en cas de conflit.*

*(Murmures dans la salle).*

Non, vous ne voulez pas. On reste là-dessus.

**Madame la Présidente**

Je mets la résolution aux voix.

*Madame la Présidente met aux voix la résolution relative à la réforme fiscale. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

## SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

### QUESTIONS ORALES

***Question orale n°1 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative au passage de certification langue étrangère dans les établissements de l'AEFE.***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.*

**Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin**

Je suis satisfait de la réponse.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.*

***Question orale n°2 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la demande d'AVS.***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich**

Je suis satisfait dans l'ensemble. Simplement, j'aurais voulu que l'on simplifie les procédures parce que ce sont vraiment des cas très particuliers. Que l'on puisse en parler aux premières commissions de bourses.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.*

***Question orale n°3 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux avantages familiaux, bourses et multiplication des instructions.***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne**

Merci, Madame la Présidente.

Dire que je suis satisfait serait beaucoup dire pour cette question. En plus, j'ai quelques doutes sur la réponse, puisque l'on me dit d'un côté, quand il y a des statuts différents, les choses sont faites de la même façon et de l'autre, on me dit l'inverse. J'aimerais savoir. Le dernier paragraphe stipule :

*L'AEFE tient à rappeler qu'en tout état de cause, les bourses scolaires sont accordées aux familles en fonction de leur situation familiale financière et patrimoniale et non en raison du statut du demandeur.*

Justement, c'est bien mon problème. À partir du moment où on est résident, on n'a pas le droit à des bourses. C'est bien le statut du demandeur qui me pose problème.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE.*

**Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE**

Comment cela, dès lors qu'on est résident, on n'a pas le droit à des bourses, cela n'a jamais été dit ainsi. C'est la question dont on a déjà débattu de l'avantage familial. Mais, il n'a jamais été écrit qu'un résident était, du fait de son statut de résident, exclu du système de bourses. L'année dernière, nous avons regardé au cas par cas, l'ensemble des situations. Je ne pense pas qu'on ait exclu systématiquement des demandes de bourses des personnels, dès lors qu'ils avaient le statut de résident.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Tout à fait. Un certain nombre d'exceptions ont été faites par rapport à la règle que l'Agence avait introduite l'année précédente. Toutefois, on ne peut pas écrire dans une réponse, alors qu'on sait bien que les résidents sont traités de manière différente, il est quand même absolument étonnant de voir :

*L'Agence tient à rappeler qu'en tout état de cause, les bourses scolaires sont accordées aux familles en fonction de leur situation familiale, financière et patrimoniale et non en raison du statut du demandeur.*

Parce que c'est justement tout le problème. Un résident a un statut qui fait qu'on traite différemment sa demande. Effectivement, dans certains cas, on fait des exceptions, mais nous avons constaté un certain nombre illimité de fois, encore cette année, qu'on avait des situations où, à revenus, à budget familial égal, des familles étaient exclues ou avaient des bourses à zéro, tandis qu'une famille qui avait le même budget, mais qui dont les demandeurs n'avaient pas le même statut, puisqu'ils n'étaient pas résidents, ils avaient droit à des bourses, de 50, 60, 80 %. C'est cela, notre problème. On en voit bien les conséquences en termes de non-scolarisation, en particulier des enfants en bas âge.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Je souhaiterais que sur tous ces cas, nous ayons un rapport exact et que la commission nationale des bourses puisse en discuter. Je récusé absolument le fait que le statut de résident, par définition, exclue des bourses. Il n'y a pas eu des exceptions à ce principe. Ce n'est pas comme cela que les choses ont été posées. Quelque chose a été dit sur la prise en compte de l'avantage familial, mais pas sur le statut de résident et donc, dès lors qu'une famille est en difficultés, sa situation doit être examinée par la commission locale. S'il y a un souci, il doit être évoqué en commission nationale des bourses. Si effectivement, il y a des injustices telles que vous les soulevez, elles doivent être portées à notre connaissance et examinées.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°4.*

**Question orale n°4 de Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'intégration des frais de scolarité de la PEC dans les demandes de bourses.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.*

**Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription électorale de Berlin**

J'ai pris note de la réponse, Madame la Présidente. Je vous en remercie.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°5.*

**Question orale n°5 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'attestation de remise de dossiers PEC et bourses.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.*

**Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Madame la Présidente.

Dans la réponse, vous me dites que le nombre de dossiers de demande de bourses ou de prise en charge qui s'égarer ou se perdent est rarissime. Je vous réponds : « tant mieux, j'en suis ravie ». Simplement, des cas m'ont été signalés, anecdotique peut-être, mais pas pour les familles concernées. Donc, il ne me paraît pas extravagant, ni même extraordinaire que l'administration délivre, dans tous les cas, un récépissé lors du dépôt d'une demande d'aide à la scolarité, que ce soit par le lycée ou le consulat.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg**

Merci, Madame la Présidente.

Sur ce point, je voudrais quand même attirer l'attention de Madame la Directrice de l'AEFE sur le fait que certains établissements décident d'un calendrier totalement différent de celui du consulat. En d'autres termes, ils demandent et ils donnent des dates de dépôt des dossiers bien antérieures à la date effective, ce qui fait qu'il y a eu par exemple à peu près un mois de décalage sur ce dépôt de dossiers. J'attire votre attention, parce que je suis intervenu, mais trop tard, parce que j'ai eu connaissance de cela beaucoup trop tardivement. Je vous donne un cas extrêmement précis : le secrétaire du lycée a décidé qu'à telle date, les dossiers doivent être déposés, alors que c'était un mois plus tard au niveau de consulat. Cela a créé des situations dramatiques pour certaines familles.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Je pense que dans le cas de ce type de contradictions, des solutions doivent pouvoir être trouvées entre le consulat et le lycée.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Quand c'est monté à la connaissance, c'était trop tard et vos services ont dit que le dossier était arrivé trop tardivement.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°6.*

**Question orale n°6 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, relative au plafonnement de la prise en charge des classes de lycées d'établissement hors réseau ouvertes après l'année scolaire 2007 / 2008 (rythme nord) et 2008 (rythme sud).**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Dominique DEPRIESTER.*

**Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome**

Merci, Madame la Présidente.

J'ai déposé ma question avant la publication du nouveau décret sur la cristallisation de la prise en charge. Le décret répond pour l'année prochaine, puisque pour les nouvelles classes qui seront ouvertes, l'année de référence sera l'année de l'homologation ou la dérogation. Mais, cette année, en fait, des caisses ont été ouvertes, où la prise en charge a été calculée et cristallisée sur le niveau le plus élevé de classes homologuées à la date de 2007/2008. Cela pose quand même un problème pour certains établissements, pour cette année scolaire.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Je pense qu'il faudra rectifier en fonction des modalités qui viennent d'être annoncées par télégramme et circulaire. S'il y a une contradiction entre ce qui a été appliqué et ce que nous demandons maintenant, il faut le signaler et appliquer le texte qui vient d'être envoyé en accord avec la DFAE.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°7.*

**Question orale n°7 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative au droit de travail et de résidence dans le pays d'accueil des enseignants résidents.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne**

Sur la partie de la réponse sur la Serbie, je vous remercie, cela permet de souligner la difficulté de la mise en place dans un cadre légal, des trois mois en recrutement local. Par contre, je n'ai pas de réponse sur la partie dans l'Union européenne et en fait, dans un certain nombre de pays de l'Union européenne de ma circonscription. Je dis aujourd'hui que l'Agence, dans un certain nombre de pays, emploie des personnes résidents, comme Ryanair qui fait travailler à Marseille des gens avec des contrats de travail irlandais. Ce n'est pas logique, ni conforme à la loi. Il est absolument indispensable, que même dans l'Union européenne, l'Agence fasse réellement attention au statut, au droit de travail et au droit de résidence de ses employés, parce qu'à partir du moment où ce sont des contrats français, il ne suffit pas de dire que c'est l'Union européenne, la liberté de circulation et que tout va bien. Non, dans chaque pays, il y a des règles à respecter et à partir du moment où le contrat n'est pas un contrat de droit local, il faut quand même être capable d'assurer aux enseignants qui ont un contrat public de droit français, le droit d'être dans le pays de manière complètement légale.

*Madame la Présidente la remercie et indique que l'on passe à la question orale n°8.*

**Question orale n°8 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'exonération pour les enseignants résidents.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

La réponse est très rapide, mais la question est un peu technique à comprendre. Cela étant, quand on établit des règles, on les respecte et on ne demande pas, après, de ne pas les respecter, compte tenu du fait que pragmatiquement, c'est difficile. Je constate que l'Agence a demandé à faire une différence de traitement et à donner des exonérations à des personnels qui, jusqu'à présent, dans les textes, n'ont pas droit à des rémunérations spécifiques puisqu'ils sont employés de l'Agence. Cela me semble assez étonnant, parce qu'on ne peut pas faire d'exception dans ces cas-là.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Je propose que l'on en reparle plus précisément. Je ne sais pas de quel cas vous parlez. Si la réponse ne vous satisfait pas, je vous propose de réexaminer le cas.

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

La question est assez précise, puisque vous demandez à des établissements scolaires de donner des exonérations, même si elles sont temporaires, à des enseignants résidents. Or, il me semble que cela ne devrait pas être possible.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Monsieur LECONTE, je pense que vous faites allusion à la situation tout à fait exceptionnelle devant laquelle nous nous sommes trouvés et face à laquelle nous avons voulu tenir compte de la difficulté dans laquelle se trouvaient les résidents, du fait du retard de publication du nouvel arrêté sur l'avantage familial. Il y a eu une discussion qui a duré plus de deux ans, malheureusement. Mais, nous avons persévéré et fini par obtenir que l'avantage familial soit aligné sur les frais de scolarité, ce qui était tout à fait normal et qui était la demande des résidents. Simplement, la négociation a duré assez longtemps. Il y a eu un décalage entre la mise en œuvre et la décision. Nous avons essayé de trouver une solution, effectivement peut-être pas totalement satisfaisante, mais je pense satisfaisante pour les intéressés, qui permettait de couvrir rétroactivement la situation de ce vide juridique entre le moment où la décision a été prise et où l'arrêté a pu être appliqué. Si la solution qui a été trouvée ne convient pas, nous pouvons en rediscuter. Nous avons essayé de faire au mieux, en tenant compte des règles qui s'appliquent à l'établissement public, au statut des résidents, pour qu'au bout du compte, ces personnes n'aient pas à payer la différence. Il me semble que c'était, au total, à l'avantage des personnels.

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Je comprends bien la démarche. Mon propos doit être lié, parce que cette démarche est aussi celle qui a provoqué le changement de prise en compte de l'avantage familial vis-à-vis des bourses. Or, ce que nous devons constater, c'est qu'entre payer un petit décalage et supprimer à de nombreuses familles le droit aux bourses, franchement, la situation précédente, au-delà de la revalorisation de l'avantage familial, pose de nombreux problèmes. Elle pose réellement une question de philosophie dans les établissements, dès lors qu'on voit que les familles de résidents ne mettent plus leurs enfants dans les établissements. Et par conséquent, effectivement, si cette démarche est plutôt positive, en réalité, elle s'inscrit en contradiction de textes et essaie de résoudre un petit problème et, dans un cadre global, à mon sens, il n'y a pas eu un progrès, parce qu'on a établi une plus grosse discrimination entre les autres familles et les familles de résidents.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Je crois en effet, comme vous venez de le dire, que c'est un problème de philosophie générale et un débat de nature politique sur l'aide à la scolarité.

**Madame la Présidente**

Nous remercions Madame DESCOTES. Merci beaucoup, Madame, vous êtes toujours présente pour répondre à nos questions.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID.*

**Madame Claudine SCHMID**

J'attendais la fin des questions à Madame DESCOTES pour l'interroger. Je vous ai envoyé un courrier concernant la valeur réglementaire d'une fiche technique par rapport aux instructions. Auriez-vous déjà un élément de réponse ?

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Il me semblait que la réponse vous avez déjà été faite. Il s'agissait simplement d'une fiche d'information interne, qui n'a aucune valeur réglementaire et qui n'aurait pas dû être communiquée de la façon dont cela s'est fait. Ce n'était qu'une fiche d'information interne pour le traitement des dossiers, qui n'avait pas valeur de fiche réglementaire.

**Madame Claudine SCHMID**

D'accord. J'attends votre courrier, je vous en remercie. Mais, quand vous dites qu'on n'aurait pas dû la traiter, cela signifie que l'on n'aurait pas dû calculer les bourses ainsi, ou simplement qu'on n'aurait pas dû la communiquer.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

C'est cela. C'était une fiche qui concernait l'organisation interne du travail entre les services, mais en aucun cas un texte à valeur réglementaire.

**Madame Claudine SCHMID**

Et donc, nous n'aurions pas dû calculer les bourses comme que nous l'avons fait.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Probablement, mais si vous le voulez bien, nous pourrions revenir sur le détail et je veillerai à ce que la réponse qui vous sera faite soit précise sur ce point, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

**Madame la Présidente**

Madame DESCOTES, nous avons deux questions d'actualité sur l'AEFE, si vous me le permettez.

**Monsieur Gérard MICHON**

Madame, sans bien connaître le sujet dont vous venez de parler avec Madame Claudine SCHMID, je m'inquiète un peu que les fiches techniques soient utilisées par la hiérarchie du service des bourses scolaires et en particulier, les locaux, comme un élément de calcul. Il ne s'agit pas simplement de quelque chose. Tout élément de calcul, puisqu'il est utilisé par les services, devrait être connu et débattu, et débattable, c'est-à-dire qu'il soit sur le plan des instructions publiquement données par vos services et que nous puissions en avoir connaissance, puisque comme vient de le dire Madame SCHMID, des éléments des dossiers ont été jugés et calculés sur la base de cette fiche. Je ne peux que réagir à la réponse que vous avez donnée. Bien sûr, nous suivrons la réponse officielle que vous aurez la courtoisie de nous faire parvenir. Merci beaucoup.

QUESTIONS D'ACTUALITE

**Question d'actualité n°1 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative au Décret 2011 – 506 du 9 mai 2011.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis heureux qu'on me réponde et je découvre qu'il y a un télégramme diplomatique, avant-hier, qui a exposé les conditions de la mise en œuvre du décret. Mais, toutefois, je vais être très franc avec vous, je ne comprends pas très bien la réponse. Si je la lis, je n'arrive pas à comprendre. Je constate qu'en fait, l'élément de base pour le calcul des bourses, à supposer qu'on présente un dossier pour les bourses, pour les secondes, premières et terminales, les frais de scolarités sont bloqués à 2007/2008, y compris pour les bourses. Je lis le dernier paragraphe, Madame la Directrice et c'est ce que cela veut dire. La réponse est un peu... je me sens très mal, pour pouvoir revenir vers les personnes qui m'ont posé cette question. Elles sont nombreuses et leur expliquer... J'ai besoin d'un décodeur.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Vous pouvez rassurer les personnes concernées par cette demande. La distinction qui est faite veille simplement à répondre à la demande faite dans le rapport Parlementaire, qui a été prise en compte, de calcul et d'une présentation comptable très stricts et très nets entre ce qui relève des bourses et ce qui relève de la PEC. La situation et le mode de calcul sur le terrain feront qu'en tout état de cause, une famille boursière ne perdra pas par rapport à ce qu'elle avait en tant que famille boursière. Si sa quotité lui permet d'avoir un montant supérieur à celui que devient le montant de la PEC, du fait de ce plafonnement, elle gardera naturellement ce qu'elle avait au titre des bourses.

Peut-être la phrase n'est pas claire dans notre réponse, avec la mention « également plafonné ». En tout état de cause, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Il s'agit simplement d'une présentation très nette, puisque c'est ce qui nous avait été demandé, de bien isoler ce qui relève de la PEC stricto sensu et donc, de garder dans le système des bourses, les personnes qui relèvent des bourses. Mais, encore une fois, il n'y a pas de difficultés, pour les personnes pour qui la quotité de bourses est supérieure à la PEC nouvellement plafonnée, elles garderont ce à quoi elles avaient droit. La réponse est mal rédigée.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Je vous en remercie. Sera-t-il possible de faire une nouvelle version ?

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Si vous le souhaitez. Le télégramme fait foi et me semble tout à fait clair.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

J'en prends acte et je vous remercie infiniment.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérange EL ANBASSI.*

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

Je voudrais une précision. Les familles qui se sentiront lésées par le plafonnement de la PEC devront-elles faire un recours directement à l'Agence pour être en droit de demander le dépôt d'une demande de bourse à la commission d'octobre ou iront-elles déposer directement leur demande de bourse en deuxième commission ?

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

En deuxième commission. Tout cela est expliqué dans le télégramme dont vous aurez connaissance, puisqu'il est arrivé dans les postes. Non, surtout, il ne faut pas faire un recours pour demander à avoir droit de... Tout cela est expliqué très clairement. Pour les familles qui s'estiment insuffisamment couvertes ou qui, en dépit de la part PEC à laquelle elles auront droit, estiment qu'elles ont droit à plus, parce qu'elles sont dans une situation qui le justifie, elles devront faire une demande de bourse et il s'agit bien d'une demande de bourse au sens traditionnel du terme et donc, avec toutes les pièces qui sont exigées dans le cas de ces demandes de bourse. Elles se feront en deuxième commission. Il faut que ce soit bien clair, il y a donc la PEC et les bourses scolaires et pas un troisième système qui deviendrait la bourse complémentaire du fait du plafonnement de la PEC. Cela veut bien dire que les familles devront remplir cette demande de bourse complémentaire, selon les règles qui s'appliquent traditionnellement aux bourses scolaires.

**Madame Bérangère EL ANBASSI**

Que l'on n'appelle pas « bourses complémentaires ».

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Surtout pas.

***Question d'actualité n°2 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au Décret du 9 mai 2011 : plafonnement de la PEC.***

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

**Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou**

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour la réponse, très claire. Je sais qu'au moment des commissions de bourses, j'ai sollicité Monsieur MASSIN. J'aurais préféré que tout soit réglé plus en amont, parce que vous pouvez imaginer la situation des familles. Avec aujourd'hui 5 nouvelles écoles qui vont être créées sur 2011, vous pouvez imaginer le travail au niveau des élus et au niveau des postes. Encore merci pour la réponse.

**Madame Anne-Marie DESCOTES**

Bien sûr. Nous aussi, nous aurions souhaité que cela se fasse plus tôt. C'était impossible, parce qu'il fallait attendre la publication du texte.

**Madame la Présidente**

Merci beaucoup, Madame DESCOTES, encore une fois.

**QUESTIONS ORALES**

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°9.*



**Question orale n°9 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au renouvellement des passeports de service expirant en juin 2012.**

*Monsieur Cédric ETLICHER ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°10.*

**Question orale n°10 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin, relative à la possibilité d'accès au logiciel qui permet de connaître les personnes dont les signatures sont manquantes sur la liste électorale.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Hélène CONWAY.*

**Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin**

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais simplement féliciter l'administration pour les efforts qu'elle fait, afin d'aider les postes à mettre à jour les listes électorales et son temps de réactivité pour le poste de Dublin, qui a été absolument remarquable. J'ai juste aussi les changements introduits pour faciliter les électeurs, tout cela est très positif, merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°11.*

**Question orale n°11 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la mise en place d'une cellule d'assistance pour les pères à Tokyo et Kyoto.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.*

**Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo**

Merci, Madame la Présidente.

J'avais été alerté par l'Association SOS Parents qui œuvre pour la défense des intérêts des papas qui sont privés de leur garde d'enfant lors d'un divorce ou d'une séparation. Effectivement, les événements étaient graves, puisque trois de ces papas ont mis fin à leur jour. La réponse du Ministère des Affaires étrangères et européennes me satisfait relativement, même si j'ai cru comprendre, de la part de ces deux associations, qu'on leur avait promis la mise en place effective d'une véritable cellule de soutien psychologique et que la réponse fait plutôt allusion à des soutiens au cas par cas et ponctuels. Ce n'est pas ce qui me semblait être le vœu de ces papas qui, quoi qu'on en dise, sont extrêmement troublés, on peut le comprendre, par la situation.

Mon intervention était donc là pour essayer de prévenir un quatrième suicide, dont nous serions indirectement responsables, si nous n'intervenons pas de façon beaucoup plus résolue, même si je ne mets pas en doute la volonté commune et partagée de l'administration, de venir en aide à ces situations extrêmement douloureuses. C'était simplement un cri d'alerte que je lançais, pour éviter un quatrième accident ou incident, évidemment extrêmement grave.

Merci.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°12.*

**Question orale n°12 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative à l'iniquité à la CAMIEG.**

*Madame Daphna POZNANSKI ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°13.*

**Question orale n°13 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative à la CCPAS en CEI : non prise en charge de l'abattement logement.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

**Monsieur Cédric ETLICHER**

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons vu cette année les efforts faits par le Département cassés par la mise en place de cet abattement. Nous retravaillerons nos dossiers pour l'année prochaine. De beaux voyages en perspective, encore. Merci !

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°14.*

**Question orale n°14 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin, relative aux intentions du MAEE quant à sa participation dans la gestion de la CFE.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Hélène CONWAY.*

**Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin**

Si le ministère est satisfait, moi aussi.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°15.*

**Question orale n°15 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'accès à la formation.**

*En l'absence de Monsieur Michel CHAUSSEMY, Madame la Présidente indique que l'on revient aux questions d'actualité.*

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 3.*

**Question d'actualité n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au nouveau site Internet de l'AFE.**

*En l'absence de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 4.*

**Question d'actualité n°4 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à l'établissement des procurations pour les sénatoriales.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE**

Je vous ai envoyé cette semaine le décret de convocation. Vous recevrez via vos postes diplomatiques et directement via le Secrétariat général, d'ici la fin du mois, tout début juin, le rappel des règles pour ce qui concerne l'établissement des candidatures ou pour les conditions de procuration qui, sauf instruction contraire du ministère de l'Intérieur d'ici les jours qui viennent, ne changeront pas fondamentalement de celles qu'elles étaient auparavant. Il y a deux différences que vous connaissez certainement. Désormais, pour pouvoir se présenter aux sénatoriales, il faut avoir 24 ans résolu et non 30 comme en 2008. Contrairement à 2008, vous élirez six sénateurs et non plus quatre, donc les listes seront 6 + 2. Ce sont les deux

grosses différences qui existent. J'attendais le décret de convocation pour lancer vers les postes et vous-mêmes directement, le rappel de toutes ces instructions, qui sont généralement des instructions qui découlent des textes réglementaires et législatifs.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°5.*

**Question d'actualité n°5 de Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative au fichier des Français disposant de plusieurs nationalités.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Je remercie la DFAE d'une réponse claire sur ce sujet. Nous avons été nombreux devant cette assemblée, à être inquiets de certaines déclarations qui ont pu être faites autour de la bi nationalité ces derniers temps. Je crois que cette mise au point est salutaire. Je vous remercie.

**Question d'actualité n°6 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à la traduction des lettres de relance.**

*Madame Daphna POZNANSKI ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.*

**Question d'actualité n°7 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à l'organisation des primaires socialistes à l'étranger.**

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Merci, Madame la Présidente.

Le problème est que la réponse n'en est pas vraiment une. Ma demande date du mois d'août. Les élections primaires étant prévues en octobre, j'espère que la réponse n'arrivera pas en décembre ou janvier. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.*

**Madame Odile SOUPISON**

Merci, Madame la Présidente.

Quand nous disons que cette question fera l'objet d'instructions très prochainement envoyées dans les postes, c'est-à-dire sous quelques jours.

*Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question d'actualité n°8 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv relative à la traduction des lettres d'explication pour les prochaines échéances électorales.**

*Madame Daphna POZNANSKI ne souhaitant pas faire de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.*

**Question d'actualité n°9 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne relative à l'imposition des résidences secondaires des non résidents ou expatriés.**

*En l'absence de réponse, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.*

**Question d'actualité n°10 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg relative aux codes BIC et IBAN des trésoreries.**

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Je déplore, Madame la Présidente, cette absence de réponse, parce que depuis de très longues années, je pose cette question en tant que Rapporteur de la commission des Finances à l'administration fiscale. Chaque fois, l'on me dit que cela ne pose pas de problème, mais je ne comprends pas ce silence, parce que cela ne coûte rien à l'administration et au contraire, en flux de trésorerie, l'administration y gagnerait. Cet autisme me surprend. C'est totalement incompréhensible au niveau des Français, mais cela l'est encore plus au niveau des non-résidents étrangers, qui sont propriétaires de résidences en France et qui ne peuvent vraiment pas payer. Eux n'ont pas de chéquier en France ; nous avons encore cette possibilité. Je ne comprends pas cette attitude de l'administration et je la déplore.

### **Madame la Présidente**

Monsieur le Secrétaire général va vous répondre.

### **Monsieur Denis FRANÇOIS**

Je n'ai pas d'explication sur le silence. Ce que je peux simplement vous dire, c'est que dès que nous avons reçu votre question, nous l'avons transmise au ministère compétent, qui nous a fait savoir qu'il l'avait bien reçue et qu'il allait y répondre. Quand nous aurons la réponse, nous vous la communiquerons.

### **Madame la Présidente**

Nous avons terminé avec les questions. Merci Madame SOUPISON.

## **POINT SUR LE SITE INTERNET DE L'AFE**

### **Monsieur Denis FRANÇOIS**

Très rapidement, le collègue des vice-présidents a souhaité que je vous fasse un tout petit point sur le site Internet. Comme vous le savez, vous bénéficiez et le grand public bénéficie d'un nouveau site Internet qui a été mis en ligne début avril. Cela a représenté un chantier qui nous avait été demandé par le collègue des vice-présidents et l'Assemblée en général. Nous nous sommes attachés à essayer de produire un site qui était le plus attractif possible, donnant la meilleure image possible de l'Assemblée et de ses travaux. J'espère que le site est à la hauteur de vos espérances. Ce que je sais, c'est que nous avons de bons retours sur l'ergonomie, le contenu du site. Je crois savoir qu'il y a encore un certain nombre de difficultés techniques en ce qui concerne la messagerie. Il faut évidemment en faire part spécialement à Bruno CHADUTEAU, à qui je rends vraiment hommage, parce qu'il a investi énormément de son temps, de son énergie.

*(Applaudissements).*

C'est un très gros chantier qu'il a mené de bout en bout, avec le soutien de toute l'équipe, puisque Stéphanie s'est occupée plutôt du volet marché ; Bruno et Martine se sont occupés du volet contenu ; je me suis occupé du volet « il faudrait qu'on soit dans les temps et dans le budget ». C'est un très gros chantier. J'espère qu'il répond une fois de plus à vos besoins. Ce que j'ai rappelé au Groupe de communication, c'est que c'est maintenant un outil à votre disposition. Le contenu notamment et l'attractivité de votre contenu dépendent de vous, notamment de chaque commission, qui, pour que cela soit lisible pour un internaute, puisse nous fournir, comme nous l'avons demandé – de mémoire, cela a été fait par la commission des Lois et celle de l'Union européenne – des synthèses attractives de vos travaux, pour que l'internaute puisse immédiatement avoir son

attention captée sur quelques éléments, qui lui donneront envie, ensuite, d'aller sur le reste du site ou le reste des problématiques qui sont traitées à travers cette Assemblée, parce que c'est vraiment cela l'objectif.

C'est la première chose que je voulais vous dire. La deuxième – et je sais que c'est quelque chose qui vous tient à cœur et qui répond à une demande et un vœu du ministre, qui l'exprimait notamment dans un courrier à l'un de vos parlementaires – nous avons signalé à l'ensemble de nos postes diplomatiques et consulaires, la mise en ligne de ce nouveau site, en leur rappelant à travers un télégramme parti en mai, sous double signature du directeur de la DFAE et du directeur de la communication et de la presse du ministère, qui a demandé aux postes diplomatiques ou du moins qui leur a rappelé qu'il fallait que l'AFE figure dès la page d'accueil, sur chacun de leur site. On leur a demandé trois choses très précises et très simples : d'abord, qu'il y ait le logo de l'AFE ; ensuite, qu'il y ait le lien systématique vers le nouveau site de l'AFE et qu'il y ait une information précise sur les élus de la circonscription, en donnant un certain nombre de détails. Ce que je vous demande, c'est de vérifier, regarder si cela se fait, faute de quoi, alerter votre chef de poste, puisque le télégramme est parti. Je tiens à votre disposition le numéro du télégramme, dans un esprit constructif, bien sûr. Si vous sentez qu'il y a des difficultés, vous m'en faites part par courriel, parce que nous ferons, au fil de l'eau, un contrôle pour savoir si tout est en ordre, puisque le ministre a très clairement dit qu'il souhaitait que ses services veillent à ce que où il y aurait encore des difficultés, elles puissent être rectifiées. J'ai vu qu'un très grand nombre de postes avaient déjà joué le jeu. D'autres tardent un peu. Il ne faut pas hésiter. Nous devons coopérer là-dessus, dans un bon esprit, pour que tout cela puisse être d'équerre le plus rapidement possible. J'insiste également sur ce sujet, parce que c'est un sujet auquel vous êtes sensible. Donc, d'une part, faites-nous remonter les difficultés que vous pouvez avoir par rapport à cette visibilité-là, les difficultés que vous pouvez avoir par rapport au fonctionnement notamment de la messagerie. De mon côté, avec toute mon équipe, j'ai vu le travail qui a été fait par cette équipe, je vous invite à nourrir au maximum, à travers ce que l'on peut vous demander, notamment en termes de synthèse de vos travaux, encore une fois, et c'est très important par rapport à l'Internet, il faut attirer le lecteur par rapport à des choses qui vont lui parler. Si vous mettez cinq pages, au bout de trois lignes, on ne lit plus. Si vous mettez dix lignes bien faites sur les synthèses de vos travaux, cela donnera certainement envie d'aller un peu plus loin à travers le site.

Madame la Présidente, j'en ai terminé.

## QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente le remercie donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.*

### **Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou**

Merci, Madame la Présidente.

Je tenais juste à dire que ma circonscription concerne 14 postes. À ce jour, j'ai été sollicité par deux et le logo n'apparaît sur aucun. Une décharge, pour un de ces 14 postes, c'est qu'ils se sont même permis, lors d'un de mes voyages dans le cadre des missions CCPAS, de mettre en première page la visite du conseiller AFE. C'est peut-être quelque chose sur laquelle j'ai été très surpris, parce que c'est très rare. Seuls une dizaine de postes doivent fonctionner ainsi, mais j'ai été très surpris et j'ai remercié le poste. Même s'il n'y a pas d'activité, les événements du 19 décembre ont fait que plus personne ne parle à ce pays, mais il serait bien qu'en septembre, quand nous nous réunirons, nous faisons un vrai point comme nous sommes en train de le faire avec la sécurité sur ce qui se passe et les dispositifs, pour voir qui a fonctionné, qui a sollicité, où les élus ont dû faire leur travail de relance, où il y a eu des résultats et où il n'y en a pas eu du tout. Encore merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

### **Monsieur Denis FRANÇOIS**

Encore une fois, le télégramme est parti mi-mai. J'espère que nous ferons un point avant septembre. J'aimerais bien qu'en septembre, nous faisons le bilan que tout va bien. Parce que c'est véritablement au fil de l'eau que nous pouvons le faire. Nous pourrions évidemment faire un point en septembre, mais j'ai besoin de vos retours bien avant, parce qu'il faut battre le fer quand il est chaud. Les instructions sont parties, le ministre a très clairement dit à travers une lettre à un des parlementaires qui fait partie de cette Assemblée, qu'il souhaitait qu'il y ait une vraie visibilité sur les sites et qu'il demandait à ses services de veiller à ce que cette visibilité et ces instructions soient respectées. Il faut le faire dans le mois qui vient ! Je dirai qu'il faut d'autant plus le faire rapidement qu'il va y avoir l'été, des changements de collègues, et puis voilà...

*Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci, Madame la Présidente.

Dans mon cas aussi, 15 pays, pour le moment un seul s'est manifesté. Pour moi, faire l'inventaire des 15 pays n'est pas facile. Merci.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Je comprends que ce soit difficile. Je ne vous demande pas de le faire pour lundi matin. L'idée est que vous essayez de nous faire remonter, le plus rapidement possible, là où vous voyez vraiment des difficultés et surtout des blocages de principe, qui ne doivent plus exister. Il peut y avoir, parce que je l'ai connu dans un certain nombre de postes, des postes qui auraient envie de le faire, mais qui n'ont pas les ressources humaines nécessaires. C'est une autre question. Mais, là où il y a des blocages de principe, il faut les casser.

**Madame la Présidente**

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE SEPTEMBRE 2011****Madame la Présidente**

Nous arrivons presque à la fin, mais je dois avant, vous donner les dates des futures sessions. Je rappelle toutefois que pour septembre, du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2011 et pour décembre, les 16 et 17 décembre 2011. Les propositions pour l'année 2012 sont du 5 au 10 mars 2012, du 22 au 23 juin 2012, du 3 au 8 septembre 2012 et du 14 au 15 décembre 2012.

Nous pouvons dire que les dates sont actées par le Bureau ? Avez-vous des questions ? C'est bien réfléchi.

Les invités pour septembre 2011 : Monsieur BAROIN, Ministre du budget, sur le thème de la fiscalité ; Monsieur VALLS, Député, Président de la mission parlementaire sur le droit de la nationalité ; Monsieur MASSÉ, Directeur de la mondialisation au MAEE sur le thème de la coopération technique, la réforme de l'action culturelle extérieure, l'actualité de la DGM.

Monsieur le Secrétaire général, un petit point pour septembre ?

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.*

**Monsieur Denis FRANÇOIS**

Simplement pour l'organisation de la session de septembre, vous vous rappelez qu'on vous avait dit qu'on était prioritaires, sauf en cas de G8, G20. Pour la session de septembre, nous bénéficierons du Centre de conférence ministériel les mercredi 28 après-midi, jeudi, vendredi et samedi. Les lundi, mardi et mercredi matin, nous serons ailleurs. Pour l'instant, je n'ai pas encore une idée précise et définitive de cet ailleurs. L'idée est de trouver un ailleurs qui puisse répondre à nos besoins, à vos besoins en termes de travaux et à mes besoins en termes de budget.

L'élection sénatoriale du 25 septembre, comme je vous le mettais dans le message, devrait se tenir à l'Hôtel du ministre.

Vous serez évidemment informés le plus rapidement possible, lorsque nous aurons trouvé la solution des lieux où se dérouleront les travaux des commissions. Je me permets de souligner cela, parce que c'est le plus compliqué à trouver, parce qu'il faut cinq salles, plus deux ou trois salles pour le secrétariat général. Nous avons plusieurs pistes et nous allons essayer de trouver le meilleur rapport qualité/prix.

**Madame la Présidente**

Mes chers collègues, je vous remercie. Je vous souhaite un bon été, de bonnes vacances et rendez-vous en septembre.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 18 h 00.*